

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU CENTRE OUEST

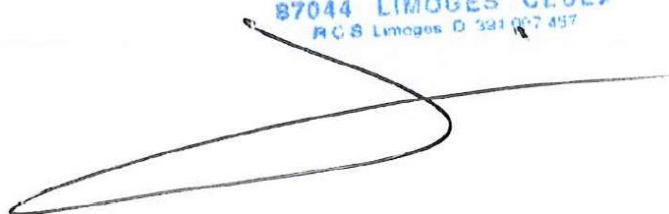
Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 57 801 280,00 euros
Siège social : 29, boulevard de Vanteaux 87000 LIMOGES
391 007 457 R.C.S LIMOGES

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

CAISSE REGIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
DU CENTRE OUEST
29, Boulevard de Vanteaux
B. P. 509
87044 LIMOGES CEDEX
R.C.S Limoges D. 391 007 457



Sommaire

1. Présentation de la Caisse régionale
Chiffres clés
2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
3. Examen de la situation Financière et du résultat N
 - 3.1 la situation économique
 - 3.1.1 Environnement économique et financier global
 - 3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché
 - 3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice
 - 3.1.4 Les faits marquants
 - 3.2 Analyse des comptes consolidés
 - 3.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole SA
 - 3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale
 - 3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale
 - 3.2.4 Résultat consolidé
 - 3.2.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres
 - 3.2.6 Activité et résultat des filiales
 - 3.3 Analyse des comptes individuels
 - 3.3.1 Résultat financier sur base individuel
 - 3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle
 - 3.3.3 Hors-bilan sur base individuelle
 - 3.4 Capital social et sa rémunération
 - 3.4.1 Les parts sociales
 - 3.4.2 Les certificats coopératifs d'associés
 - 3.5. Autres filiales et participations
 - 3.5.1 Filiales non consolidées
 - 3.5.2 Participations
 - 3.6. Tableau des 5 derniers exercices
 - 3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale
 - 3.7.1 Evénements postérieurs à la clôture
 - 3.7.2 Les perspectives N+1
 - 3.8. Informations diverses
 - 3.8.1 Informations sur les délais de paiement
 - 3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs
 - 3.8.3 Charges non fiscalement déductibles
 - 3.8.4 Activité en matière de recherche et développement
4. Facteurs de risques et informations prudentielles
 - 4.1 Informations prudentielles
 - 4.2 Facteurs de risques
 - 4.3 Gestion des risques

1. Présentation de la Caisse régionale

Cf. point 3-1 du DPEF dans chapitre suivant sur le modèle d'affaires de la Caisse Régionale du Centre Ouest.

2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre-Ouest Déclaration de Performance Extra-Financière Année 2023



SOMMAIRE

- 1. Agir dans le contexte réglementaire : (P.3)**
 1. Rappel du cadre réglementaire (P.3)
 2. La réglementation SFRD (P.3)
 3. La réglementation MIFID II (P.5)
 4. Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables et le Green Asset Ratio (GAR) (P.5)

- 2. Adhérer pleinement au Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : (P.27)**
 1. Agir en faveur de notre territoire sur la base d'un triple projet (P.27)
 2. Participer à un Projet Sociétal ambitieux (P.28)
 3. S'inscrire dans la stratégie « climat » du Groupe (P.29)

- 3. Mieux connaître et comprendre le Crédit Agricole Centre-Ouest : (P.31)**
 1. Notre modèle de gouvernance « coopérative et mutualiste » (P.31)
 2. Nos valeurs et notre éthique (P.33)
 3. Notre environnement et les conditions de notre activité (P.34)
 4. Notre Projet d'entreprise 2022-2025 adapté aux ambitions du Groupe CA (P.35)
 5. Les principales caractéristiques de notre Modèle d'affaires (P.37)

- 4. Identifier nos Enjeux RSE et couvrir nos Risques extra-financiers majeurs : (P.43)**
 1. Notre démarche RSE (P.43)
 2. Nos enjeux RSE et risques extra-financiers majeurs (P.44)

- 5. Mettre en place des Politiques, des Actions et des indicateurs RSE : (P.46)**
 1. Gouvernance Coopérative et Mutualiste (P.46)
 2. Données Humaines et Sociales (P.52)
 3. Informations Sociétales et Environnementales (P.67)

- 6. Baromètre de notre engagement RSE : (P.106)**

- 7. Méthodologie du rapport DPEF 2022 : (P.108)**
 1. Identification et Hiérarchisation de nos risques majeurs (P.108)
 2. Organisation et Périmètre de la collecte (P.108)
 3. Indicateurs non traités car non ou peu pertinents par rapport à l'activité (P. 112)

- 8. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) (P.113)**

1 – Agir dans le contexte réglementaire

1-1 Rappel du cadre réglementaire

Le reporting de durabilité et l'investissement durable (ou ESG - Environnement, Social et Gouvernance) sont définis et encadrés par un ensemble de directives et de règlements européens :

- Le règlement SFDR (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé « règlement disclosure »
- Le règlement MiFID II a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité
- Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio » (GAR)

1-2 La réglementation SFDR (politiques relatives à l'intégration des risques de durabilité des investissements)

a. Le cadre légal

Le règlement SFDR ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- ✓ L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte dans les politiques d'investissement des **incidences négatives** des investissements sur la durabilité;
- ✓ La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

b. La réponse Groupe

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier**
 - **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole ont généralisé l'approche ESG dans leurs activités**
 - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

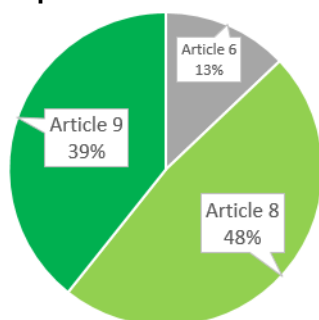
- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

- Pour son propre portefeuille de placements, la Caisse régionale du Centre-Ouest a pris en compte ce règlement SFRD.

Titres de placement

Répartition des OPCVM selon leur classement SFDR



Art.6: tous les produits financiers non classés en article 8 ou 9

Art.8: fonds promouvant des caractéristiques ESG

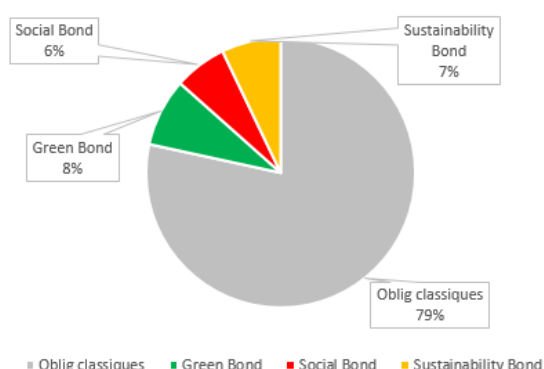
Art.9: fonds intégrant un objectif de durabilité

Au cours de l'année 2023, la proportion de fonds responsables (articles 8 et 9) a continué à monter pour s'établir à 87% au 31/12/2023. En effet, les deux fonds achetés en 2023 étaient classés article 8 et 9.

L'objectif pour l'année 2024 sera de porter au moins 75% des achats d'OPCVM sur 2024 (en valeur) sur des fonds classés article 8 ou 9.

Titres d'investissement

Répartition des obligations selon le type de projets financés*



* Green bond: projets contribuant à la transition écologique

* Social bond: projets avec un impact social positif

* Sustainability bond: combinaison green/social

* Obligations classiques : projets sans référence à la transition écologique ou l'impact social positif

Au cours de l'année 2023, la proportion d'obligations responsables (green bonds, social bonds ou sustainability bonds) a continué à monter pour s'établir à 21% au 31/12/2023. En effet, plus d'un tiers des investissements de 2023 en obligations l'ont été en obligations responsables.

L'objectif pour l'année 2024 sera de porter à au moins 20% les achats de titres d'investissement (en nominal) sur des

green bonds, social bonds ou sustainability bonds.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

1-3 La réglementation MiFID II / IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID1 et IDD2 régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle le règlement Taxonomie et le règlement SFDR ou « Disclosure ("Sustainable Finance Disclosure Regulation") » précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

1-4 La réglementation relative au GREEN ASSET RATIO (GAR)

- **Le cadre légal**

Les régulateurs font évoluer le cadre réglementaire des établissements financiers pour tenir compte des nouveaux impératifs en matière de développement durable et financement de la transition énergétique.

Les évolutions portent à la fois sur la prise en compte du climat dans le dispositif de gestion des risques (mise en place de stress tests climatiques, intégration dans le cadre d'appétence aux risques) et la publication d'informations et d'indicateurs notamment sur la part des expositions sur des industries « polluantes » ou au contraire les proportions d'investissements ou de financements à des industries vertes.

La réglementation relative à la Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental nécessite une prise en compte dès la DPEF 2021.

Toutes les entreprises soumises à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) publient une déclaration de performance extra-financière (DPEF) et devront enrichir ces publications avec les éléments suivants :

- ✓ Plusieurs ratios liés aux activités alignées à la Taxonomie
- ✓ Des éléments méthodologiques liés à ces ratios (méthode de calcul, exclusions, etc.)

- **La réponse Groupe**

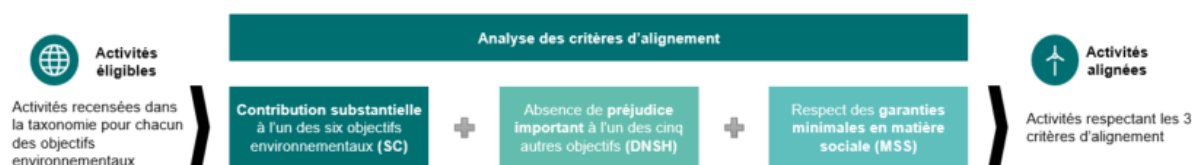
Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

¹ MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

² IDD : Insurance Distribution Directive

- i) Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la Caisse Régionale Centre Ouest doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (*c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués*) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la Caisse Régionale Centre Ouest doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
 - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.

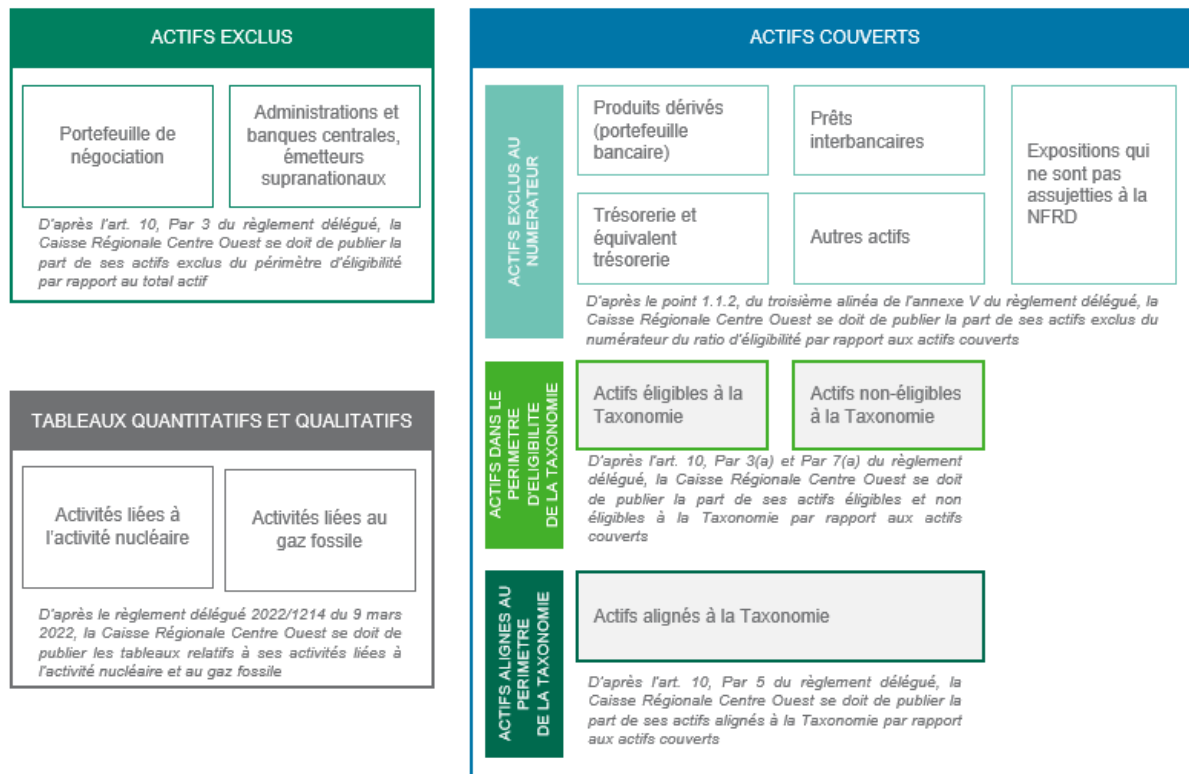
- Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

- Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) la Caisse Régionale Centre Ouest devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.



Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, la Caisse Régionale Centre Ouest n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. La Caisse Régionale Centre Ouest a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Méthodologie de détermination des actifs alignés

Pour le reporting du 31 décembre 2023, la Caisse Régionale Centre Ouest est assujettie pour la première fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l’alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

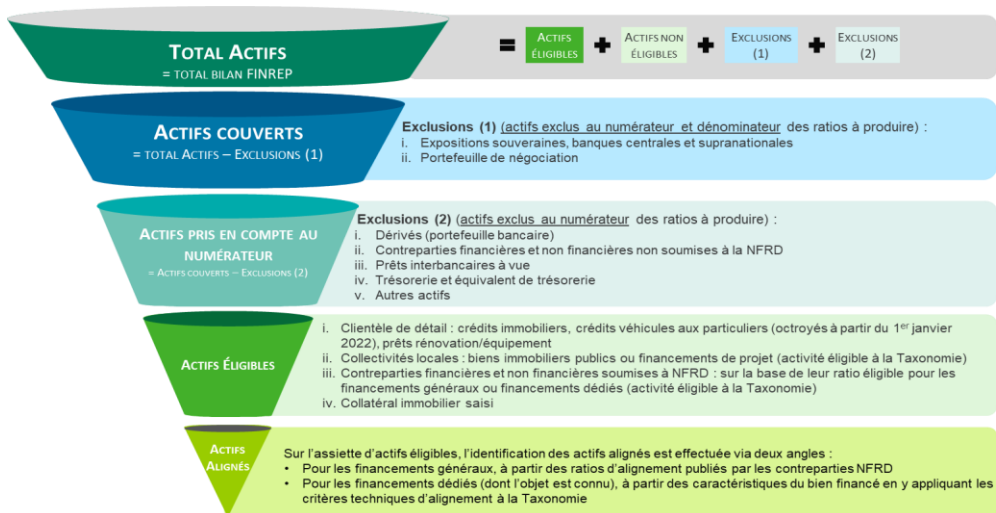
- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l’Union européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l’objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l’Union européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l’identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d’actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d’affaires verts et dépenses d’investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l’objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d’alignement à la Taxonomie.

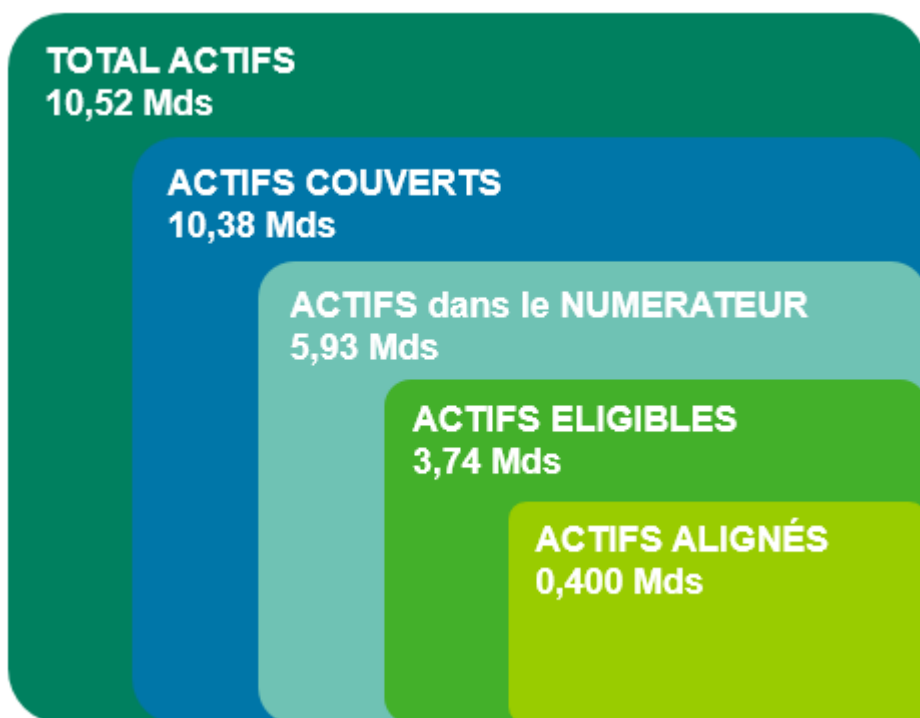
Le montant **d’actifs alignés** est rapporté au montant **d’actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s’ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l’UE, petites et moyennes entreprises de l’UE en dessous des seuils d’assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs³ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.



³ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d’intérêt d’un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d’impôt reportés dans les états FINREP.

Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse Régionale du Centre Ouest au 31 décembre 2023



Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse Régionale du Centre Ouest publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs) ***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	400 218 539,65 €	3,86%	3,88%	98,65%	43,59%	1,35%

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
	<i>Portefeuille de négociation*</i>						
	<i>Garanties financières</i>	2 508 696,19 €	2,13%	2,81%			
	<i>Actifs sous gestion</i>	0,00 €	0,00%	0,00%			
	<i>Frais et commissions perçus**</i>						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	5 933 905 416,07 €	3 743 007 275,80 €	400 218 532,24 €	397 716 014,66 €	4 099,72 €	1 425 707,41 €	212 624,85 €	7,41 €	0,00 €	7,41 €	3 743 219 900,65 €	400 218 539,65 €	397 716 014,66 €	4 099,72 €	1 425 714,82 €
2 Entreprises financières	981 547 590,22 €	280 213 831,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 213 831,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3 Établissements de crédit	968 755 386,86 €	280 185 884,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 185 884,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 Prêts et avances	947 092 435,14 €	274 656 806,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	274 656 806,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	21 621 864,70 €	5 517 573,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 517 573,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 Instruments de capitaux propres	41 087,02 €	11 504,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 504,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7 Autres entreprises financières	12 792 203,36 €	27 947,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 947,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9 Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11 Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12 Dont sociétés de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15 Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17 Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19 Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 Entreprises non financières	102 293 269,97 €	14 731 895,61 €	2 502 517,58 €	0,00 €	4 099,72 €	387 032,19 €	212 624,85 €	7,41 €	0,00 €	7,41 €	14 944 520,46 €	2 502 524,99 €	0,00 €	4 099,72 €	387 039,59 €
21 Prêts et avances	15 212 281,98 €	1 817 395,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 817 395,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	87 080 987,99 €	12 914 499,68 €	2 502 517,58 €	0,00 €	4 099,72 €	387 032,19 €	212 624,85 €	7,41 €	0,00 €	7,41 €	13 127 124,53 €	2 502 524,99 €	0,00 €	4 099,72 €	387 039,59 €
23 Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24 Ménages	4 263 832 107,56 €	3 431 670 096,88 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 431 670 096,88 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 532 530 738,57 €	3 410 941 224,24 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410 941 224,24 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	20 744 361,10 €	20 728 872,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 728 872,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 dont prêts pour véhicules à moteur	43 398 997,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28 Financement d'administrations locales	586 232 448,32 €	16 391 451,70 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 391 451,70 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €
29 Financement de logements	2 166 400,51 €	2 166 400,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 166 400,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30 Autres financements d'administrations locales	584 066 047,81 €	14 225 051,19 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 225 051,19 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et	478 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32 Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus)															
33 Entreprises financières et non financières	3 871 791 681,72 €														
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non	3 871 375 410,33 €														
35 Prêts et avances	2 868 656 612,36 €														
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	862 443 176,13 €														
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments	343 194,77 €														
38 Titres de créance	88 010 714,24 €														
39 Instruments de capitaux propres	914 708 083,73 €														
40 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de	416 271,40 €														
41 Prêts et avances	387 715,04 €														
42 Titres de créance	28 267,19 €														
43 Instruments de capitaux propres	289,16 €														
44 Dérivés	164 823 000,00 €														
45 Prêts interbancaires à vue	256 699 000,00 €														
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 302 000,00 €														
47 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	116 642 000,00 €														
48 Total des actifs du GAR	10 378 641 097,79 €	3 743 007 275,80 €	400 218 532,24 €	397 716 014,66 €	4 099,72 €	1 425 707,41 €	212 624,85 €	7,41 €	0,00 €	7,41 €	3 743 219 900,65 €	400 218 539,65 €	397 716 014,66 €	4 099,72 €	1 425 714,82 €
49 Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR															
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	127 451 997,29 €														
51 Expositions sur des banques centrales	9 792 721,62 €														
52 Portefeuille de négociation	4 292 000,00 €														
53 Total des actifs	10 520 177 816,71 €														
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54 Garanties financières	117 626 537,55 €	18 830 018,24 €	2 508 696,19 €	0,00 €	700 000,00 €	1 208 696,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 830 018,24 €	2 508 696,19 €	0,00 €	700 000,00 €	1 208 696,19 €
55 Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56 Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57 Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	5 933 905 416,07 €	3 582 461 994,78 €	402 330 032,38 €	397 716 014,66 €	43 206,54 €	2 120 799,79 €	50 176,64 €	84,96 €	0,00 €	0,00 €	3 582 512 171,41 €	402 330 117,34 €	397 716 014,66 €	43 206,54 €	2 120 799,79 €
2	Entreprises financières	981 547 590,22 €	101 060 113,29 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 060 113,29 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	24 848,78 €
3	Établissements de crédit	968 755 386,86 €	100 034 439,47 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 034 439,47 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	24 848,78 €
4	Prêts et avances	947 092 435,14 €	94 709 243,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 709 243,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	21 621 864,70 €	5 312 869,85 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 312 869,85 €	24 848,78 €	0,00 €	0,00 €	24 848,78 €
6	Instruments de capitaux propres	41 087,02 €	12 326,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 326,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Autres entreprises financières	12 792 203,36 €	1 025 673,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 025 673,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11	Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12	Dont sociétés de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19	Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Entreprises non financières	102 293 269,97 €	32 778 328,11 €	4 589 168,95 €	0,00 €	43 206,54 €	1 057 275,79 €	50 176,64 €	84,96 €	0,00 €	0,00 €	32 828 504,75 €	4 589 253,91 €	0,00 €	43 206,54 €	1 057 275,79 €
21	Prêts et avances	15 212 281,98 €	2 159 335,85 €	109 111,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 159 335,85 €	109 111,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	87 080 987,99 €	30 618 992,26 €	4 480 057,02 €		43 206,54 €	1 057 275,79 €	50 176,64 €	84,96 €			30 669 168,90 €	4 480 141,98 €	0,00 €	43 206,54 €	1 057 275,79 €
23	Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24	Ménages	4 263 832 107,56 €	3 431 670 096,88 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 431 670 096,88 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 532 530 738,57 €	3 410 941 224,24 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410 941 224,24 €	397 628 357,92 €	397 628 357,92 €	0,00 €	1 038 675,23 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	20 744 361,10 €	20 728 872,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 728 872,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	43 398 997,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	586 232 448,32 €	16 953 456,50 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 953 456,50 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €
29	Financement de logements	2 166 400,51 €	2 166 400,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 166 400,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	584 066 047,81 €	14 787 055,99 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 787 055,99 €	87 656,74 €	87 656,74 €	0,00 €	0,00 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et	478 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus)															
33	Entreprises financières et non financières	3 871 791 681,72 €														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non	3 871 375 410,33 €														
35	Prêts et avances	2 868 656 612,36 €														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	862 443 176,13 €														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	343 194,77 €														
38	Titres de créance	88 010 714,24 €														
39	Instruments de capitaux propres	914 708 083,73 €														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de	416 271,40 €														
41	Prêts et avances	387 715,04 €														
42	Titres de créance	28 267,19 €														
43	Instruments de capitaux propres	289,16 €														
44	Dérivés	164 823 000,00 €														
45	Prêts interbancaires à vue	256 699 000,00 €														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 302 000,00 €														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	116 642 000,00 €														
48	Total des actifs du GAR	10 378 641 097,79 €	3 582 461 994,78 €	402 330 032,38 €	397 716 014,66 €	43 206,54 €	2 120 799,79 €	50 176,64 €	84,96 €	0,00 €	0,00 €	3 582 512 171,41 €	402 330 117,34 €	397 716 014,66 €	43 206,54 €	2 120 799,79 €
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR															
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	127 451 997,29 €														
51	Expositions sur des banques centrales	9 792 721,62 €														
52	Portefeuille de négociation	4 292 000,00 €														
53	Total des actifs	10 520 177 816,71 €														
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																
54	Garanties financières	117 626 537,55 €	9 640 708,72 €	3 300 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	1 250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 640 708,72 €	3 300 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	1 250 000,00 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). La Caisse Régionale du Centre Ouest pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0910 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES	378 815,94 €	66 317,91 €			0,00 €	0,00 €			378 815,94 €	66 317,91 €		
2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	436 610,72 €	11 565,85 €			0,00 €	0,00 €			436 610,72 €	11 565,85 €		
2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS	519 994,17 €	122 351,57 €			0,00 €	0,00 €			519 994,17 €	122 351,57 €		
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	21 699,40 €	2 217,11 €			0,00 €	0,00 €			21 699,40 €	2 217,11 €		
2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	93 976,14 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			93 976,14 €	0,00 €		
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	41 722,98 €	4 745,30 €			0,00 €	0,00 €			41 722,98 €	4 745,30 €		
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	4 729 092,42 €	1 650 487,94 €			0,00 €	0,00 €			4 729 092,42 €	1 650 487,94 €		
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	4 478,58 €	1 808,66 €			0,00 €	0,00 €			4 478,58 €	1 808,66 €		
3832 - RECUPERATION DE DECHETS TRIES	30 755,87 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			30 755,87 €	0,00 €		
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	170 755,39 €	17 296,78 €			0,00 €	0,00 €			170 755,39 €	17 296,78 €		
4120 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS RESIDENTIELS ET NON RESIDENTIELS	0,56 €	0,20 €			0,00 €	0,00 €			0,56 €	0,20 €		
4719 - GRANDS MAGASINS	60 503,45 €	12 291,22 €			0,00 €	0,00 €			60 503,45 €	12 291,22 €		
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	2 719 799,68 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 719 799,68 €	0,00 €		
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	260 112,69 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			260 112,69 €	0,00 €		
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	215 037,19 €	94 406,57 €			0,00 €	0,00 €			215 037,19 €	94 406,57 €		
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	69 081,83 €	0,00 €			27 632,73 €	0,00 €			96 714,56 €	0,00 €		
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	109 370,55 €	39 421,39 €			184 992,12 €	7,41 €			294 362,67 €	39 428,80 €		
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N. C.A.	90 703,42 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			90 703,42 €	0,00 €		
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	60 737,99 €	56 758,92 €			0,00 €	0,00 €			60 737,99 €	56 758,92 €		
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	0,98 €	0,39 €			0,00 €	0,00 €			0,98 €	0,39 €		
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	6 244 986,85 €	2 027 189,80 €			0,00 €	0,00 €			6 244 986,85 €	2 027 189,80 €		
7010 - ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	3 031 672,56 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			3 031 672,56 €	0,00 €		
8690 - AUTRES ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE	30 236,23 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			30 236,23 €	0,00 €		

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0910 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES	874 190,64 €	728 492,20 €			0,00 €	0,00 €			874 190,64 €	728 492,20 €		
1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	1 491 837,31 €	119 346,98 €			0,00 €	0,00 €			1 491 837,31 €	119 346,98 €		
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	2 279 122,30 €	162 794,45 €			0,00 €	0,00 €			2 279 122,30 €	162 794,45 €		
2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE	967 004,86 €	166 203,96 €			0,00 €	0,00 €			967 004,86 €	166 203,96 €		
2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS	887 048,88 €	214 115,25 €			0,00 €	0,00 €			887 048,88 €	214 115,25 €		
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	23 586,30 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			23 586,30 €	0,00 €		
2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	120 482,23 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			120 482,23 €	0,00 €		
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	61 013,17 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			61 013,17 €	0,00 €		
3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	351 110,68 €	100 317,34 €			0,00 €	0,00 €			351 110,68 €	100 317,34 €		
3250 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET DE FOURNITURES A USAGE MEDICAL ET	3 766 760,11 €	12 376,12 €			0,00 €	0,00 €			3 766 760,11 €	12 376,12 €		
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	5 798 246,80 €	2 849 047,22 €			0,00 €	0,00 €			5 798 246,80 €	2 849 047,22 €		
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	8 612,66 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			8 612,66 €	0,00 €		
3832 - RECUPEMERATION DE DECHETS TRIES	34 704,26 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			34 704,26 €	0,00 €		
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	161 101,37 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			161 101,37 €	0,00 €		
4120 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS RESIDENTIELS ET NON RESIDENTIELS	0,47 €	0,18 €			0,00 €	0,00 €			0,47 €	0,18 €		
4719 - GRANDS MAGASINS	2 213 952,28 €	304 207,57 €			0,00 €	0,00 €			2 213 952,28 €	304 207,57 €		
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	128 952,75 €	4 605,46 €			4 605,46 €	0,00 €			133 558,20 €	4 605,46 €		
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	75 317,32 €	18 201,90 €			45 486,22 €	0,00 €			120 803,54 €	18 201,90 €		
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N. C. A.	1 209 378,91 €	90 703,42 €			0,00 €	0,00 €			1 209 378,91 €	90 703,42 €		
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	64 051,46 €	58 135,91 €			84,96 €	84,96 €			64 136,42 €	58 220,87 €		
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	0,94 €	0,43 €			0,00 €	0,00 €			0,94 €	0,43 €		
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	6 674 704,27 €	2 311 798,06 €			0,00 €	0,00 €			6 674 704,27 €	2 311 798,06 €		
7010 - ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	3 031 672,56 €	9 095,02 €			0,00 €	0,00 €			3 031 672,56 €	9 095,02 €		
8690 - AUTRES ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE	876 850,61 €	362 834,73 €			0,00 €	0,00 €			876 850,61 €	362 834,73 €		

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					Part du total des actifs couverts	
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour						
		secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant							
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	63,08%	6,74%	6,70%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	63,08%	6,74%	6,70%	0,00%	0,02%	35,58%
2	Entreprises financières	28,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,66%
3	Établissements de crédit	28,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,66%
4	Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,61%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est	25,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%
6	Instruments de capitaux propres	28,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
7	Autres entreprises financières	0,22%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement																0,00%
9	Prêts et avances																0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																0,00%
11	Instruments de capitaux propres																0,00%
12	Dont sociétés de gestion																0,00%
13	Prêts et avances																0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																0,00%
15	Instruments de capitaux propres																0,00%
16	Dont entreprises d'assurance																0,00%
17	Prêts et avances																0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																0,00%
19	Instruments de capitaux propres																0,00%
20	Entreprises non financières	14,40%	2,45%	0,00%	0,00%	0,38%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	14,61%	2,45%	0,00%	0,00%	0,38%	0,14%
21	Prêts et avances	11,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est	14,83%	2,87%	0,00%	0,00%	0,44%	0,24%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,07%	2,87%	0,00%	0,00%	0,44%	0,12%
23	Instruments de capitaux propres																0,00%
24	Ménages	80,48%	9,33%	9,33%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,48%	9,33%	9,33%	0,00%	0,02%	32,62%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,56%	11,26%	11,26%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,56%	11,26%	11,26%	0,00%	0,03%	32,42%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	2,80%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,80%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,16%
29	Financement de logements	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
30	Autres financements d'administrations locales	2,44%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,44%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,14%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Total des actifs du GAR	36,06%	3,86%	3,83%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	36,07%	3,86%	3,83%	0,00%	0,01%	35,58%

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence des informations T										Part du total des actifs couverts
		Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur												
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	60,37%	6,78%	6,70%	0,00%	0,04%	60,37%	6,78%	6,70%	0,00%	0,04%	34,05%
2	Entreprises financières	10,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,96%
3	Établissements de crédit	10,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,95%
4	Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission es	24,57%	0,11%	0,00%	0,00%	0,11%	24,57%	0,11%	0,00%	0,00%	0,11%	0,05%
6	Instruments de capitaux propres	30,00%	0,00%		0,00%	0,00%	30,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
7	Autres entreprises financières	8,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
8	Dont entreprises d'investissement											0,00%
9	Prêts et avances											0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)											0,00%
11	Instruments de capitaux propres											0,00%
12	Dont sociétés de gestion											0,00%
13	Prêts et avances											0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)											0,00%
15	Instruments de capitaux propres											0,00%
16	Dont entreprises d'assurance											0,00%
17	Prêts et avances											0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)											0,00%
19	Instruments de capitaux propres											0,00%
20	Entreprises non financières	32,04%	4,49%	0,00%	0,04%	1,03%	32,09%	4,49%	0,00%	0,04%	1,03%	0,31%
21	Prêts et avances	14,19%	0,72%	0,00%	0,00%	0,00%	14,19%	0,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission es	35,16%	5,14%	0,00%	0,05%	1,21%	35,22%	5,14%	0,00%	0,05%	1,21%	0,29%
23	Instruments de capitaux propres											0,00%
24	Ménages	80,48%	9,33%	9,33%	0,00%	0,02%	80,48%	9,33%	9,33%	0,00%	0,02%	32,62%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,56%	11,26%	11,26%	0,00%	0,03%	96,56%	11,26%	11,26%	0,00%	0,03%	32,42%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	2,89%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	2,89%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,16%
29	Financement de logements	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
30	Autres financements d'administrations locales	2,53%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	2,53%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,14%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Total des actifs du GAR	34,52%	3,88%	3,83%	0,00%	0,02%	34,52%	3,88%	3,83%	0,00%	0,02%	34,05%

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%. L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de

la méthodologie utilisée pour le reporting règlementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de			Part du total des actifs couverts consacrée au		Part du total des actifs couverts consacrée au			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de							
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	16,01%	2,13%	0,00%	0,60%	1,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,01%	2,13%	0,00%	0,60%	1,03%		
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)																

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de			Part du total des actifs couverts consacrée au		Part du total des actifs couverts consacrée au			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de							
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	8,20%	2,81%	0,00%	1,11%	1,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,20%	2,81%	0,00%	1,11%	1,06%		
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)																

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse Régionale du Centre Ouest publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, La Caisse régionale du Centre-Ouest fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. La Caisse régionale du Centre-Ouest dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la Caisse régionale du Centre-Ouest est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	594 757	0%	594 757	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	399 623 783	4%	399 623 775	4%	7	0%
8	Total ICP applicable	10 378 641 098	100%	10 378 641 098	100%	10 378 641 098	100%

Dans ce tableau, La Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	127 448	0%	127 448	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	977 101	0%	977 101	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	401 225 569	4%	401 225 484	4%	85	0%
8	Total ICP applicable	10 378 641 098	100%	10 378 641 098	100%	10 378 641 098	100%

Dans ce tableau, LA Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). LA Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	594 757	0%	594 757	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	399 623 783	100%	399 623 775	100%	7	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	400 218 540	100%	400 218 532	100%	7	0%

Dans ce tableau, La Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	127 448	0%	127 448	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	977 101	0%	977 101	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	401 225 569	100%	401 225 484	100%	85	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	402 330 117	100%	402 330 032	100%	85	0%

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	301 842	0%	301 842	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	8 674	0%	8 674	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	3 342 690 845	32%	3 342 478 227	32%	212 617	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	3 343 001 361	32%	3 342 788 744	32%	212 617	0%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	142 520	0%	142 520	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	3 180 039 534	31%	3 179 989 442	31%	50 092	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	3 180 182 054	31%	3 180 131 962	31%	50 092	0%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignées publiés par les clients).

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	12 163 809	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	12 163 809	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 915 546	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	2 891 462	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	9 272 348	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	12 163 809	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	6 578 850 413	63%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	6 635 421 197	64%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	9 272 348	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	5 024 084	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	5 024 084	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	568	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	568	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	6 776 807 275	65%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	6 796 128 926	65%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Centre-Ouest présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse régionale du Centre-Ouest ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

2 – Adhérer pleinement à l'Engagement Sociétal du Groupe Crédit Agricole

Fin 2021, le Groupe Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients.

Ce projet se veut être :

- **AMBITIEUX** : fruit d'un travail collectif de construction mené avec tous les métiers du Groupe Crédit Agricole
- **MOBILISATEUR** : engagement collectif de toutes les entités, de tous les collaborateurs et de tous les élus pour transformer ses métiers et accompagner tous ses clients dans leurs transitions
- **LISIBLE** : une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

La Caisse régionale du Centre Ouest souhaite participer activement à cette mobilisation collective qui veut faire du Crédit Agricole la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de société, porteur de progrès pour tous.

2-1 Agir en faveur de notre territoire sur la base d'un triple projet

Dans le contexte inédit que nous connaissons depuis début 2020, le Projet du Groupe est plus que jamais en adéquation avec les besoins de nos clients et de la société. Le Crédit Agricole a fait preuve de son engagement pour assurer le soutien de l'économie de l'avant à l'après confinement et il continue à être un maillon essentiel de la reprise.

La crise a confirmé que sa raison d'être « **Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** » est en phase avec les besoins des clients et de la société.



La Caisse régionale du Centre Ouest s'inscrit complètement dans ce projet basé sur trois piliers complémentaires et indissociables :

- **Un projet « Client »** : mobilisant les énergies, les moyens humains et technologiques autour de la satisfaction « client » et la recherche de l'excellence relationnelle et le zéro défaut, pour **devenir la banque préférée de tous les types de clientèle**.
- **Un projet « Humain »** : qui offre toujours aux clients l'accès à un interlocuteur dédié dans le cadre d'une relation de proximité avec des collaborateurs engagés dans leur activité et fiers de travailler dans notre entreprise.
- **Un projet « Sociétal »** : qui maintient un lien très fort avec notre territoire par le soutien aux initiatives locales, aux actions en faveur de l'inclusion, à l'innovation.
C'est également une volonté de renforcer notre engagement en faveur de la transition énergétique et de promouvoir la politique d'investissements verts et responsables.

2-2 Participer à un Projet Sociétal ambitieux

Un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Crédit Agricole porte une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

De toutes nos forces, tout de suite et tout le temps !

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2

Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3

Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs



RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5

Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6

Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7

Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE



RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8

Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9

Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10

Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

AMBIEN CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



2-3 S'inscrire dans la stratégie « climat » du Groupe

- **Risques associés au changement climatique**

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles du groupe Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi, Crédit Agricole Assurances a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019[1]. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050[2] d'ici à 2025.

- **Risques associés à la nature et biodiversité**

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

La Caisse régionale du Centre-Ouest adhère pleinement à ces ambitions et s'est déjà mobilisée depuis plusieurs années sur certaines d'entre elles. (Voir Chapitre 5)

- **Un accompagnement adapté à tout type de clientèle**

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des

[1] Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

[2] Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

énergies fossiles permettrait de « verdier » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Pour amplifier et mieux structurer son action, un nouveau métier Crédit Agricole Transitions & Energies a été créé. Il est organisé autour de trois missions principales :

- Coordonner l'écosystème des entités du Groupe
- Soutenir la transition énergétique des clients et créer de la valeur ajoutée pour Crédit Agricole grâce à l'internalisation de l'ensemble de la chaîne de valeur du diagnostic au suivi de performances pour les professionnels, les PME et les agriculteurs. C'est dans ce contexte que Crédit Agricole a développé l'offre « j'écorénove mon logement », le « hub de transition énergétique » et le « livret engagé sociétaire »
- Identifier les actifs d'énergies renouvelables pour aider le Groupe Crédit Agricole à en devenir un producteur contribuant ainsi à accélérer la transition. Fort de son engagement et de son expérience de longue date ainsi que de son vaste réseau au sein des territoires, Crédit Agricole développera les énergies renouvelables grâce à une intensification des initiatives locales.

La Caisse régionale du Centre Ouest adhère à ces objectifs sur son territoire en :

- Etant un acteur redevable vis-à-vis de ses parties prenantes
- Accompagnant tous ses clients dans leur propre trajectoire de transition
- Etant un apporteur de solutions vers un monde « bas carbone »

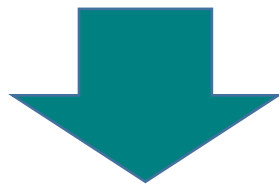
3- Mieux connaître et comprendre le Crédit Agricole Centre-Ouest

3-1 Notre Modèle de Gouvernance « coopérative et mutualiste »

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre-Ouest est une banque coopérative à capital variable de plein exercice appartenant au groupe Crédit Agricole. Issue, en 1993, de la fusion des Caisses Régionales de l'Indre et de la Haute-Vienne, la CRCO est au service des 598 000 habitants répartis sur les deux départements.

Son siège social est situé à Limoges, sachant qu'un important siège administratif reste toutefois actif sur la ville de Châteauroux.

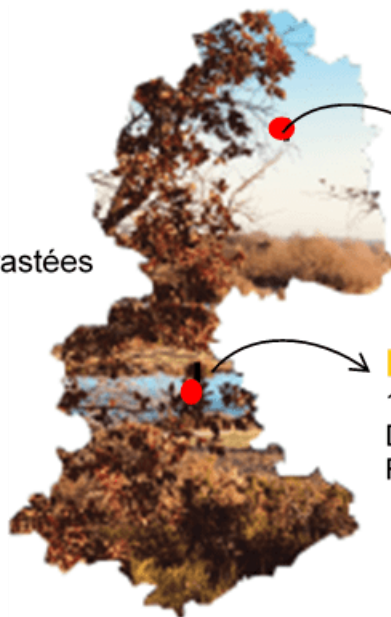
Son capital est souscrit essentiellement par 51 Caisses locales, dont le capital est détenu par des clients appelés « sociétaires », sous la forme de parts sociales nominatives. Elle est régie par un statut coopératif.



Au plan géographique

Un territoire aux multiples facettes

Qui présente des caractéristiques très contrastées



Châteauroux

42 300 habitants

Département de l'Indre

Région administrative : Centre Val-de-Loire

Limoges

133 600 habitants

Département de la Haute-Vienne

Région administrative : Nouvelle-Aquitaine

La gouvernance de La CRCO est basée sur deux instances complémentaires qui travaillent en étroite collaboration :

- **Le Conseil d'Administration**, organe délibérant, sous la responsabilité du Président Bruno Tardieu
- **Le Comité de Direction**, organe exécutif, sous la responsabilité du Directeur Général, Richard Laborie



Notre modèle coopératif

Une structure coopérative



Une structure commerciale



Les missions

Le Conseil d'administration

Organe délibérant

Pilotage stratégique en cohérence avec les orientations du groupe Crédit Agricole

- Stratégie d'entreprise
- Politique crédits, financière et tarifaires
- Suivi et contrôle sur l'activité commerciale, les résultats financiers, la maîtrise des risques et le contrôle interne

Président : Bruno Tardieu

Composé de 16 administrateurs, élus par les Présidents des Caisses locales pour 3 ans (dont 44% de femmes).

- Renouvellement partiers chaque année.
- Stricte parité entre les deux départements de l'Indre et de la Haute-Vienne.

- Le bureau est composé de 9 membres élus en son sein par le Conseil d'Administration. Renouvelé chaque année, il est animé par le Président du conseil d'administration assisté de deux vice-présidents, issus chacun d'un des deux départements de la Caisse régionale.

Durant l'année 2023, le Conseil d'administration s'est réuni **12 fois** avec un taux de présence de **94 %**

Comité de Direction

Organe exécutif

Gouvernance opérationnelle

- Assure le fonctionnement quotidien de notre banque
- Met en application les orientations approuvées par le Conseil d'administration

Composé de 9 membres

- **Directeur Général** : Richard Laborie
- **Directeur Général Adjoint** : Yann de Roquefeuil

Directeurs :

- Eric Bonnet
En charge du Développement des Réseaux
- Stéphane Bourdureau
En charge du Développement Humain
- Bertrand Brajon
En charge du Développement Économique
- Bernard-Philippe Hoffmann
En charge du Développement des Marchés Spécialisés
- Sandra Penot
En charge du Développement des Opérations
- Franck BELUEN
En charge des Risques et de la Transformation
- Sylvie LEPINE
En Charge de l'excellence relationnelle et la communication

Le comité de Direction se réunit chaque semaine pour étudier les dossiers présentés par chaque direction dans le but soit :

- De décider des orientations ou choix à prendre
- D'informer transversalement l'ensemble de l'équipe
- De travailler en commun sur un thème défini

3-2 Nos Valeurs et notre Ethique

Les sociétaires constituent la base de la structure coopérative du Crédit Agricole. Le sociétaire élit les administrateurs de sa Caisse locale, qui eux-mêmes élisent le Président de ladite Caisse locale. Chaque sociétaire dispose ainsi d'un pouvoir de décision et fait entendre sa voix au sein même de la Caisse locale.

Etre sociétaire est un engagement réciproque et concret pour agir sur le territoire en soutenant des projets locaux, en participant au développement économique, en aidant des personnes en difficulté... Cette relation « gagnant-gagnant » est l'expression même des valeurs intrinsèques du Crédit Agricole du Centre Ouest : responsabilité, solidarité et proximité, toutes régies par un seul et même principe, celui de l'utilité au territoire.



Conformément à la « Charte de l'administrateur de Caisse locale », chaque élu dispose de droits et de devoirs. Il doit s'investir sur sa Caisse locale en ayant un rôle d'ambassadeur et de prescripteur dans son environnement.

Le Crédit Agricole du Centre-Ouest a diffusé à l'ensemble de ses salariés et administrateurs la **Charte Ethique du Groupe Crédit Agricole**, et veille à ce que ces valeurs soient appliquées et partagées par tous et en toute circonstance.

Dans le même esprit, le Crédit Agricole a pris des engagements à travers sa Charte sur l'utilisation des données personnelles, se positionnant ainsi en tiers de confiance.

Cette Charte repose sur 5 principes :

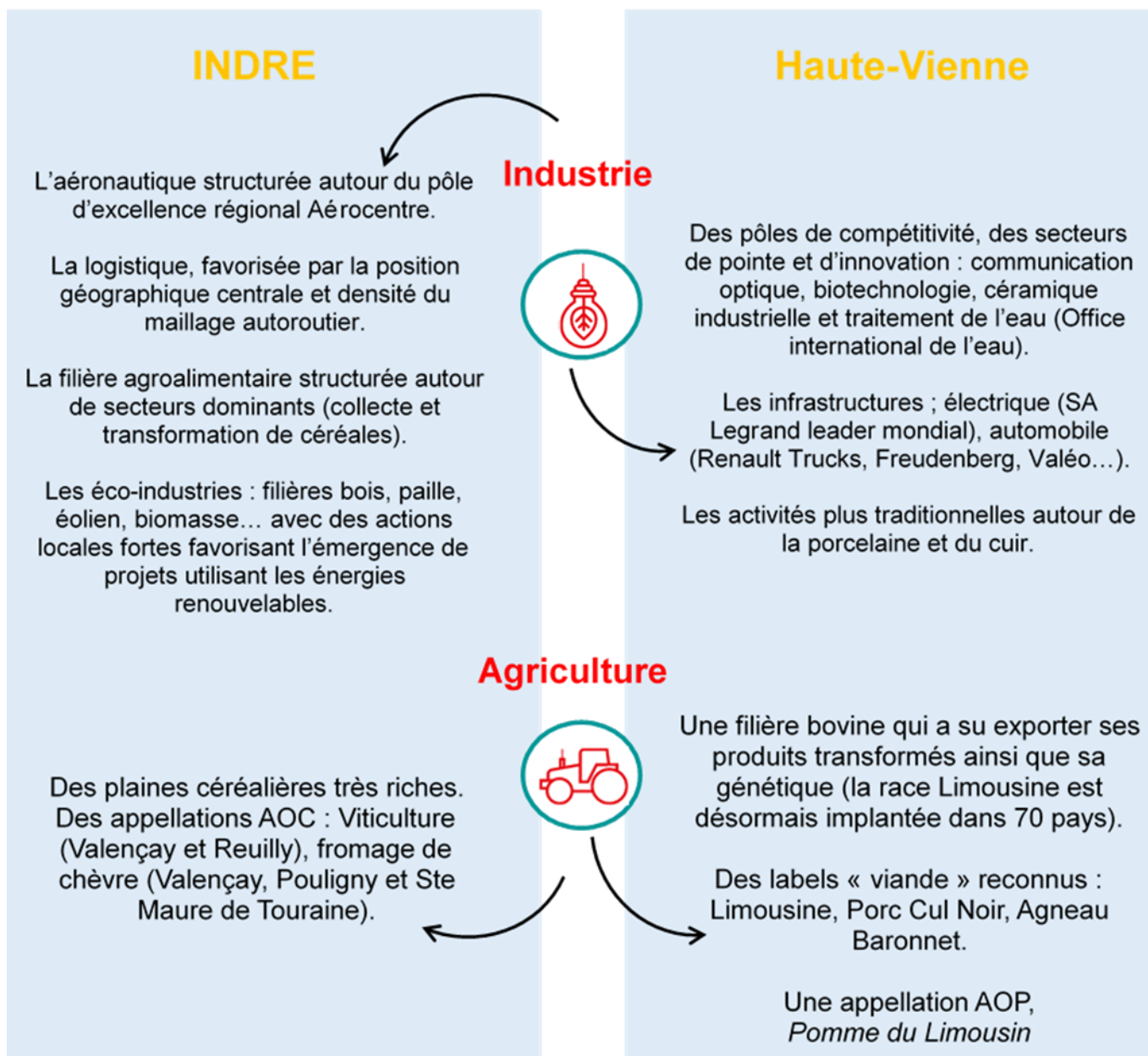
1. La sécurisation des données reste une priorité
2. Utiliser les données uniquement dans l'intérêt de nos clients
3. Agir avec éthique et responsabilité en matière de données personnelles
4. Engagement de transparence et de pédagogie envers nos clients
5. Laisser la maîtrise à nos clients sur leurs données et l'utilisation qui en est faite

La Charte Ethique et la Charte des données personnelles sont consultables sur le site www.ca-centreouest.



3-3 Notre environnement et les conditions de notre activité

Sur le plan économique, notre activité sur les deux départements se répartit de la manière suivante :



3-4 Notre Projet d'entreprise 2022 - 2025 adapté aux ambitions du Groupe CA

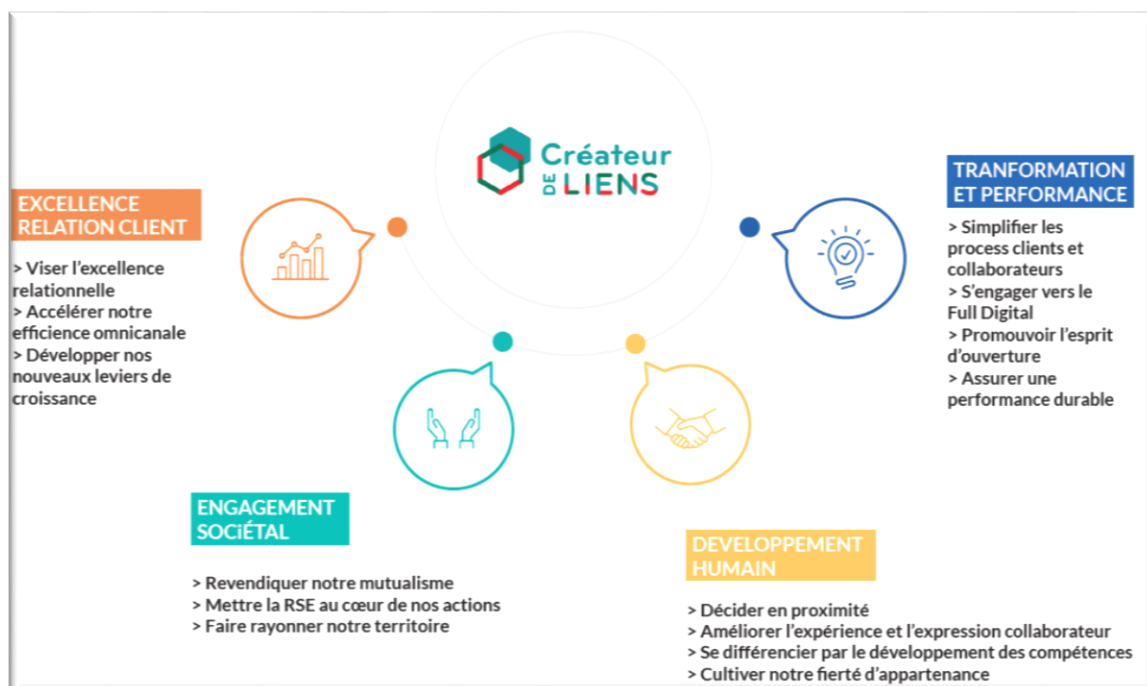
Notre Projet d'Entreprise « Créateur de Liens 2002-2025 » prend en compte les orientations du Projet Groupe CA. Lancé fin janvier 2022, il s'inscrit dans la continuité du précédent projet. Cette volonté de l'entreprise est d'ailleurs matérialisée à travers le nom du projet *Créateur de liens*, qui est reconduit pour les quatre années à venir.

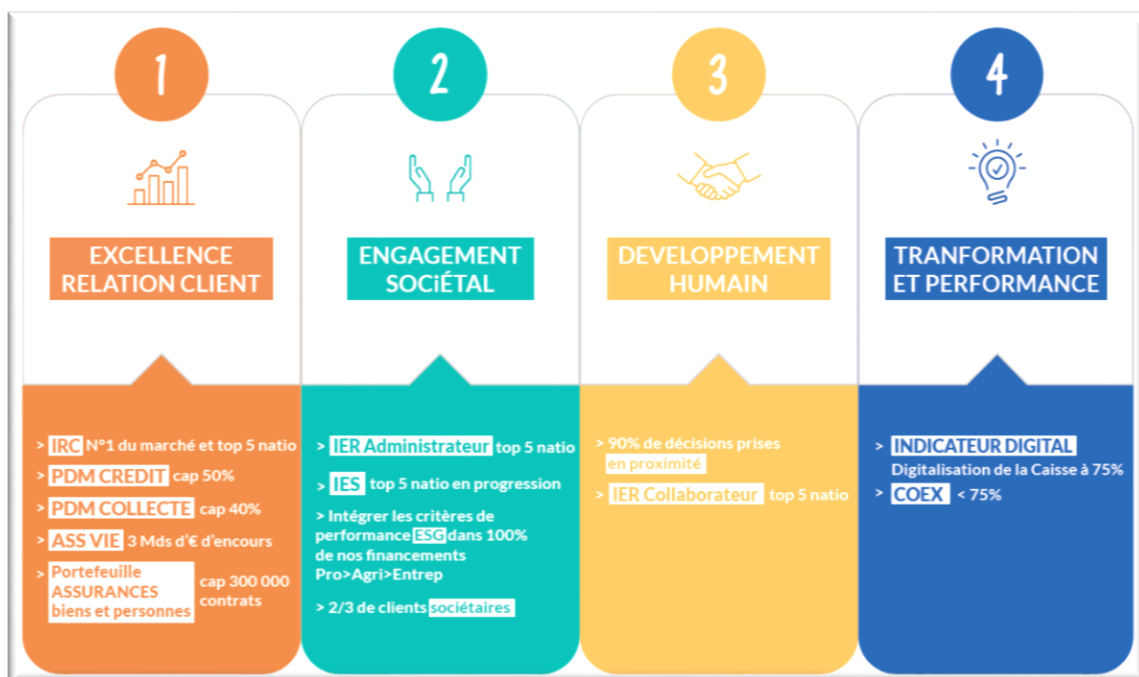
Après une phase de construction collective, organisée sur tout le territoire, s'est dessinée la vocation de la Caisse régionale pour les prochaines années

CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE



- **Créateur de liens** : nous sommes le partenaire des projets de tous nos clients pour la banque, l'assurance, l'immobilier et nous les accompagnons dans les transitions sociétales et environnementales.
- **Créateur de valeur** : nos clients comme nos administrateurs nous recommandent pour la qualité de l'expérience associant la proximité humaine et le meilleur du digital au service d'un conseil à haute valeur ajoutée.
- **Créateur d'utilité** : nous sommes reconnus comme acteur du développement du territoire et pour la singularité de notre modèle de banque coopérative mutualiste, en nous appuyant sur la compétence et l'engagement des salariés et des élus.





L'année 2023 a été marquée par deux étapes importantes dans la vie du Projet d'entreprise :

- En mars : la présentation des travaux des neuf projets identifiés comme prioritaires en 2022 lors d'un comité de Direction dédié au Projet d'Entreprise. Ce format innovant, où les collaborateurs des groupes projets ont présenté leurs travaux, a permis de décider sur les propositions formulées.
- En juin : le lancement des travaux de la deuxième partie du Projet d'Entreprise, après identification des thématiques retenues.



3-5 Les principales caractéristiques de notre Modèle d'affaires

A partir des différents points évoqués ci-dessus, notre Modèle d'affaires peut se résumer de la façon suivante :

NOS VALEURS

RESPONSABILITÉ



NOS MISSIONS

BANQUE COOPÉRATIVE

de plein exercice appartenant au groupe Crédit Agricole

- ACCOMPAGNER NOS CLIENTS dans la réussite de leurs projets
- CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT socio-économique du territoire
- AFFIRMER NOTRE MODELE COOPERATIF selon le principe de l'égalité entre nos sociétaires



= 1 voix

NOS RESSOURCES

RESEAU D'EXPERTS

Service «Banque d'affaires» CARCIE

Filière Immobilier et Habitat : Square Habitat et 2 agences «Habitat Conseil»

CAPITAL HUMAIN

640 administrateurs
988 salariés CDI
46 salariés CDD
dont 51 alternants

ANCRAGE TERRITORIAL

79 points de vente
51 caisses locales
2 agences «Entreprise»
2 agences «Banque Privée»
2 agences «Professionnels»
1 agences «Professions Libérales»
118 distributeurs de billets
124 relais CA actifs
2 points «Passerelle»

SOLIDITE FINANCIERE

1 154 M€ de Fonds Propres hors FRBG en progression régulière

Un ratio de solvabilité financière supérieur à la réglementation

SYNERGIE INTRA-GROUPE CA

- CA Assurance : Pacifica, Prédica et CAMCA
- CA Technologies et Services, CA Payment services
- Amundi, CA-CIB, CA Immobilier...



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

UNE BANQUE DE PROXIMITÉ

Des produits et services diversifiés

BANQUE

Collecte épargne 10,5 Md€
Crédits 7,8 Md€
Services bancaires Cartes : 218 153
Services liés au compte : 146 670

ASSURANCE

Assurances et tous types
de contrats 264 046

IMMOBILIER

Promotion immobilière et financements spécialisés

Filière immobilier et habitat



Un service clients avec pour objectif de rendre le meilleur service à nos clients, quels que soient leur projet, leur localisation et leur situation personnelle.

UNE BANQUE DE LA RELATION CLIENT

Accompagnement personnalisé et sur le long terme ● Choix du mode de contact
Concept d'agence adapté aux nouveaux usages ● Accès 100% à distance des services
Relation 100% digitale et 100% humaine ● Proximité : réseau d'agences très dens

Un fonds de commerce diversifié

329 498 CLIENTS

32 807 Professionnels et Entreprises
9 383 Autres dont Associations
15 483 Agriculteurs
271 825 Particuliers

NOS PRINCIPAUX RÉSULTATS

SITUATION FINANCIÈRE

Produit Net Bancaire : 183,9 M€
Marge d'intermédiation : 63,2 M€
Marge sur commission : 85,5 M€
Gestion de compte : 19,9 M€
Assurance : 45,8 M€
Dysfonctionnement : 5,1 M€
Marge sur portefeuille : 35,3 M€
Résultat Net : 33,1 M€
Part du résultat conservé localement : 88,4%



SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES ET INNOVATIONS

Subvention et partenariat
Budget global de 969 K€ représentant plus de 900 projets

Agriculture : 20%
Sports : 30%
Economie et territoire : 33%
Culture et sociétal : 17%

Accompagnement économique :



ASSURANCE ET SERVICES

Encours «Assurance biens et personnes» :
+4,2%, 264 046 contrats,
dont : Accident de la Vie + 4,9%, 21 339 contrats

Parc de cartes bancaires : +2,2%
Application «Ma banque» : +12,7%, 107 041
abonnés actifs, soit un taux d'utilisation de 42%

MUTUALISME ET SOCIÉTARIAT

Elargissement du sociétariat :
Taux de clients sociétaires : 63,9%

Capital social détenu par les sociétaires : 76,65 M€

13 733 nouveaux clients

ENCOURS GLOBAL

Encours global = 10,5 Md€

37,70%

Part de marché Collecte
oct 2023

Collecte monétaire
(à vue et à terme)
3,1 Md€

Epargne bancaire
4 Md€
dont Livret A : +0,9%
Livrets engagé sociétaires : +0,4%

Epargne hors bilan
3,4 Md€
dont Assurance vie
+3,7%

CRÉDITS

Encours global = 7,8 Md€

Habitat : 4,4 Md€
Equipement : 2,6 Md€
Consommation : 0,6 Md€
hors PGE

45,99%

Part de marché Crédits
oct 2023

Réalisation annuelles (hors PGE) :
1.10 Md€

Habitat : 527 Md€
Consommation : 102 Md€
Agriculture : 204 Md€
Professionnels, Entreprises et collectivités locales : 272 Md€

DONNÉES SOCIALES

Satisfaction des collaborateurs
Indice d'engagement et de recommandation
(IER) : 76
Épanouissement au travail : 80/100

Effectifs
80 recrutements en CDI dont 53% ex CDD
Egalité professionnelle Femme / Homme :
Indice 92 sur 100 (2023)
Handicap : un taux d'emploi de 6,65%

Formation
5,12 jours de formation par salarié
Budget formation : 6,8% de la masse salariale
(Niveau de Bac+2 à Bac+5)
50 stagiaires accueillis

NOS ATOUTS MAJEURS

Notre modèle mutualiste et coopératif



GOUVERNANCE
ÉQUILBRÉE



PORTEUR DE
VALEURS FORTES



ACTIONS LOCALES
PRIORITAIRES

CE QUI NOUS DIFFERENCIE

Notre projet d'entreprise

- Excellence relation Client (Ecoute / Conseil / Expérience)
- Engagement sociétal (Fierté / Proximité / Utilité)
- Développement Humain (Bienveillance / Confiance / Exigence)
- Transformation et Performance (Modernisation / Efficience / Ouverture)

Notre solidité financière

- Engagement à long terme
- Investissement à long terme sur le territoire
- Soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation



Notre ancrage territorial

- Proximité relationnelle
- Connaissance du territoire
- Accompagnement de tout type de clientèle

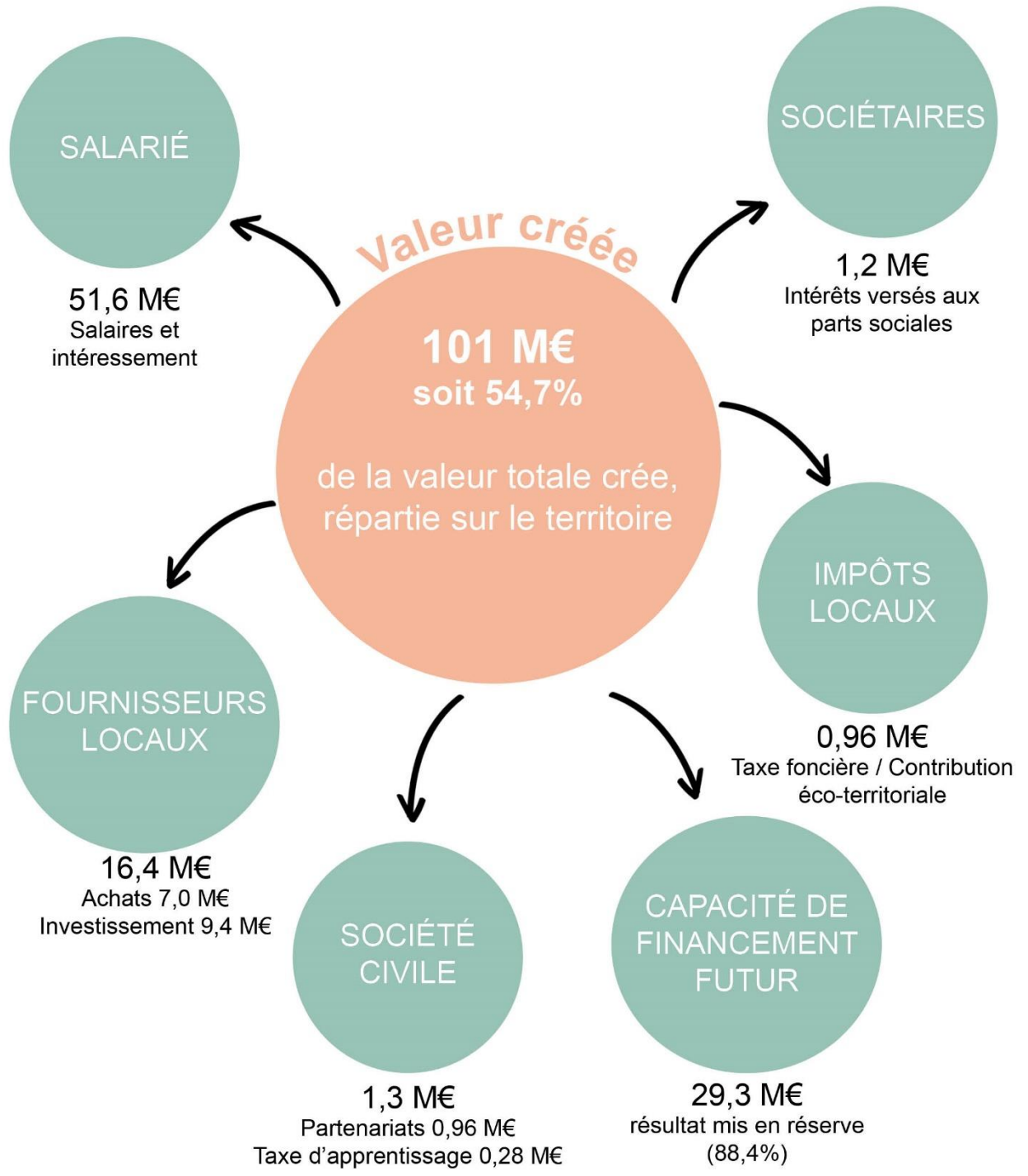
Notre pouvoir de décision locale

- Réactivité dans le traitement des dossiers
- Efficacité commerciale
- Confiance de la clientèle



NOTRE EMPREINTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Répartition de la valeur créée sur notre territoire



4- Identifier nos Enjeux RSE et couvrir nos Risques extra-financiers majeurs

4-1 Notre démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Centre Ouest s'inscrit depuis 2009 dans un mouvement d'acculturation et de construction d'une démarche RSE, progressivement à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que dans les différents groupes de travail des différents projets d'entreprise qui se sont succédés.

En 2022, la CRCO renforce encore plus sa volonté de prise en compte de la RSE avec des évolutions à plusieurs niveaux, qui représentent de véritables leviers d'actions :



Évolution de l'organigramme actée en février, et qui voit la création d'une **nouvelle filière Engagement Sociétal et RSE**, rattachée à la Direction des Marchés Spécialisés.

Évolution de la Gouvernance avec un **Comité RSE** qui est désormais un Comité à part entière. Avec une périodicité trimestrielle, il regroupe des représentants de l'ensemble des Directions de la CRCO (1 représentant par Direction ; les directeurs concernés selon l'Ordre du jour ; les managers concernés selon l'Ordre du jour) et est placé sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint.

Ce comité a vocation à présenter tous les sujets en lien avec la politique RSE, et ce que ce soit pour décision ou bien pour information :

- suivi des obligations règlementaires
- suivi des projets liés au Projet Sociétal Groupe
- suivi des projets liés au Projet d'entreprise CRCO

En 2023, la politique RSE de la Caisse régionale a fait l'objet d'une révision afin de mieux répondre aux évolutions des attentes sociétales et aux transitions actuelles.

Validée par décision du Conseil d'Administration le 28 avril 2023, cette politique témoigne de notre volonté d'intégrer des préoccupations sociales et environnementales à nos activités, et à nos relations avec nos parties prenantes mais également de contribuer positivement au développement durable de la société, tout en étant économiquement viable.

4 PILIERS à la base de notre démarche RSE



 <p>Développement économique</p>	 <p>Progrès social, inclusion et équité</p>	 <p>Protection de l'environnement et de ses ressources</p>	 <p>Souveraineté alimentaire</p>
<p>CRCO est un acteur du développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équilibré • Diversifié (industrie, service, agriculture, artisanat...) • Créateur d'emplois, d'opportunités et d'attractivité 	<p>CRCO est un acteur du progrès social, de l'inclusion et de l'équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux plus fragiles • Amélioration de l'inclusion numérique • Accès pour tous <ul style="list-style-type: none"> ✓ au travail (QVT) ✓ à la santé ✓ à la culture ✓ à l'éducation ✓ au logement 	<p>CRCO est un acteur de la protection de l'environnement et de ses ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décarbonation des activités • Développement des énergies renouvelables • Préservation de la nature 	<p>CRCO est un acteur du renforcement de la souveraineté alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de l'agriculture • Développement des circuits courts • Contribution au renouvellement des générations d'agriculteurs

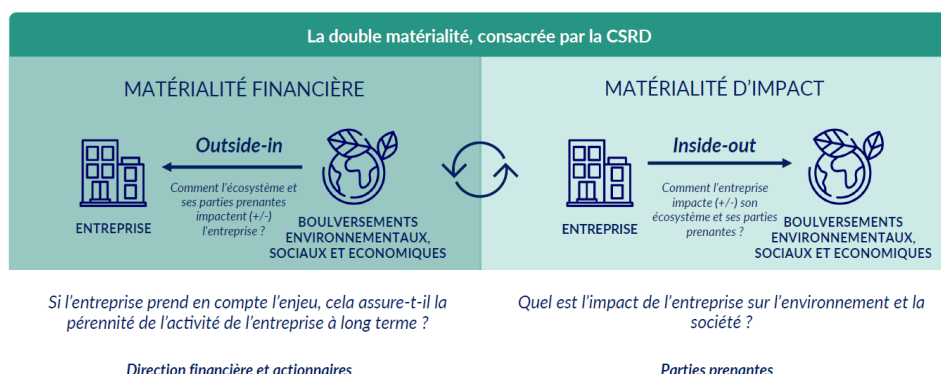
4-2 Nos enjeux RSE et risques extra-financiers majeurs

Face à ces enjeux en terme de RSE, la Caisse régionale du Centre-Ouest a établi une cartographie des risques extra-financiers auxquels elle est exposée. Ces derniers ont fait l'objet d'une cotation afin de mettre en relief ceux à plus fort impact à partir d'une matrice de matérialité, représentée page suivante.

A partir de la hiérarchisation des risques extra-financiers, des plans d'actions ont été mis en place pour permettre de couvrir chacun de ces risques. Des indicateurs ont été associés aux plan d'action avec pour objectif de mesurer l'efficacité des actions mises en place ainsi que la progression d'un exercice à l'autre.

Cette approche fera l'objet d'un renforcement au cours de l'année 2024 dans le cadre des travaux préparatoires à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), applicable à compter du 01/01/2025.

Nous nous attacherons en effet à établir une matrice de double matérialité, comme représentée sur le schéma ci-contre.



Risques extra-financiers identifiés au Crédit Agricole Centre Ouest	Impact modéré	Impact important	Impact capital
Affaiblissement voire disparition de notre modèle mutualiste	●		
Non représentativité de nos élus administrateurs et Présidents : Age / CSP / Représentativité Homme / Femme		●	
Baisse significative du taux de participation des sociétaires aux AG pouvant remettre en question le principe de notre modèle coopératif	●		
Insuffisance du niveau de formation des Administrateurs (CR et CL) générant une baisse de leur implication, engagement et motivation		●	
Manque d'attractivité et rétention des talents	●		
Non adaptation des compétences de nos salariés à l'évolution de leurs métiers et des besoins de la clientèle			●
Faire preuve de discrimination et de manque d'équité dans le cadre du parcours professionnel			●
Absence de perspectives d'évolution de carrières et de promotion interne des salariés			●
Dégradation du climat social	●		
Mauvaise qualité de vie au travail qui dégrade le climat social et accroît les risques psychosociaux		●	
Ne pas respecter les règles d'éthique, de déontologie et de vigilance dans la relation « client »			●
Absence de relations équilibrées avec nos fournisseurs	●		
Absence d'écoute de nos clients et mauvais traitement des réclamations			●
Abandonner une partie de notre territoire (Indre et Haute-Vienne), notamment les secteurs éloignés et peu peuplés	●		
Ne pas soutenir et valoriser les actions initiées sur notre territoire			●
Ne pas contribuer au développement économique local, à la création de valeur au bénéfice du territoire/ Ne pas poursuivre une gestion financière en "Bon père de famille"	●		
Ne pas tenir compte de la clientèle fragile et des mesures d'accompagnement nécessaires			●
Absence de soutien à la création et au développement des entreprises	●		

Risques majeurs se rapportant à la DPEF 2023

Ne pas accompagner les projets et ne pas adapter nos offres aux conséquences du changement climatique			●
Ne pas accompagner nos clients agriculteurs vers la transition agricole en leur proposant des offres adaptées			●
Absence de vigilance concernant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour nos achats, notre parc immobilier et plus globalement l'utilisation durable des ressources			●
Absence de mesures des émissions CO2 liés aux financements accordés par la CRCO	●		
Absence de politique responsable de gestion de déchets			●

5 – Mettre en place des politiques, des actions et des indicateurs RSE

5-1 Gouvernance Coopérative et Mutualiste

5-1-1 Améliorer la représentativité de nos Conseils d'administration

Risque	Enjeu majeur
<i>Non représentativité de nos élus Administrateurs et Présidents : âge/ CSP/ représentativité Hommes-Femmes</i>	<i>Affirmer notre modèle de banque coopérative en développant un sociétariat actif</i>

Politique et Actions menées

La Caisse régionale souhaite ouvrir la fonction d'administrateur à tous les secteurs d'activités afin que les Conseils d'Administration représentent progressivement l'ensemble des composantes de sa clientèle. C'est pourquoi nous avons ouvert un plan de recrutement des Administrateurs 2022-2027 afin que 15 Administrateurs soient présents à nos conseils de CL en 2027 conformément aux statuts (Moyenne 12,5 en 2023).

- **Le Conseil d'administration de la Caisse régionale** reste encore majoritairement constitué d'agriculteurs (8 sur 16 membres) mais respecte une stricte parité entre les deux départements de l'Indre et de la Haute-Vienne (8 et 8). Il s'ouvre progressivement à la mixité (44 % de femmes) et la diversité (Toutes les CSP sont représentées).

Depuis Mars 2017, la vice-présidence sur le département de la Haute-Vienne est assurée par une femme.

En mars 2022, une nouvelle administratrice est entrée au sein du Conseil d'Administration, sur le département de la Haute-Vienne.

Ce conseil présente désormais les caractéristiques suivantes :

Situation au 31/12	2020		2021		2022		2023	
Nombre d'administrateurs	16		15		16		16	
Age moyen	55 ans		55 ans		56 ans		56 ans	
Moins de 50 ans	4	25.0 %	3	20.0%	4	25 %	4	25%

Femmes	6	37,5 %	6	40.0%	7	44 %	7	44%
--------	---	--------	---	-------	---	------	---	-----

Au sein des Conseils d'Administration des Caisses locales, nous avons la volonté d'améliorer la représentativité de notre clientèle, tant en terme de catégories socio-professionnelles et que de taux de représentation féminine.

Les évolutions restent encore lentes mais la représentativité d'autres catégories socio-professionnelles progresse en 2023 :

- Artisans commerçants 12,03 % en 2023 contre 10,9 % en 2020,
- Professions libérales 6,5 % des Administrateurs, contre 5,0 % en 2020.

A contrario le nombre d'agriculteurs diminue 50,3 % en 2023 contre 52,7 % en 2020 toujours dans un esprit de représentativité clients.

La part des femmes dans les Conseils d'administration enregistre une hausse en 2023 (33,1 % vs 31,9 % en 2020).

A l'échelon national, le taux de femmes nouvellement élues de la CRCO se situe dans la tranche la plus élevée (50%).

La population des administrateurs des 51 Caisses locales a les caractéristiques suivantes :

Situation au 31/12	2020		2021		2022		2023	
Nombre	671		661		640		640	
Age moyen	51 ans		51 ans		52 ans		51 ans	
Moins de 50 ans	286	42.6 %	275	41,6 %	269	42.0 %	258	40,0%
Femmes	214	31,9 %	217	32.8 %	206	32.2 %	212	33,1%

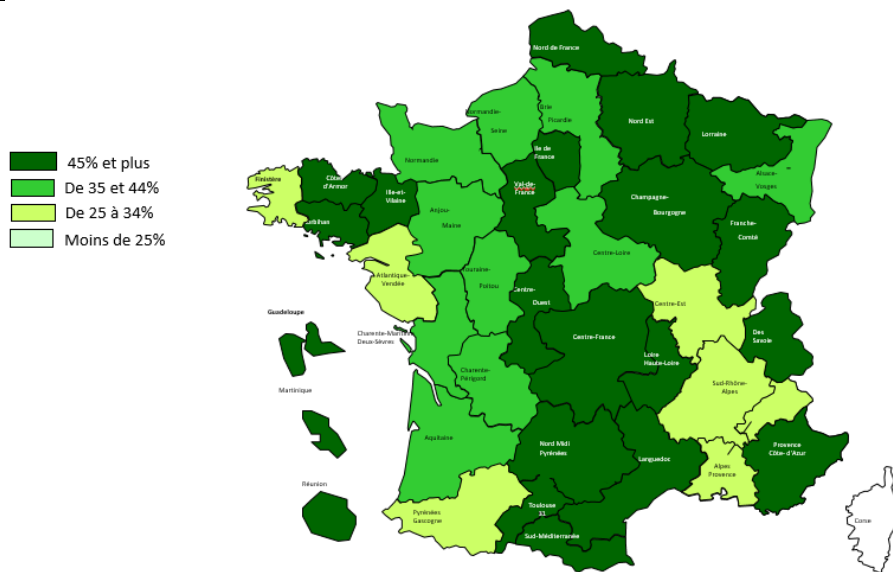
Et selon la répartition socio-professionnelle suivante :

Année au 31/12	2020		2021		2022		2023	
Agriculteurs	354	52.7 %	342	51.7 %	336	52,5 %	322	50,3%
Artisans et Commerçants	73	10.9 %	75	11.3 %	70	10,9 %	77	12,03%
Salariés	145	21.3 %	150	22.6 %	142	22,2 %	136	21,2%
Chefs d'entreprise PME / PMI	15	2.2 %	14	2.1 %	13	2,03 %	11	1,7%
Professions libérales	34	5 %	34	5.1 %	40	6,3 %	42	6,5%
Retraités et Inactifs	50	7.3 %	46	6.9 %	39	6,1 %	52	8,1%

En 2023, 50 nouveaux Administrateurs ont été élus lors des Assemblées générales de nos Caisses locales : 61,5 % ont moins de 50 ans et 50 % sont des femmes. Nous notons l'efficacité de la mise en place de notre plan de recrutement en 2022 passant de 35 nouveaux administrateurs à 50 en 2023 soit + 43 %.

Nouveaux élus	2020		2021		2022		2023	
Nombre d'administrateurs	55		51		35		50	
Moins de 50 ans	36	65.5 %	29	56,8 %	27	77,1 %	32	61,5%
Femmes	29	52.7 %	20	39,2 %	16	45,7 %	25	50 %

Taux de femmes parmi les nouveaux élus



Le plan de recrutement a un double enjeu :

- **ANTICIPER les départs des Administrateurs** au niveau de chaque Caisse locale (Fiche diagnostique de la CL)
- **FAVORISER la représentativité et la mixité** au sein des Conseils d'administration des Caisses locales

La mesure des premiers résultats de notre plan de recrutement a été présentée en Conseil d'administration de la CR en septembre 2023 (Observatoire de la Vie Mutualiste), puis dans les 51 conseils de Caisses locales en 2023 afin de valoriser les premiers efforts de recrutement, échanges de bonnes pratiques.

Notre ambition : recruter 50 Administrateurs par an sur 5 ans.

Un outil de planification et d'anticipation des besoins de recrutement est mis à disposition des 51 Conseils de CL chaque année afin de mieux anticiper le renouvellement des Administrateurs : **La fiche diagnostique.**

FICHE DIAGNOSTIQUE DE LA CAISSE LOCALE DE

CARTOGRAPHIE DE LA REPARTITION DES ADMINISTRATEURS

CAISSE LOCALE	NBRE ADM	PRESIDENTIE		MOYENNE D'AGE	SEXE		CAT AGE			CSP						
		PRESIDENT	PRESIDENTE		HOMMES	FEMMES	<35 ANS	35-50 ANS	>50 ANS	AGRICULTEUR	ALARIE	RT-COM	CHEFS ENT	PROF LI	RETRAITS	ACTIVITE
AIGURANDE	14	0	1	49	7	7	1	7	6	10	1	2	0	1	0	0

SORTIE POUR LIMITE AGE

Nom	Prenom	Date Début Premier Mandat	Fonction CL Actuelle	Date Naissance	SORTIE				
					2024	2025	2026	2027	2028
		01/02/2005	Président	21/11/1959					
		18/02/2022	Vice-Président	30/11/1983					
		01/02/2018	Secrétaire	03/11/1985					
		02/04/2020	Administrat	03/02/1961					
		01/02/2005	Administrat	20/02/1960					
		01/02/2003	Administrat	27/04/1960					
		01/02/1998	Administrat	16/07/1962					
		31/01/2021	Administrat	01/06/1976					
		18/02/2022	Administrat	29/12/1979					
		01/02/2002	Administrat	04/04/1966					
		31/01/2019	Administrat	23/04/1994					
		01/02/2017	Administrat	25/03/1988					
		31/01/2019	Administrat	24/04/1976					
		31/01/2021	Administrat	24/10/1984					

SITUATION DES ADMINISTRATEURS A MOYEN TERME

CAISSES LOCALES SORTANTS	NBRE ADM	2024		2025		2026		2027		2028		DEPARTS 2024-2027	EFFORT DE RECRUTEMENT AMBITION 15 EN 2027
		PRESIDENT	ADM.	PRESIDENT	ADM.	PRESIDENT	ADM.	PRESIDENT	ADM.				
	14			1	1		1					3	4

ATTRACTIVITE DE LA CAISSE LOCALE

TAUX DE PRESENCE				MOYENNE DE LA CL	MOYENNE CRCO	CL MOINS ELEVEE	CL PLUS ELEVEE
2019	2020	2021	2022				
67%	72%	60%	57%	64%	68%	55%	79%

Parmi les Présidents de Caisses locales, la part des agriculteurs est en baisse significative (52,9 % en 2023 contre 64,7 % en 2020). Là encore nous souhaitons une population diversifiée de Présidents. Dans le même temps, la part des femmes Présidentes de Caisses locales augmente passant de 25,5 % en 2020 à 29,4 % en 2023.

La population des « Présidents de Caisses locales » présente les caractéristiques suivantes :

Année au 31/12	2020	2021	2022	2023
Hommes	74,5%	66,6 %	70,6 %	70,6 %
Femmes	25,5%	33,3 %	29,4 %	29,4 %
Agriculteurs actifs	64,7%	60,7 %	56,9 %	52,9 %
Actifs non agriculteurs	23,6 %	31,3 %	39,2 %	37,2 %
Retraités ou inactifs	11,7%	7,8 %	3,9 %	9,9 %

Indicateurs

Intitulé		2021		2022		2023	
Pourcentage de femmes dans les organes de Gouvernance	Conseil de la CRCO	6	40%	7	44 %	7	44%
	Conseil de Caisse locale	32,8%		32,1 %		33.1%	
	Présidentes de Caisse locale	33,3%		29,4 %		29.4%	
	Nouvelles Administratrices élues	39,2%		45,7 %		50,0 %	
Taux de présence des Administrateurs au Conseil d'Administration de la CRCO		95%		95 %		94%	

Nombre d'Administrateurs de Caisses locales	661	640	640
Nos Ambitions et nos Projets			
<p>Pour 2023 nous avons travaillé sur l'attractivité de nos conseils afin de stabiliser le nombre d'Administrateurs. Il s'agit d'apporter plus de valeur ajoutée à nos conseils à la fois sur le fonds des idées et sur la forme.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été présentées en conférence des présidents de décembre 2023 pour une mise en place en 2024 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir 1 fois par an dans les 51 conseils de CL un administrateur de la CR <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer du lien entre le conseil d'administration CRCO, les administrateurs de CL et les territoires ⇒ Epauler les présidents dans leur mission ⇒ Etre promoteur, partager les bonnes pratiques entre CL - Formation en avril 2024 des Présidents de CL (Ifcam) pour mener et piloter un conseil de CL - Délocaliser au moins une fois par an un conseil de CL - Partager des moments de convivialité avec les Collaborateurs - Renforcer le contenu des interventions - Présence de la Vie mutualiste à au moins un conseil de chaque CL par an - Présence d'un expert pour présenter un sujet précis à la demande de la CL <p>Notre ambition à moyen terme est d'atteindre les 765 Administrateurs en 2027, soit 15 par Caisse locale.</p>			

5-1-2 Améliorer la formation de nos élus Administrateurs

Risque	Enjeu majeur
<i>Insuffisance du niveau de formation des Administrateurs (CR et CL) générant une baisse de leur implication, engagement et motivation</i>	<i>Affirmer notre modèle de banque coopérative en développant un sociétariat actif</i>

Politique et Actions menées

La dynamique de notre modèle coopératif et mutualiste repose sur l'implication et l'engagement au quotidien des Administrateurs.

Afin de remplir pleinement leur mission, nos Administrateurs doivent être suffisamment informés concernant l'actualité du Crédit Agricole et de la Caisse régionale mais également être formés régulièrement.

INFORMATION : ils bénéficient d'une communication régulière via plusieurs outils spécifiques.

- **Un site « extranet »** sécurisé, réservé aux élus et aux Secrétaires de Caisses locales, est opérationnel. Il est destiné à recevoir les actualités, les informations, et les documents concernant la Caisse régionale.
Il est également destiné à mettre en valeur les actions de proximité initiées par chaque Caisse locale, et favoriser ainsi les échanges entre les élus.

- **La « Lettre du Conseil »**, à périodicité mensuelle, informe les Administrateurs des sujets présentés en Conseil d'Administration de la Caisse régionale.
- **L'invitation de deux Présidents de Caisses locales**, à tour de rôle, pour assister aux débats du Conseil d'Administration (chaque mois) de la Caisse régionale avec une volonté de les éclairer sur la teneur des échanges et les thématiques traitées.

FORMATION : des cycles de formation sont proposés et suivis selon la population des Administrateurs.

✓ **Administrateurs de la Caisse régionale :**

Selon les exigences réglementaires (ACPR), les Administrateurs de la Caisse régionale doivent suivre un programme de formation adapté. Afin de répondre à ces attentes, la Filière Vie Mutualiste construit des plans de formation annuels, par thématiques.

Le programme de formation 2023 était le suivant :

- Formation interne à la CRCO :
 - Réunion officielle du Comité des Prêts
 - Etre membre du Comité des Prêts
 - Prise de parole en public
- Formation niveau national via l'IFCAM :
 - Exercice du mandat d'Administrateur
 - Fresque du climat
- Formation de niveau Coopération CARCENTRE
 - Webinaires (Metavers, blockchain, comportement des clients)
 - Présentiel (Exigences en matière de risque et de contrôle permanent/audit du risque-Rôle du conseil dans le dispositif du contrôle interne-Situation économique-L'art de la prise de parole)
- Formations personnalisées
 - Quelle banque pour demain
 - Séminaire administrateurs confirmés/Risques
 -

Au total, en 2023 les Administrateurs du Conseil d'Administration de la Caisse régionale (hors Président) ont suivi 53 formations, soit 276 heures et 19 heures par Administrateur.

✓ **Présidents et Administrateurs de Caisses locales :**

La Filière Vie Mutualiste propose également un programme de formations tout au long de l'année, et ce sur différentes thématiques. Le programme de formation proposé en 2023 était le suivant :

- 3 webinaires : Metavers, blockchain, comportement des clients
- Présentiel : Formation sur le climat dans le cadre de la semaine du sociétariat
- Présentiel : Formation des Présidents et des Secrétaires de CL sur la connaissance d'une banque coopérative et mutualiste et Prise de parole en public

Indicateurs

Intitulé	2020	2021	2022	2023
Taux d'Administrateurs CR ayant reçu une formation (présentiel et distanciel)	100 %	100 %	100 %	94 %
Taux de Présidents de CL ayant reçu une formation (présentiel)	Non suivi	Non suivi	73 %	67 %
Nombre d'heures de formation par Administrateur de CR	Non suivi	17	27	19
IER des administrateurs (Indice d'Engagement et de Recommandation)	8,1	Non réalisé	Réalisé T3 2022	8,4

Nos Ambitions et nos Projets

Pour 2024, nous souhaitons poursuivre cet effort de formation auprès de nos Administrateurs. Afin de leur donner les moyens d'exercer pleinement leur rôle au sein du Crédit Agricole Centre-Ouest.

Ainsi, nous allons soumettre au vote du Conseil d'Administration le plan de formation suivant :

A- Administrateurs de Caisse Régionale

1- Formations internes CRCO

- Etre membre du comité des risques
- Etre membre du comité des prêts
- Réunion officielle du Comité des Prêts

2- Formations IFCAM

- Connaissances financière niveau 2
- Mutations de la finance
- Exigences réglementaires
- Arts de la prise de parole en public
- Risques climatiques et environnementaux

3- Formations personnalisées : à déterminer en fonction des souhaits des Administrateurs CR

4- Webinaires : Loi de finance, Biodiversité, Géopolitique

B- Administrateurs de Caisses locales

1- Webinaires : Loi de finance, Biodiversité, Géopolitique

2- Prise de parole en public

3- Mener un conseil de Caisse locale (Ifcam)

4- Formation des nouveaux Présidents et Secrétaires de Caisse locale (Définition d'une Banque coopérative)

Avec un **taux de participation à l'IER Administrateurs 2022 de 78 %**, la CRCO est la **1^{ère} Caisse régionale sur les 31 participantes**. Notre note globale de 8,4 positionne la CRCO au 5^{ème} rang des Caisse Régionales. Ce résultat est conforme à notre ambition projet d'entreprise 2022-2025. Nous avons exploité les 600 verbatim en commissions Vie mutualiste : 10 sujets ont été extraits dont 4 ont été travaillés dans un premier temps pour améliorer le mutualisme au sein de la Caisse régionale :

- Faire connaître nos actions, nos valeurs, renforcer notre communication
- Intervention des Administrateurs CR en conseil de Caisses locales
- Partage et convivialité entre administrateurs, collaborateurs et sociétaires
- Politique RSE à la CRCO : Rôles et missions de l'administrateur

5-2 Données Humaines et Sociales

5-2-1 Former nos salariés pour adapter leurs compétences

Risque	Enjeu majeur
<i>Non adaptation des compétences de nos salariés à l'évolution de leurs métiers et des besoins de la clientèle</i>	<i>Accroître les compétences de nos salariés par un effort conséquent en matière de formation</i>

Politique et Actions menées

Les ambitions affichées par le Groupe Crédit Agricole dans sa raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et dans son Projet Sociétal, reposent sur 3 projets phares : Projet Client, Projet Sociétal et Projet Humain. Le pilier « Humain » est une condition essentielle de la réussite des deux autres.

Le développement des compétences et la formation sont des composantes essentielles de ce pilier, notamment pour renforcer l'employabilité des collaborateurs, faire face aux évolutions métiers, techniques ou réglementaires, et répondre aux attentes des clients.

Notre Caisse régionale s'inscrit dans la ligne du Groupe Crédit Agricole et décline dans l'axe Développement Humain de son Projet d'entreprise ses ambitions en matière de développement de compétences et de formation. Notre politique de ressources humaines place également la formation parmi ses axes prioritaires.

Afin de mener les missions confiées, l'organisation de la filière Ressources Humaines a également évolué en 2022 avec la création d'une unité « Développement des compétences, formation, projets et processus RH ».

En 2023, le plan de formation des collaborateurs s'est articulé autour de deux axes majeurs :

- **Sécuriser notre développement dans le respect de la réglementation :**
Cela répond aux exigences réglementaires mais permet également de garantir les intérêts des clients et de la Caisse régionale en maintenant et en renforçant les connaissances des collaborateurs sur des sujets à fort enjeu ou porteurs de risques. Pour illustrer ce point, nous pouvons citer :
 - Les Formations assurances : 15h DDA (Directive de la Distribution des Assurances) pour chaque collaborateur du réseau, « Socle Assurances » pour les nouveaux CDI (10 jours de formation)
 - La Directive du Crédit Immobilier (DCI) formation continue (7h)
 - Les Sanctions Internationales module général
 - Les modules « La conformité au quotidien » et « lutte contre la corruption »
 - MIF 2 formation continue
 - Les E-learning « Commercialisation des parts sociales » et « Droit au compte »

- **Renforcer et développer les compétences individuelles et collectives**, à travers des programmes de formation du Groupe CA ou issus de projets internes.
A titre d'exemples, nous pouvons citer :
 - Les Formations « Renforcer ses négociations » à destination des conseillers privés et chargés d'affaires Entreprises
 - La Marque managériale pour tous : poursuite du plan d'accompagnement personnalisé des managers issu des bilans 180°

- La Refonte du parcours « Nouveau manager CARCENTRE » avec un module consacré aux pratiques RH de l'entité pour avoir les bons réflexes selon les situations vécues
- Déploiement des formations ESG/Trajectoire Patrimoine V2 : formation intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance des entreprises dans le conseil apporté aux clients pour le choix de leurs placements, avec prise en main des nouveautés de l'outil Trajectoire Patrimoine V2 (Formation personnalisée en fonction du métier)
- Formation à l'Eco conduite pour des « gros rouleurs »
- Formation « Relation par téléphone » pour les back office basculant en middle-office
- Lancement de la formation « Les gestes qui sauvent » pour les collaborateurs, les clients et les administrateurs

Zoom sur une nouveauté 2023 : Ateliers de formation « Les gestes qui sauvent »



Pour renforcer son engagement sociétal, la CRCO a souhaité organiser ces formations « humaines » pour prendre soin des personnes qui résident sur notre territoire. C'est en lien avec nos valeurs et notre ADN : être proche de nos clients, de nos administrateurs et de nos collaborateurs.

Ces ateliers de formation ont été mis en place dans un format inédit, au cœur de nos secteurs d'agences, en

mixant un public de clients, administrateurs et collaborateurs lors de chaque session.

Les services des sièges ont été eux aussi associés à cette opération puisque des sessions ont été proposées aux collaborateurs sur les sites de Limoges et Châteauroux, sur la base du volontariat.

En 2023, près de 200 personnes ont été formées aux Gestes qui sauvent, et sur la base de cette expérience positive l'opération sera reconduite en 2024 avec de nouveaux ateliers proposés.

Nos actions de formation reposent également sur des relations étroites avec les établissements scolaires et universitaires locaux concernant :

- # Le versement de la taxe d'apprentissage
- # L'accueil de stagiaires sur l'année
- # Les formations en alternance (Bac+2 à Master2) avec 51 contrats en cours fin 2023 contre 53 contrats en cours fin 2022, 44 fin 2021 et 40 fin 2020.

Le budget alloué à la Formation par la CRCO illustre l'accompagnement qu'elle souhaite réaliser en faveur des collaborateurs : en 2023, ce budget est de 2.8 millions d'euros, soit 6,80% de la masse salariale.

Indicateurs			
Intitulé	2021	2022	2023
Nombre total d'heures de formation dispensées (*) – (Calcul à partir du nb de jours de formation 6 118, ramenés en heures)	45 769	51 308	47 720
Nombre total d'heures de formation dispensées (/salarier inscrit) (**)	38,53	42,09	40,54
Nombre total d'heures de formation dispensées (/salarier inscrit et présent)	37,75	41,21	39,92
Budget global en k€ (***) – issu du bilan social -	2 426	3 005	2 800
Pourcentage de la Masse salariale (***) – issu du bilan social -	6,04 %	7,20 %	6,80%

(*) : Hors alternance / (**) NB de formés dans l'année / (***) : Estimation pour 2023

Nos Ambitions et nos Projets

Nos orientations pour 2022-2025 : « **Nous différencier par le développement des compétences** ». Il s'agit de la 3^{ème} ambition de l'axe Développement Humain de notre projet d'entreprise 2022-2025, elle est portée par 4 orientations :

- Une labellisation des compétences, notamment digitales, et des métiers en constante transformation.
- Un développement des compétences individualisées pour tous, via un dispositif enrichi de formation continue.
- Une valorisation des expertises et des métiers d'expert, historiques et nouveaux.
- Une culture, différenciante, pour tous sur les aspects économiques et financiers de notre environnement

Le plan de développement des compétences 2024 sera décliné selon deux orientations majeurs, avec le souci permanent de sécuriser notre développement dans le respect de la réglementation :

- ✓ Se différencier par le développement des compétences avec un développement des compétences individualisées pour tous, via un dispositif enrichi de formation
- ✓ Améliorer l'expérience et l'expression collaborateur



5

-

2-2 Agir sans discrimination en faveur de la Mixité et la Diversité

Risque	Enjeu majeur
<i>Faire preuve de discrimination et de manque d'équité dans le cadre du parcours professionnel</i>	<i>Encourager la Mixité et la Diversité</i>

Politique et Actions menées

La diversité et la mixité sont gages de performance de long terme et font partie intégrante du Pacte Sociétal du Groupe Crédit Agricole. Ces pratiques sont aussi indispensables pour viser l'exemplarité dans nos politiques sociales.

L'accord n°112 sur l'égalité professionnelle, signé le 13 décembre 2019, pose les bases de l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'avenant n°2 du 12 décembre 2023, a renouvelé les principes fondamentaux de cet accord pour une durée d'1 an, et pérennise ainsi les mesures de la Caisse régionale en la matière.

Le rapport « Egalité Professionnelle » est soumis à la consultation du CSE tous les ans. Ce document effectue une étude comparée de la situation des femmes et des hommes au sein de la CRCO sur les thèmes suivants :

- Les effectifs, les embauches et les départs
- Les conditions de rémunérations et les évolutions de carrières
- L'organisation du travail, les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail
- L'articulation entre vie professionnelle et exercice de la responsabilité familiale
- Les données concernant la formation

Il intègre également un plan d'action comprenant des objectifs en termes de recrutement, de formation professionnelle et de déroulement de carrière.

Par ailleurs, la Caisse régionale, dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, négocie avec les organisations syndicales une enveloppe spécifique. Cette enveloppe a pour objectif de supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

La Caisse régionale, à travers son Projet d'Entreprise Créateur de Liens et en particulier son axe Développement Humain, a dédié un groupe de travail au sujet de la Mixité et de la diversité. Un plan d'action spécifique issu des travaux collaboratifs a été validé en Comité de Direction. Les premières actions ont déjà été mises en œuvre, avec notamment la nomination d'un référent mixité et la sensibilisation des membres du Comité de Direction sur le sujet de la mixité.

En 2024, le plan d'action se déclinera tout au long de l'année, avec une équipe dédiée d'ambassadeurs volontaires, qui contribueront à animer le sujet auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Dans le cadre de l'accord de branche du 27 juin 2017 sur « l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » nous appliquons les dispositions particulières lors d'un congé maternité ou d'adoption à savoir « dans le cadre de la loi du 23 mars 2006, les salariés des Caisses régionales de retour de congé maternité ou de congé d'adoption doivent bénéficier des augmentations générales de rémunération perçues pendant leur congé et de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de leur congé par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle (...). »

En matière de lutte contre la discrimination, la Direction des Ressources Humaines prend régulièrement des initiatives destinées à sensibiliser l'ensemble des salariés :

- Lors du lancement de la campagne annuelle d'entretiens, les managers sont sensibilisés au fait qu'aucun critère de discrimination ne doit être abordé lors des entretiens, conformément à l'article L1132-1 du Code du Travail (consultable dans le guide manager). Ce rappel est effectué par messagerie, dans le bagage managers et dans la page d'actualité du logiciel Talent Soft⁴ mais également affiché dans les deux salles à disposition des Ressources Humaines pour réaliser leurs entretiens.
- En amont de chaque entretien de recrutement, nos chargés de recrutement échangent avec les managers sur les critères de discrimination, les critères issus de la législation française mais également des textes nationaux et européens. Nos recrutements sont ainsi effectués relativement aux compétences des candidats et non en fonction du genre.
- La quasi-totalité des postes à couvrir font l'objet d'une diffusion via Talent Soft, ce qui assure à chaque salarié une totale latitude à postuler en fonction de ses compétences et de ses aspirations personnelles.
- Des formations « recrutement sans discrimination » pour les chargés de recrutement ont été réalisées en janvier et septembre 2023.

En 2021, deux sessions de sensibilisation avaient déjà été organisées à destination de nos managers. Les supports restent à disposition de nos managers sous l'espace « Marque Managériale » de notre Intranet.

➤ **Accompagner nos talents au féminin**

La Caisse régionale a la volonté d'accompagner ses potentiels, et notamment les potentiels féminins, à tous les niveaux dans le cadre de la politique RH.

Elle a mis en place depuis 4 années, le « mentorat féminin » dans le but d'accompagner nos mentorées dans leur développement professionnel et personnel, via un partage d'expériences lors d'échanges réguliers avec un mentor, Cadre de direction.

Par ailleurs, nous inscrivons chaque année des collaboratrices à la formation de « jeunes femmes à potentiel ⁵ » en fonction de critères suivants :

- Cadres non managers
- Moins de 35 ans

⁴ Talent soft : logiciel dédié à la RH (gestion des offres d'emplois internes, suivi des entretiens d'évaluation et entretien professionnels, intégration des collaborateurs dans leurs nouveaux postes) utilisé par toutes les Caisses régionales de Crédit Agricole

⁵ La liste de ces salariées est établie suite aux entretiens d'appréciation annuels et validée par le Comité de Direction

-
- Entre 3 et 8 ans d'expérience professionnelle (dont au moins 1 an sur le poste)

Le contenu de cette formation est orienté afin de :

- Pouvoir comprendre les différences hommes/femmes et comment les dépasser
- Clarifier ses priorités et ses objectifs professionnels (à court, moyen et long terme)
- Prendre conscience de l'importance de gérer son image, sa visibilité et son réseau

En complément, 2 collaboratrices ont été inscrites au programme EVE visant à accompagner les femmes cadres dirigeantes ou pouvant viser un poste de cadre de Direction.

➤ Réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes

La loi (2018- 771) pour « la liberté de son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action global pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et pour réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

Un référent « Lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes », rattaché au Directeur du Développement Humain est chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en cas de besoin.

La mesure des éventuelles inégalités salariales se fait à travers la publication d'un index comprenant 5 indicateurs :

1. Écart de rémunération
2. Écart d'augmentation salariale
3. Écart de promotion interne
4. Augmentation en retour de congés maternité
5. Nombre de femmes dans les 10 plus grosses rémunérations

Conformément à la réglementation, la CRCO publie son « Index de l'égalité Femmes-Hommes » qui atteint 92/ 100 pour 2022, publié en 2023.

➤ Ouvrir notre entreprise aux stages de 3^{ème}

Notre Caisse régionale participe depuis plusieurs années au « **Grand programme stages de 3^{ème}** » visant à lutter contre les disparités, les inégalités sociales, en proposant des stages aux élèves de 3^{ème} (REP/REP+).

Les stagiaires sont reçus au siège au sein de notre Caisse régionale dans l'Indre et la Haute-Vienne, pour une durée de 4 à 5 jours.

L'accueil est assuré par la filière RH avec différents ateliers ludiques (présentation de l'entreprise, ateliers CV et lettre de motivation, simulations d'entretiens, interventions de collaborateurs du réseau pour présenter leur métier...). Les jeunes stagiaires rejoignent ensuite les différents services supports.



En 2023, nous avons accueilli **12 collégiens** issus de différents établissements de zones REP/REP+.

➤ Handicap et Emploi au Crédit Agricole

Depuis 2006, via la Mission « **Handicap et Emploi au Crédit Agricole** »⁶ (HECA), la CRCO s'est mobilisée en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et mène des actions en matière de formation, de recrutement direct, de maintien dans l'emploi et de recours au secteur protégé ou adapté.

⁶ HECA : Structure nationale gérant l'accord de branche sur le handicap

Notre accord d'entreprise sur le sujet a été renouvelé fin 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 (Accord N°115) et complète l'accord de branche conclu en date du 22 novembre 2019.

Au-delà du volet « Handicap » classique cet accord intègre un périmètre « Solidarité d'entreprise » comprenant :

- Des engagements dans le cadre de la Charte « Cancer »
- Une plateforme d'écoute et d'aide psychologique à destination des salariés
- La continuité de l'opération sur l'arrondi de salaire au profit d'associations du territoire.
En 2023, 207 collaborateurs ont opté pour l'arrondi sur salaire : le montant ainsi collecté s'élève à 1 212.68 €. Ce montant, abondé par la CRCO à hauteur de 100%, sera distribué à deux associations du territoire : « Les blouses roses » pour le département Haute-Vienne, et « Juliette à Petits pas » pour le département de l'Indre.
- Le don de jours : le « don de jours » au profit des salariés en CDI ayant un proche gravement malade. Chaque collaborateur a la possibilité de participer à ce don en alimentant le Fonds de solidarité à raison de 1 à 5 jours de congés par an.
En 2023, 8 salariés ont alimenté le Fonds pour un total de 21 jours (46 jours en 2022) ce qui porte l'encours au 31/12/23 à 213.32 jours. 3 collaborateurs ont obtenu un accord pour une utilisation en 2023 (3 collaborateurs également en 2022)
- L'accompagnement des proches « Aidants » via le dispositif de don de jours

2023 voit une diminution de notre taux emploi handicap au regard de différents points :

- ✓ Des renouvellements RQTH^[1] échues en 2023 non effectués
- ✓ Des départs de l'entreprise
- ✓ Des RQTH qui ne sont plus d'actualité

Cependant, notre mission reste la même à savoir accompagner nos salariés en cas de survenance d'une situation de handicap par des aménagements de postes adaptés afin de les maintenir dans leur emploi. La CRCO consacre les budgets nécessaires aux études ergonomiques et aux aménagements de postes.

En 2023, 4 collaborateurs ont fait reconnaître la survenance d'un handicap via un RQTH.^[1] (12 en 2019, 4 en 2020, 2 en 2021 et 3 en 2022) et 2 alternants en situation de handicap ont été recrutés.

De nombreux départs notamment en retraite de salariés en situation de handicap ont été enregistrés en 2021, non compensés par de nouvelles embauches ou de nouvelles RQTH, tendance qui s'est poursuivie en 2022 et 2023.

Une référente dédiée, nommée en 2022, a mis en place tout au long de l'année différentes actions, afin d'accompagner individuellement (notamment dans le renouvellement ou la constitution de leur dossier RQTH, dans le cadre de leur maintien dans l'emploi, ...) et collectivement les personnes en situation de handicap. Des actions étaient également à destination de tous les collaborateurs au titre de la prévention et de la sensibilisation.

A titre d'exemples, diverses mesures réalisées sur 2023 :

- Préparation d'un aménagement sur-mesure des postes dans les nouveaux locaux du site administratif de Limoges (déménagement prévu 1er semestre 2024)



^[1] RQTH : Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé

- En cas d'absence de longue durée, courriers adressés aux collaborateurs concernés afin de garder le lien
 - Déploiement d'actions de prévention :
 - Réalisation d'une vidéo avec une ergonome sur la posture au travail,
 - Organisation d'une Conférence de sensibilisation sur le handicap invisible
 - Organisation d'évènements dédiés :
 - Semaine de la QVCT du 20 au 23 juin
 - Reconduction de la Convention avec le cabinet KAIROS et organisation de 3 webinaires
 - Formation en premier secours santé mentale en mars
 - Octobre Rose et Movember : mise à disposition d'informations sur le cancer
 - Semaine du handicap du 20 au 25 novembre avec un programme défini comme suit :
- # Lundi 20/11 : communication sur HECA à travers un podcast de présentation de l'activité sur CRCO
- # Mardi 21/11 : vidéo ergonome sur les bonnes pratiques / aménagement du poste de travail dont les objectifs sont multiples :
- Favoriser la qualité de vie et les conditions de travail de chacun
 - Prévenir les troubles musculo-squelettiques
 - Répondre aux demandes régulières de conseils en aménagement du poste de travail
- # Mercredi 22/11 : vidéo courte sur la dépression pour mettre en lumière les handicaps invisibles.
- # Jeudi 23/11 : vidéo handicap Groupe CA pour informer sur les modalités de reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap
- # Vendredi 24/11 : visio-conférence inter active sur les handicaps psychiques pour poursuivre la mise en lumière des handicaps invisibles
- Participation et intervention spécifiques sur le handicap :
 - 2 JOBDATING TH (mars et novembre),
 - Interview en tandem avec CAP EMPLOI 36 sur l'intégration des personnes en situation de handicap lors du festival de l'emploi Made in 36.

Indicateurs				
Intitulé		2021	2022	2023
Femmes dans les postes d'encadrement	Nombre	151	158	155
	%	52,25 %	53,74%	52,36%
Index Egalité Professionnelle Femme / Homme	Base 100	94	87	92
Salariés en situation de handicap	Nombre ETP	88,35	78	73,25
	%	8,99 %	8,31 %	6,65 % (*)

(*) Données provisoires à valider lors de la déclaration annuelle

5 -2 -3 Développer la promotion en interne

Risque	Enjeu majeur
<i>Absence de perspective d'évolution de carrière, et de promotion interne des salariés</i>	<i>Favoriser l'épanouissement au travail</i>

Politique et actions menées

La Caisse régionale du Centre-Ouest fait partie des employeurs privés majeurs de son territoire, avec des besoins en recrutement en CDI, CDD et alternants importants.

Le maintien d'un bon niveau d'épanouissement au travail est essentiel pour lui assurer le maintien de ses effectifs, la couverture de l'ensemble de son territoire tout en maintenant des perspectives de carrières pour tous.

La CRCO développe tout d'abord **une politique de recrutement active** qui est basée et axée sur quelques principes fondamentaux constants depuis plusieurs années :

- ⇒ Recours au recrutement par le biais de l'alternance
- ⇒ Respect des règles de non-discrimination (formation des Chargés Emploi Carrières en janvier et septembre 2023)
- ⇒ Priorité donnée aux candidats issus de notre territoire et de ses organismes de formation
- ⇒ Transformation, dans la mesure du possible, des Contrats à Durée Déterminée en Contrats à Durée Indéterminée.

Notre objectif est toujours « **d'être l'employeur bancaire préféré sur notre territoire** », renforcé par notre Projet d'Entreprise à travers son axe Développement Humain.

En 2023, le nombre d'embauches en CDI a atteint 80 unités. Les anciens CDD, suite à l'alternance ou non, constituent un fort levier de recrutement à hauteur de 54 %.

	2021		2022		2023	
Embauches en CDI	68		84		80	
<i>dont ex CDD</i>	41	60,3 %	44	52,4 %	43	53,8%
<i>dont femmes</i>	43	63,2 %	51	60,7 %	52	65%
<i>dont hommes</i>	25	36,8 %	33	39,3 %	28	35%

Le taux de turn-over reste maîtrisé, mais fortement impacté par les départs en retraite qui représentent à eux seuls 34,7% des départs.

En 2023, 18 salariés (contre 21 en 2022) ont donné leur démission et les départs pour une mobilité interne au Groupe ont concerné 11 de nos collaborateurs (12 en 2022 et 8 en 2021).

	2021		2022		2023	
Nombre de départs CDI	70		64		72	
<i>dont retraite</i>	33	47.1 %	16	25 %	25	34,7 %
<i>dont autres départs (*)</i>	37	52.9 %	48	75 %	47	65,3 %
<i>dont licenciements dans autres départs</i>	4		5		3	
Turn-over total	7,28 %		6,53%		7,21 %	
Turn-over hors retraite	3,85 %		4,90%		4,70 %	

(*) : Décès, Démission, Fin de période d'essai, Licenciement, Rupture conventionnelle, Mutation Groupe CA

Des actions ont également été menées pour participer à la rétention des collaborateurs comme :

1. Un accord sur le travail à distance signé en septembre 2023 après une phase d'expérimentation
2. Une indemnité mobilité, actée en 2022, pour favoriser la mobilité géographique

Un autre levier de la promotion interne passe aussi par la reconnaissance des compétences et l'évolution des situations personnelles, soit via une prise de responsabilité avec promotion soit via une augmentation de la rémunération individuelle.

	2021	2022	2023
Prise de responsabilité avec promotion hors titularisation	195	160	127
Reconnaissance d'Expertise dans le métier avec changement de classification	44	91	113
Reconnaissance Compétences sans changement de classification	286	280	359
Total Evolutions salariales hors titularisation	525	531	599
Ratio par rapport à l'effectif hors titularisation (CDI total fin année = 988) (salariés ayant reçu une augmentation)	54,7%	54,2%	60,6%

A noter : un collaborateur peut bénéficier sur une même année de plusieurs attributions

En 2023, le nombre de collaborateurs bénéficiaires par type d'augmentation est le suivant :

	2023
Bénéficiaires d'une prise de responsabilité avec promotion hors titularisation	121
Bénéficiaires d'une reconnaissance d'Expertise dans le métier avec changement de classification	113
Bénéficiaires d'une reconnaissance de Compétences sans changement de classification	348
Total des bénéficiaires sur les 3 types d'augmentation	582
Total des bénéficiaires (hors doublons) sur les 3 types d'augmentation	556
Ratio par rapport à l'effectif (CDI total fin année = 988) hors titularisation	= 56,3%

Indicateurs				
Intitulé		2021	2022	2023
Salariés ayant bénéficié d'une mobilité avec prise de responsabilité	Nombre	195	160	121
	% de l'effectif	20,3	15,4	12,2
Nombre de postes diffusés en interne		128	90	120

La promotion interne dépend également de la diffusion des postes. Avec 120 postes diffusés en 2023 via l'outil interne Talent Soft⁷, la CRCO s'appuie sur différents principes :

- Les postes d'Assistants Relation Client et de Conseiller commercial ne sont pas diffusés, et sont pourvus en fonction du rayon de mobilité des collaborateurs et des compétences acquises
- Les postulations sont régies par le 3/5/7, durées repères, fixées à titre indicatif afin de permettre à chaque collaborateur d'envisager son évolution professionnelle en lui donnant des repères dans le temps. Ces repères sont d'autant plus importants pour les collaborateurs qui gèrent un portefeuille de clients

Des éléments de projections comme suit sont également pris en compte :

- Les revues d'évolution professionnelle : à périodicité annuelle, ces RDV organisés par la RH avec les directions (en alterné siège/ réseaux chaque année), permettent aux managers d'identifier les collaborateurs en retrait, à potentiel, ou concernés par un futur départ
- Des suivis spécifiques de détection des collaborateurs à potentiel ou encore de collaborateurs en difficulté issus directement des entretiens annuels

Dans le cadre de la Gestion de Carrières, notre priorité est de bien apprécier les compétences de nos collaborateurs et de détecter efficacement les talents afin de les fidéliser.

Depuis 7 ans, la CRCO a déployé de nouvelles fonctionnalités dans un outil dédié « Talent Soft », permettant une approche globale pour chaque salarié :

- Entretien d'évaluation individuel
- Entretien professionnel et entretien professionnel à 6 ans
- Entretien de gestion de carrière
- Postulation aux offres internes

« Talent Soft » s'avère également très utile aux managers dans la connaissance de leurs équipes ainsi qu'aux Ressources Humaines dans le repérage des profils recherchés : pour exemple, la synthèse des échanges entre les managers et les Ressources Humaines lors des revues d'évolution professionnelle est consignée dans l'outil.

Par ailleurs, la Caisse régionale attache une importance toute particulière à la réussite de l'intégration de ses collaborateurs au sein de l'entreprise ou sur un nouveau poste. Ainsi, des entretiens spécifiques sont également disponibles dans Talent Soft pour suivre les périodes d'essai et de confirmation :

- Entretien d'accueil
- Entretien intermédiaire
- Entretien de fin de période

En 2023, de nouvelles modalités sur la gestion des périodes d'essai ont été mises en place, sur le principe d'une période initiale pouvant être renouvelée.

En complément, les nouveaux entrants (CDI et Alternants) sont invités à remplir leur « rapport d'étonnement » (également dans Talent Soft) afin de remonter leur ressenti et leurs éventuelles suggestions d'amélioration.

L'esprit d'équipe, cher à notre entreprise, est encouragé à l'occasion des différents rendez-vous organisés pour les nouveaux embauchés d'une part, et les nouveaux alternants d'autre part.

Après quelques échanges avec le Directeur Général, le Directeur des Ressources Humaines et la Filière RH, ils sont invités à se présenter et à partager leurs premières impressions au sein de la Caisse régionale. Ces retours sont précieux afin d'améliorer en continu la qualité d'accueil des nouveaux entrants.

Enfin, dans le cadre du Projet d'Entreprise, un groupe de travail est dédié au sujet de « rendre les collaborateurs acteurs de leur évolution professionnelle », dont les orientations sont les suivantes :

- ⇒ Donner de la visibilité à nos métiers et rendre plus attractives nos diffusions de postes à pourvoir
- ⇒ Embarquer en 2024 les collaborateurs et la RH dans un usage efficient d'un nouvel outil « 365 Talents »
- ⇒ Responsabiliser les collaborateurs sur leurs évolutions professionnelles

7 Talent Soft : logiciel qui gère les relations RH

5-2-4 Rechercher la Qualité de vie au travail et le dialogue social

Risque	Enjeu majeur
<i>Mauvaise qualité de vie au travail qui dégrade le climat social et accroît les risques psychosociaux</i>	<i>Maintenir un bon niveau de Qualité de vie au travail</i>

Politique et Actions menées

- **Ecouter nos collaborateurs pour mesurer leur niveau d'engagement et leurs aspirations**

Depuis plusieurs années nous demandons l'avis de nos salariés sur leur appréciation de l'évolution de notre entreprise en participant à une enquête nationale interne au Groupe destinée à mesurer leur « **Indice d'Engagement et de Recommandation (IER)** ».



Début 2023, une présentation des résultats 2022 a été réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs via un plan de communication spécifique (Webex, vidéo, démultiplication en réunions d'équipes), afin de partager largement les résultats au sein de l'entreprise et de favoriser la compréhension des résultats.

En 2023, cette enquête, réalisée par un cabinet indépendant⁸, s'est déroulée du 12 septembre au 11 octobre. Elle permet de connaître le niveau d'engagement de nos salariés mais aussi la situation de notre Caisse régionale par rapport aux autres entités du Groupe.

Le taux de satisfaction reste élevé avec **un IER de 76**, calculé selon un nouveau mode en 2023. Avec ces nouvelles modalités, l'IER 2022 aurait également été de 76. L'indice reste donc stable et positionne notre Caisse régionale dans la moyenne des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Au-delà de ces données globales, nous suivons depuis 2011 un indicateur spécifique **d'épanouissement au travail** qui reste d'un bon niveau à 80 sur 100.

En 2023, des points de force sont à noter dans les résultats de notre IER, et reflètent le fruit d'actions réalisées suite à l'enquête précédente :

⁸ Cabinet Majors Consultants

-
- ✓ La communication des résultats de l'IER 2022 a été bien perçue
 - ✓ La liberté d'expression ressort toujours comme un point fort de l'entreprise malgré un léger tassement
 - ✓ Une satisfaction des nouveaux embauchés qui se maintient jusqu'à 5 ans d'ancienneté
 - ✓ Un équilibre vie pro/vie perso en progression
 - ✓ Un projet humain qui progresse (notamment sur la Flexibilité dans l'organisation du travail, la Capacité à prendre des décisions, l'Autonomie et les délégations au quotidien, le Feedback, le Soutien et confiance du manager, la Capacité à proposer de nouvelles idées), tout comme le projet sociétal en particulier sur l'Engagement sur la mixité et la diversité.
- **Le maintien des Relations sociales de qualité** : la CRCO reste à l'écoute des partenaires sociaux via un dialogue social ouvert et des réunions régulières dans les diverses instances.

Nombre de réunions par type d'instance	2021	2022	2023
Comité d'entreprise puis CSE	12 (1)	14	13
Commissions Spécialisées	8 (1)	18	13
Négociation Délégués syndicaux	11	9	16
Total	31	41	42

(1) Hors réunions spécifiques « crise sanitaire »

Les négociations sociales ont abouti en 2023 à la signature de 7 accords locaux et de 4 avenants qui viennent s'ajouter aux accords de branche signés au niveau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Le tableau ci-après retrace l'ensemble des accords locaux, ainsi que la thématique à laquelle ils se rattachent :

Numéro de l'accord	Objet
	Négociation annuelle obligatoire portant sur les salaires effectifs et le partage de la valeur ajoutée, l'égalité professionnelle et la mobilité au titre de 2022
125	Accord sur l'organisation et les moyens des instances représentatives du personnel, signé le 31/05/2023
86 / Avenant n°6	Avenant Relatif à la reconversion professionnelle, signé le 31/05/2023
126	Accord relatif à l'intéressement exercices 2023/2024/2025 signé le 28/06/2023
125 bis	Accord relatif à la participation de droit commun, exercices 2023/2024/2025 signé le 28/06/2023
127	Accord relatif à la rémunération extra conventionnelle au titre de l'exercice 2023, signé le 21/09/2023
128	Accord sur le régime de garanties collectives de santé et de prévoyance, signé le 22/11/2023
112 bis/ Avenant n° 2	Avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle, signé le 12/12/2023
115/ Avenant n° 1	Avenant à l'accord n° 115 en faveur de l'emploi des personnes handicapées et de la solidarité, signé le 12/12/2023
114/ Avenant n° 1	Avenant à l'accord n° 114 sur l'aménagement du Compte Epargne Temps, signé le 12/12/2023

- **Sécurité des conditions de travail et santé de nos salariés**

La CRCO s'attache à maintenir des conditions de travail de qualité et à mettre en place des actions de prévention en matière de santé au travail.

En cas de besoin, un ergonome accompagne les salariés dans l'aménagement de leur poste de travail. Des actions de prévention sont régulièrement organisées notamment en matière de posture au travail.

A ce titre, une vidéo a été réalisée avec notre ergonome à destination de l'ensemble des collaborateurs qui peuvent la visualiser en libre accès à tout moment. Par ailleurs, une formation est planifiée, sur 2024, avec les collaborateurs de l'immobilier et l'ergonome pour l'installation optimale des postes de travail siège et réseau.

Pour 2023, le taux d'absentéisme est en baisse, à 8,26% contre 9,50 % pour 2022, pour un total de 17 069 jours.

	2021	2022	2023
Nombre de jours ouvré d'absence (ouvrés)	17 935	19 409	17 069
Dont Maladie	10 910	12 711	10 812
Dont liés à la maternité	3 193	3 093	2 980
Taux d'absentéisme	6.62 %	9.50 %	8,26 %

Notre entreprise s'attache à assurer un bon équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle notamment pour les problématiques liées à la parentalité et la DRH reste à l'écoute de nos collaborateurs en cas de survenance d'un événement particulier :

- Suite à une absence de longue durée, les salariés bénéficient d'un entretien professionnel à leur retour au sein de la Caisse régionale (maternité, paternité, maladie)

- Les demandes de temps partiel sont toutes étudiées et en 2023 toutes les demandes ont été acceptées. A fin 2023, 133 salariés (130 femmes et 3 hommes) bénéficient de ce type d'horaires soit un taux de 13,31 % de l'effectif CDI

La CRCO prend également en compte l'évolution législative concernant le soutien de l'engagement dans les réserves opérationnelles des armées et de la police nationale.

Ainsi, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle des armées ou celle de la police nationale, la Caisse régionale accorde une autorisation d'absence au salarié qui en fait la demande.

Indicateurs			
Intitulé	2021	2022	2023
Indice d'Engagement et de Recommandation (IER)	80,3	78,0	76,0
Taux de réponses des salariés à l'IER	72 %	76 %	70 %
Indice d'épanouissement au travail	82	80	80
Taux d'absentéisme	6,62 %	9,50 %	8,26 %

Enfin, nous avons également agi sur la Qualité de Vie au travail à partir d'actions menées au cours de l'année 2023.

- ⇒ En élargissant notre convention avec le cabinet KAIROS (au-delà de la cellule d'aide psychologique créée en 2020 à la sortie du confinement) vers l'organisation de webinaires sur des thématiques d'intérêt pour les collaborateurs
- ⇒ En créant, avec la filière Communication, 2 semaines sur la Qualité de Vie au Travail à travers les semaines des défis solidaires au mois de juin
 - # **Mon défi écolo** : Je prends le temps de faire du tri dans ma boîte mail, Je viens au bureau avec une mobilité douce (train, bus, vélo, trottinette...)
 - # **Mon défi prévention** : Je consulte la vidéo sur la prévention des maux physiques de notre kiné Auxana, Je consulte les 10 conseils nutritionnels d'Agnès
 - # **Mon défi santé mentale** : Je m'informe sur le cellule psychologique Kairos et consulte les replay des webinars, Je fais un cours d'initiation au yoga
 - # **Mon défi solidaire** : J'adhère à l'arrondi sur salaire, Je fais un don à une association (Emmaüs, Ukraine, Secours Populaire...)
- ⇒ En incitant les collaborateurs à la pratique du sport, et ce de différentes façons :
 - Mise à disposition de sanitaires sur le site de Coubertin équipés de douches, utilisables de 7h30 à 20h les jours ouvrés. Dans le même ordre d'idée, des sanitaires de même nature seront également installés sur le futur site des Casseaux.
 - Participation du CSE pour licences sportives annuelles
 - Mise à disposition d'un budget pour participation aux frais d'inscription sur certaines compétitions sportives organisées sur le territoire (exemples : la Folie'race de Châteauroux en septembre, ou l'EKIDEN de Châteauroux en novembre, les Foulées roses de Limoges en avril, le Triathlon de Limoges en mars)
- ⇒ En invitant les collaborateurs à participer à des opérations de dons du sang en lien avec l'Etablissement français du sang. Deux journées sont organisées dans l'année, sur notre site de Limoges, auxquelles les collaborateurs peuvent s'associer en réalisant un don de sang

5-3 Informations Sociétales et Environnementales

5-3-1 Placer l'éthique au cœur de notre action

Risque	Enjeu majeur
<i>Ne pas respecter les règles d'éthique, de déontologie et de vigilance dans la relation « client »</i>	<i>Agir avec Ethique et loyauté dans les affaires</i>

Politique et Actions menées

La Caisse régionale affirme sa volonté d'implémenter la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir au sein de l'entreprise une culture éthique. Elle l'exprime et la met en œuvre au travers des trois axes d'utilité et des six ambitions impulsées par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole, qui s'intègrent pleinement dans la raison d'être du Crédit Agricole.

Utile à la société

- Prévenir et lutter contre la délinquance financière constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- Œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile à ses clients

- Contribuer à protéger nos clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- Favoriser la simplicité des relations avec nos clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- Renforcer l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- Responsabiliser encore plus fortement les équipes de la Ligne métier Conformité au travers d'une approche opérationnelle de la réglementation, en favorisant l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

5-3-1-1 Organiser la gouvernance du dispositif

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Des comités présidés par la Direction générale prennent les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à leur connaissance. Les risques de non-conformité et les décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au Conseil d'administration de la Caisse régionale et à son Comité des Risques.

La maîtrise des risques de non-conformité implique l'ensemble des acteurs de l'entreprise (collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité). Le dispositif s'appuie en particulier sur des indicateurs et des contrôles permanents, qui permettent d'évaluer la qualité du dispositif. Ils font l'objet de

reportings réguliers à l'attention des instances de pilotage et de gouvernance de la Caisse régionale et du Groupe CA.

Rattaché au Directeur des Risques, le département Conformité de la Caisse régionale regroupe les équipes en charge : de la Protection des données à caractères personnel, de la Sécurité Financière, et du contrôle permanent indépendant. L'effectif de la Conformité a plus que doublé en sept ans pour atteindre 17 postes à fin 2023.

5-3-1-2 Lutter contre la délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière au travers de la connaissance client, de la lutte contre le blanchiment d'argent et la prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente avec le déploiement des indicateurs de pilotage de la démarche de connaissance client. Cela concerne en particulier la révision périodique, tant d'un point de vue quantitatif (taux d'avancement) que d'un point de vue qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2). En parallèle, la norme KYC du Groupe a été complétée et précisée sur certains segments de clients avec une attention particulière portée sur les clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les clients sont associés à cette démarche, à travers notamment la généralisation de solutions de *Selfcare*.

Pour la Caisse régionale, ce sont plus de 64.000 dossiers client qui ont été actualisés en 2023. Grâce à la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs (équipes commerciales, gestionnaire métier, fonction Conformité, équipe de Direction), la qualité des révisions progresse régulièrement. L'avancement et la qualité des révisions fait l'objet d'un pilotage de proximité par les équipes commerciales, et d'un suivi mensuel en Comité de Pilotage de la Conformité.

LCB/FT - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Conformément aux normes Groupe, le dispositif déployé par la Caisse régionale repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leur déclaration auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

En 2022, les outils de détection d'opérations atypiques ont été renforcés, en recourant notamment à l'intelligence artificielle. En 2023, un nouvel outil Groupe été mis en œuvre par la Caisse régionale, devant permettre une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client, et une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte d'aggravation du risque de financement du terrorisme.

Sanctions internationales

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a entraîné une avalanche de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Il s'agit du programme de sanctions le plus large et complexe jamais publié. Au sein de la Caisse régionale, le dispositif a été relayé par les équipes en charge de la Sécurité Financière, qui ont également assuré l'accompagnement des réseaux commerciaux notamment sur le segment de la clientèle Entreprises.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs Groupe mis en place, la Caisse régionale participe à l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont renforcé l'efficacité.

La Caisse régionale veille également au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations

MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Lutte contre la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé depuis 2018 : une unité dédiée de coordination a été créée au niveau Groupe, au sein de la Direction de la Conformité Groupe ; elle anime un réseau de correspondants dans chaque entité du Groupe.

Au sein de la Caisse régionale, la coordination de la prévention de la fraude relève de la fonction Conformité, en lien avec l'ensemble des acteurs. Depuis 2022, le dispositif s'est renforcé avec notamment la mise en place d'équipes spécialisées dans le traitement des alertes Fraude (experts, outils spécifiques). Le dispositif de lutte contre la fraude et les plans d'actions appropriés sont décidés et suivis en Comité de pilotage de la conformité et en Comité de contrôle interne.

Des outils informatiques ont été déployés au niveau du Groupe pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux, ainsi que dans le domaine des prêts et des crédits. Un effort a également été conduit pour optimiser la détection des faux documents et un partenariat est en cours de finalisation avec les services du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés).

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe CA a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption.

Ainsi, la Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2022, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole. La Caisse régionale a elle-même obtenu cette certification en 2019, renouvelée en 2022.

Droit d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, la Caisse régionale a mis en place en 2019 une plateforme "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, cet outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Ce dispositif lanceur d'alerte a immédiatement intégré les apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

5-3-1-3 Protéger nos clients et leurs données

La protection de la clientèle est une priorité affirmée de la Caisse régionale. Elle s'inscrit totalement dans les volets

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

Protection de la clientèle

"Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe CA. En 2022, les actions ont été poursuivies dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil avec par exemple le renforcement du dispositif de libre choix de l'assurance emprunteur avec une mise en œuvre rapide de la loi Lemoine.

Dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière reste une priorité forte avec notamment la mise en œuvre d'une solution d'intelligence artificielle permettant une détection précoce des signaux faibles de fragilité financière.

Qualité de service et transparence à l'égard du client, tarification

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations, l'amélioration de l'information contenue dans la documentation sur les produits d'épargne financière et du conseil au client.

La fonction Conformité participe au déploiement des règles de finance durable : intégration des préférences ESG des clients, publication des informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans le conseil en investissement et dans le conseil en assurance.

Enfin et concernant la tarification, la Direction de la conformité Groupe CA est étroitement associée aux travaux menés par le Groupe CA sur la transparence des frais et l'inclusion bancaire.

Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts a fait l'objet de mise à jour en 2023 afin d'intégrer les évolutions réglementaires. Par ailleurs, un nouvel outil de détection des conflits d'intérêts présentant des algorithmes de détection optimisés a été déployé au niveau du Groupe CA courant 2022.

Protection de la vie privée et des données personnelles

La Caisse régionale porte une attention particulière au bon usage des données personnelles de ses collaborateurs et de ses clients et à la minimisation de leur collecte, à leur sécurisation, et au bon exercice des droits des personnes (accès, effacement...) en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles. Ces enjeux sont portés par le Comité Data présidé par la Direction Générale.

La Charte des données personnelles s'articule autour de cinq principes essentiels : sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients. Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Le document d'information traitant de la collecte et des usages des données personnelles, mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes via le site Internet des Caisses régionales, a été largement enrichi afin de mieux répondre à notre devoir de transparence.

Le corpus normatif a été totalement actualisé début 2023 pour intégrer les nouveautés réglementaires (par exemple la gestion des cookies), la jurisprudence des régulateurs et les cas d'usage rencontrés par le Groupe CA. Dans le même esprit, la formation obligatoire à la protection des données personnelles a été totalement renouvelée.

5-3-1-4 Développer la culture de l'éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants de la Caisse régionale. La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- d'une Charte éthique diffusée en 2017, commune à l'ensemble des entités du Groupe CA, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe ;
- d'un Code de conduite qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. Il intègre un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte des achats responsables...) viennent matérialiser les engagements de l'Entreprise en matière d'éthique.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales. L'ensemble du dispositif concourt à la prévention du risque de conduite.

Mise en place d'un dispositif de formation

Cinq formations incontournables "La conformité au quotidien", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LAB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste. Au-delà de la conformité des activités du Groupe CA avec la réglementation, la diffusion de la culture éthique et de la lutte contre la corruption auprès des administrateurs et des collaborateurs constitue un levier puissant de croissance de l'entreprise.

5-3-1-5 Nos relations avec nos fournisseurs

Nous attachons une attention particulière aux relations avec nos fournisseurs : à la fois pour nouer des liens durables, mais également par souci de pérennité des entreprises de notre territoire.

Depuis 2018, la CRCO met en œuvre une démarche d'Achats Responsables, qui intègre les engagements sociaux, sociétaux et environnementaux du Groupe Crédit Agricole. En effet, nous restons vigilants sur l'application de la réglementation sociale chez nos fournisseurs avec la collecte des documents légaux car nous attachons une importance toute particulière au respect des droits humains et sociaux.

Très concrètement, nous demandons un engagement de leur part visant à appliquer au minimum la législation sociale. De même, dans chaque cahier des charges ou contrat nous intégrons non seulement une clause relative au respect des lois sociales, des règles d'hygiène et de sécurité mais également une clause concernant le respect des droits humains, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption ou la fraude.

En 2024, notre objectif sera la sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires à la transition écologique et plus particulièrement à la décarbonation de leur activité, avec une première étape autour de la réalisation de leur bilan carbone.

(*) Délai entre la date de facturation et la date de règlement

Indicateurs			
Intitulé	2021	2022	2023
Taux de collaborateurs formés à la Conformité au quotidien	99,3%	99,4%	98,4%
Taux de collaborateurs formés à la Lutte contre le blanchiment et le financement	95,9%	99,2%	98,0%
Taux de collaborateurs formés aux Sanctions internationales	99,2%	98,7%	98,4%
Taux de collaborateurs formés à la Prévention de la fraude externe	99,8%	98,7%	98,2%
Taux de collaborateurs formés à la Lutte contre la corruption	98,6%	99,1%	99,0%
Chiffre d'affaires HT confié au STPA* (en K€)	243	217	206
Délai moyen de paiement des factures « fournisseurs » (en jours) (*)	22,4	22,3	21,7
Risque	Enjeu majeur		
<i>Absence d'écoute de nos clients et mauvais traitement des réclamations</i>	<i>Agir avec Ethique et loyauté dans les affaires</i>		

(*) STPA : Secteur du Travail Protégé et Adapté

5-3-2 Prendre en compte les remontées clients et leur apporter des réponses

Politique et Actions menées

En 2023, la CRCO a créé une nouvelle Direction, en charge de l'Excellence Relationnelle et Communication, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients. Au sein de cette Direction, le service Qualité Satisfaction Client est plus particulièrement en charge des écoutes clients et du traitement des réclamations.

5-3-2-1 Un dispositif d'écoutes clients

La qualité de la relation client est une valeur clé de notre entreprise. Le modèle relationnel fait que l'humain est au centre de tout. Il est un marqueur fort de notre stratégie Client, inscrite au cœur de l'entreprise depuis plusieurs années, que la relation soit à distance ou en physique.

La volonté de notre Caisse régionale est d'atteindre l'excellence opérationnelle et relationnelle dans l'exécution de service. Le rapport avec nos clients évolue vers davantage de chaleur humaine, de confiance a priori, de marques d'attentions sincères, de transparence et de solutions personnalisées afin de toujours mieux les satisfaire.

Pour permettre à notre Caisse régionale de prioriser les actions et leur cadencement, l'avis de chacun de nos clients est important. L'indicateur qui mesure la satisfaction client est l'**Indice de Recommandation Client (IRC)** : il s'agit de déterminer le rapport entre les clients « promoteurs » et les clients « détracteurs » sur la question « recommanderiez-vous le Crédit Agricole du Centre Ouest à votre entourage ? ».

Pour 2023, l'IRC de la Caisse régionale sur le marché des particuliers se situe à + 13, soit une progression de + 3 points en comparaison avec l'IRC 2022.

Sur la base des résultats de cette dernière enquête, un plan d'action a été établi autour des thèmes suivants :

- L'image de la CRCO
- L'intensité de la proximité relationnelle
- La proactivité
- Le conseil
- La culture service

La filière Excellence client sera plus particulièrement en charge de conduire les travaux et de construire une politique qualité CRCO autour de l'IRC.

Le dispositif d'écoutes clients mis en place au Crédit Agricole du Centre-Ouest permet de capter largement les retours de nos clients et représente une source d'amélioration continue.

IRC CAISSE REGIONALE

- Mesure la relation globale et l'image
- Positionnement et comparaison avec la concurrence
- Mesure le niveau de recommandation et d'attachement à la marque

Réalisé sur les marchés des Particuliers - Patrimoine Professionnels, Agriculteurs et Entreprises

IRC EVENEMENTS et PROCESSUS

- Mesure la perception client quant à la réalisation de nos engagements dans des moments clés afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements et nous améliorer.

Exemple : Projet Habitat – Prise en charge par l'assurance – Réclamation – Entrée en relation

Animation et pilotage autour des IRC

La boucle des irritants : écoute de la voix du client pour prévenir, détecter et résoudre.

Les plans d'actions : atteindre l'excellence et offrir une expérience client réussie pour une relation durable et forte

5-3-2-2 Un Avis Google

- Expression spontanée, recueil de la voix du client sur internet



Notamment le traitement des réclamations de qualité.

La prise en charge, le suivi et le traitement des réclamations s'organise autour d'un outil (WDRC) favorisant les échanges entre les services supports et les agences. Le pilotage des réclamations est assuré avec un outil (MIRABELLE) qui permet l'envoi des accusés réception et des courriers de patience, de façon automatique en cas de dépassement de délai de traitement.



2 niveaux de réclamations sont à distinguer :

Réclamations de niveau 1

- ⇒ Réclamations **adressées directement par les clients aux agences**, pour lesquelles l'agence a la délégation et/ou la compétence pour apporter une réponse immédiate. L'agence répond, explique, met en œuvre les actions correctives en appliquant les dispositifs prévus à cet effet

En 2023 : 1 344 réclamations du niveau 1 ont été enregistrées (soit une baisse de 21% par rapport à 2022)

Réclamations de niveau 2

- ⇒ Réclamations adressées par les clients aux agences et pour lesquelles le sujet requiert l'expertise des services Support (complexité particulière, sujet hors champ d'intervention de l'agence, ...)

- ⇒ Réclamations adressées directement à la Direction Générale ou à la Présidence du Conseil d'Administration, à la Caisse régionale sans mention d'une unité de médiation, sur les réseaux sociaux animés par la Caisse régionale, au Service réclamations Clients

En 2023 : 379 réclamations de niveau 2 ont été enregistrées (soit une baisse de 3% par rapport à 2022).
Le délai moyen de réponse est de 14j.

Les sollicitations

Notre Caisse régionale a mis en place, depuis plusieurs années, une rubrique sur notre vitrine internet appelée « Parlons-nous » qui est devenue en 2020 « Exprimez-vous ». Nos clients peuvent nous faire part de leur « Coup de gueule, Coup de cœur ou Coup dur ».

Depuis 2021, nous assurons le suivi et la réponse aux avis Google déposés par les internautes sur les adresses de nos agences dans Google Map. Les internautes laissent une note de 1 à 5 avec/sans commentaires.

Le processus d'amélioration continue

Bâti en quatre étapes, il nous permet d'identifier les actions nécessaires pour corriger les dysfonctionnements identifiés à partir des remontées de nos clients.

1° - Recensement des dysfonctionnements : le service réclamation via les sollicitations et réclamations clients recense les dysfonctionnements et les irritants.

2° - Prise en charge du dysfonctionnement : le service réclamation, en collaboration avec le responsable de service concerné et avec l'appui de la Direction de la Distribution, qualifie précisément le dysfonctionnement et émet un plan d'action ou d'amélioration.

3° - Suivi et reporting : le processus d'amélioration continue s'intègre pleinement dans les différents comités de la Caisse régionale, selon des périodicités distinctes :

- 2 fois par mois : point entre le service Réclamation, le service Conformité, le service Juridique et le service Moyens de paiement.
- Chaque année : un bilan réclamation et médiation est présenté en Conseil d'administration une fois par an
- Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque réclamant après traitement de leur réclamation (Note pour l'année 2023 : 4,4 /10)

Un bilan des motifs de réclamation est dressé chaque année afin de mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la qualité de service, tant au niveau des délais que de la qualité de la réponse apportée.

Partie intégrante de la relation clients et de la démarche qualité mise en œuvre au Crédit Agricole Centre Ouest, le traitement des réclamations a été identifié comme processus prioritaire.

4° - Formation : nous formons tous les collaborateurs de la Caisse régionale pour un traitement plus efficace des réclamations à tous les niveaux :

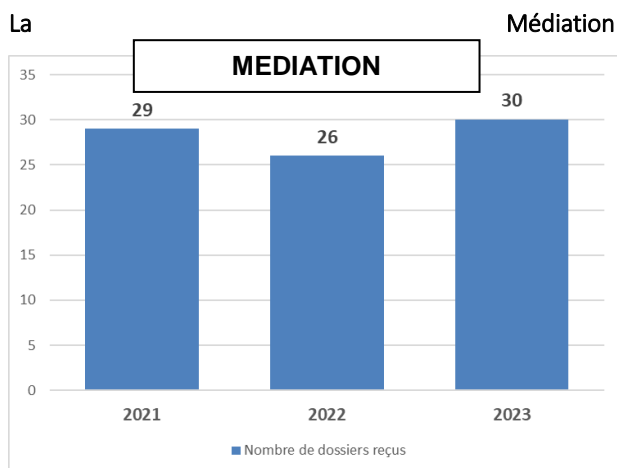
- Un e-learning de formation est proposé à tous les collaborateurs pouvant être amenés à traiter une réclamation
- Des bagages de formation sur différents thèmes sont diffusés régulièrement à nos collaborateurs dans un souci constant d'amélioration de la satisfaction de nos clients
- Le service Réclamation intervient également en présentiel en agence et dans les services pour une formation et des échanges sur des cas pratiques

Les réclamations de Niveau 2 des années 2021, 2022 et 2023 ont concerné principalement les motifs suivants :

Thème de la Réclamation de niveau 2	2021	%	2022	%	2023	%
Fonctionnement du compte (*)	67	17,9	67	17,1	51	13,5
Crédits	36	9,6	41	10,5	26	6,9
Moyens de paiement	165	44,0	187	47,7	206	54,4
Qualité de la relation	15	4,0	20	5,1	11	2,9
Placements	26	6,9	18	4,6	11	2,9
Successions	13	3,5	11	2,8	8	2
Assurances	31	8,3	30	7,7	27	7,1
Autres	22	5,9	18	4,8	39	10,3
Total	375	100	392	100	379	100

(*) : Opérations liées à la tarification et aux opérations effectuées sur le compte

La



Médiation à la Caisse régionale du Centre-Ouest

Afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires nous avons choisi de faire appel à la Médiatrice auprès de la FBF (Fédération Bancaire Française) depuis le 13 avril 2019.

Conformément à la Charte de la Médiation, elle intervient lorsque les voies de recours n'ont pas pu aboutir et pour les litiges dont les réponses ne donnent pas entière satisfaction aux clients. Les coordonnées de la Médiatrice et la Charte de la Médiation sont disponibles sur notre site web.

En 2023 : 30 saisines ont été enregistrées, soit une hausse de 15 % par rapport à 2022.

Indicateurs			
Intitulé	2021	2022	2023
Nombre de réclamations de Niveau 1 traitées (*)	1 932	1 680	1 344
Nombre de réclamations de Niveau 2 traitées (**)	375	392	379
Délai moyen de réponse des réclamations de Niveau 2	14 jours	12 jours	14 jours

(*) Réclamations **adressées directement par les clients aux agences**, pour lesquelles l'agence a la délégation et/ou la compétence pour apporter une réponse immédiate

(**) Réclamations adressées par les clients aux agences et pour lesquelles le sujet requiert l'expertise des services Support + les réclamations adressées directement à la Direction Générale ou à la Présidence du Conseil d'Administration, à la Caisse régionale, sur les réseaux sociaux et au Service réclamations Clients.

5-3-3 Affirmer notre Utilité à notre territoire

Risque	Enjeu majeur
<p><i>Ne pas soutenir et valoriser les actions initiées sur notre territoire</i></p> <p><i>Ne pas tenir compte de la clientèle fragile et des mesures d'accompagnement nécessaires</i></p>	<p><i>Etre utile au territoire et contribuer activement à son développement</i></p>

Politique et Actions menées

5-3-3-1 Une politique de partenariat axée sur le territoire

Les choix d'intervention de la CRCO en la matière sont dictés par des orientations stratégiques qui ont été présentées au Bureau du Conseil d'Administration :

- Conserver la cohérence avec le projet de groupe et notre Projet d'entreprise « Créateur de Liens »
- Garantir l'efficacité, la performance et la visibilité de nos actions
- Répartir nos actions entre les domaines d'activités jugés prioritaires : Agriculture, Finance-Economie, Sport, Culture, Sociétal et Territorial

2023 a été une année marquée par une intensification de nos partenariats. Le budget alloué aux partenariats par la Caisse Régionale est en augmentation et atteint **746 K€**, auquel il faut ajouter le montant des subventions de **223 K€** accordées par les Caisses locales sur leur propre budget pour soutenir les initiatives sur leur territoire.

Globalement, ce sont plus de **969 K€** qui ont été consacrés aux partenariats et au mécénat sur l'ensemble des deux départements de notre territoire.

En 2023, notre Caisse régionale a maintenu son soutien et ses aides financières à ses partenaires historiques :

SPORTS

- Le Tour du Limousin (Cyclisme), La Berrichonne de Châteauroux (Football), le CSP Limoges (Basket Ball) mais aussi l'USAL (Rugby) et les districts de football de l'Indre et de la Haute Vienne

CULTURE

- Opéra Théâtre de Limoges, Centre Equinoxe de Châteauroux

Mais la CRCO s'est également associée à d'autres projets, touchant différents domaines :

⇒ **Sportif**

- Comité départemental de Judo de l'Indre qui a accueilli Axel CLERGET (médaillé olympique) pour le lancement de la saison
- La Fondation du sport avec un mécénat visant à accompagner la judokate Fanny Estelle POSVITE
- L'équipe de Badminton d'Argenton sur Creuse

⇒ **Culturel**

- LEGEND'AIR : manifestation aérienne à Saint-Junien, qui est une manifestation destinée au grand public avec entrée gratuite
- L'Association Interlude les Intemporelles : relance de l'évènement en 2023 (Festival des musiques curieuses), accompagnement de la Caisse locale d'Argenton sur Creuse
- Nohant Festival Chopin Hors les Murs, soutenu en commun avec les Pianos Pleyel, et ayant une double vocation : aller à la rencontre d'un nouveau public, initié ou non à l'univers de la musique classique et aider de jeunes artistes à transmettre leur passion tout en se forgeant une expérience professionnelle nouvelle

⇒ **Solidaire**

- Ukraine : action commune portée par les 4 Caisses régionales CarCentre
- Etablissement Français du Sang : journée mondiale de don du sang

⇒ **Economique et Agricole**

- Toujours présents au côté des chambres consulaires des 2 départements sur les évènements organisés mais également par l'intervention lors des ateliers « création-reprise »
- Festival de l'agriculture de Panazol
- Opérations en faveur de l'ensemble des lycées agricoles des 2 départements
- Salon national du mouton Tech Ovin
- Concours National de la race Limousine à Cournon d'Auvergne pendant le Sommet de l'élevage

En terme budgétaire, nos actions se décomposent de la façon suivante :



Chaque année, la Caisse régionale soutient en qualité de mécène des initiatives, en lien direct avec sa politique RSE.

Nos accompagnements peuvent se traduire de deux manières :

- Soit par un soutien financier direct de la part de la Caisse régionale
- Soit par le biais des deux Fondations nationales du Crédit Agricole (Crédit Agricole - Pays de France et Crédit Agricole - Solidarité Développement).



FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE



FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'année 2023, nous avons accompagné des porteurs de projets dans différents domaines. Pour illustrer notre engagement, revenons sur des actions concrètes menées au cours de ces derniers mois.

Interventions en direct CRCO

- Dans le **domaine de l'inclusion de personnes en situation de handicap**, notre soutien à **l'Association Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme** dont l'objectif est d'accompagner les communes à mieux prendre en compte les besoins des personnes atteintes d'autisme.



- Dans le **domaine de l'éducation**, notre aide à **l'Association de la Haute-Vienne aux Grandes Ecoles** dont le but est d'encourager les lycéens de notre territoire à être ambitieux dans leurs orientations. Les membres de l'association, anciens élèves des Grandes écoles, accompagnent également les élèves à la préparation des concours pour accéder aux cursus d'excellence.

- Dans le **domaine de la transition agricole et de l'innovation**, notre participation au **programme de recherche porté par l'INRAE**, visant à la décarbonation de l'élevage des ruminants d'ici à 2030 (participation conjointe des Caisses régionales présentes au Sommet de l'élevage de Cournon d'Auvergne)



- Dans le **domaine de la solidarité**, notre accompagnement auprès de l'association **Les défis du sport solidarité** qui œuvre à partir d'un programme annuel d'animations, destiné à des populations isolées (demandeurs d'emploi, handicapés, minorités) ou pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle par ou pour le sport

Interventions via Crédit Agricole Pays de France

- Dans le **domaine de la culture**, notre accompagnement auprès de l'**association Clavecin en France** dont le projet vise la **construction d'un fac-similé restituant l'état d'origine du plus ancien clavecin français subsistant au monde, conservé au musée Saint-Roch d'Issoudun**, le clavecin dit « Issoudun 1648 » du facteur Jean Denis II. Cette reconstitution permettra de retrouver le son de l'instrument, son timbre ainsi que ses combinaisons sonores d'origine.



Le Crédit Agricole du Centre-Ouest accompagne également des associations ou fondations du territoire par le biais du mécénat en nature, en réalisant des travaux d'impression de documents ou supports qui permettent une plus large communication de ces associations et ainsi les rendent plus visibles.

Ci-dessous la liste des structures aidées par le mécénat en nature de la CRCO sur 2023.



5-3-3-2 Lutter contre l'exclusion de nos clients fragiles

Dans un contexte où l'inflation a exacerbé les problématiques de pouvoir d'achat pour les revenus modestes, la Caisse régionale poursuit sa mobilisation à destination de ses clients les plus « fragiles ». Elle entend ainsi répondre à ce besoin d'accompagnement qui s'inscrit pleinement dans le projet sociétal du Groupe, et notamment sur le pilier lié à l'inclusion sociale.

- **La prise en compte et l'accompagnement par nos conseillers**

Depuis 2011, la CRCO a mis en place un processus spécifique d'accompagnement (9) de la clientèle en situation de fragilité.

Depuis, la Caisse régionale poursuit sa mobilisation à destination de ses clients les plus « fragiles ». L'ensemble de nos actions répond à notre engagement d'être présents aux côtés et au service de tous nos clients, conformément à notre Projet Sociétal.

⁹ Processus d'accompagnement basé sur un entretien approfondi, une écoute attentive, l'analyse de la situation, la recherche d'une solution adaptée pour permettre au client de retrouver un équilibre budgétaire.

Au-delà des exigences règlementaires, notre volonté est d'avoir une approche globale et cohérente de nos actions en faveur de nos clients en situation de fragilité ou en risque de le devenir.

Nous mobilisons nos efforts sur **3 axes clés** :

- **PREVENTION** : détection de signaux avant-coureurs de déséquilibre budgétaire, pour prévenir le basculement dans une fragilité financière avérée

3 Types de détection sont prévus dans le dispositif :

- ⇒ Détection **précoce** d'une potentielle fragilité financière : algorithme prédictif
- ⇒ Détection **spontanée** : expertise relationnelle, connaissance client
- ⇒ Détection **automatique** d'une situation de fragilité financière avérée

- **ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE FRAGILITE AVEREE** : proposition des différentes solutions à notre disposition, pour faire face à ce moment de vie dans l'objectif de retrouver un équilibre budgétaire
- **RETABLISSEMENT** : mise en place de solutions adaptées au maintien de l'équilibre budgétaire retrouvé

De nombreuses mesures permettent de renforcer encore plus notre dispositif pour accompagner la clientèle en situation de fragilité financière.

Tarifs

- Exonération des commissions d'intervention pour les paiements carte inférieurs à 10 € en cas de compte débiteur
- Gratuité des frais d'incidents pour les clients détenteurs de l'offre spécifique Clients Fragiles
- Exonération du rejet de prélèvement pour défaut de provision, dans le cadre d'une représentation
- Mise en œuvre de l'Alerte Découvert en 2022 : envoi d'un SMS au client, pour information de la position débitrice du compte afin de pouvoir régulariser dans la journée et ainsi d'être exonéré de frais

Participation aux Conseils Départementaux de l'inclusion financière, avec désignation d'un représentant CRCO par département

Les objectifs de ces Conseils Départementaux sont notamment de relayer les travaux de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire, de faire connaître les dispositifs d'accompagnement des participants et de favoriser les coopérations entre les différents acteurs.

Mise en œuvre des mesures pour le pouvoir d'achat, conformément à l'engagement des banques

- ✓ Gel de la tarification des lignes dites « sensibles »
- ✓ Plafonnement à 2% de la hausse des tarifs bancaires

Mise en œuvre du nouveau dispositif de détection précoce (mis en œuvre en décembre 2022)

Ce nouveau dispositif de détection est basé sur l'Intelligence artificielle : scan des données clients sur les 12 mois antérieurs, génération d'un motif de contact pour traitement par le conseiller en vue d'un accompagnement du client

Mise à jour au fil de l'eau des bagages de formation réglementaire sur l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière

- Bagage IFCAM (e-learning)
- Bagage sur la détection spontanée, diffusé en heure de formation agence le 01/12/2022 et aux bénévoles des Points Passerelle complété par un Flash service du 02/03/2023
- Bagage de sensibilisation sur les choix forts de notre politique tarifaire 2022/2023 présenté aux Managers Réseau et Siège le 26/01/2023, pour démultiplication aux équipes agences/ siège
- Bagages et fiches d'entretiens diffusés en heure de formation agence du 02/02/2023

Mise à jour de la page de notre site internet CA-Centre Ouest « Maîtrisez votre budget »

Lien d'accès direct : <https://www.credit-agricole.fr/ca-centreouest/particulier/conseils/coups-durs/maitriser-votre-budget.html>

Afin de rendre compte régulièrement et de piloter au plus près les actions menées, le dispositif d'accompagnement de la clientèle fragile fait l'objet de présentations au trimestre dans deux instances différentes de la Caisse régionale :

- ⇒ Comité Conformité : 3 fois par an
- ⇒ Comité de Direction : 1 fois par an

	2021	2022	2023
Clients personnes physiques identifiées fragiles financièrement	8 579	6 802	7 360
Clients « fragiles » bénéficiant de l'offre spécifique « Budget Protégé »	1 071	993	918
Ratio Clients équipés offre spécifique « Budget Protégé » / clients fragiles	12,5 %	14,7 %	12,5 %

• L'action des bénévoles de nos Points « Passerelle »



La CRCO apporte un soutien logistique et financier à l'Association « Points Passerelle du Centre Ouest », créée à son initiative en 2007.

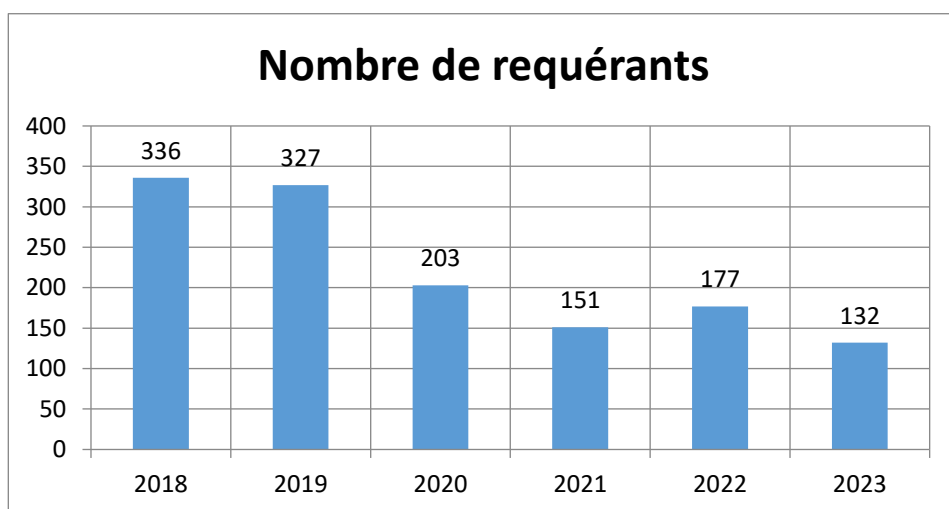
Cette structure, dont le fonctionnement est coordonné par un salarié de la Caisse régionale (rattaché à la Filière Vie Mutualiste), est constituée de bénévoles, retraités ou administrateurs du Crédit Agricole.

Les 3 missions de cette équipe sont :

- recevoir et écouter les requérants
- les accompagner dans la recherche de solutions
- mettre en œuvre les solutions de stabilisations adéquates : démarches d'ordre administratif, éducation budgétaire, recherche d'aide financière, orientations vers des structures adaptées (santé, assurance, emploi...)

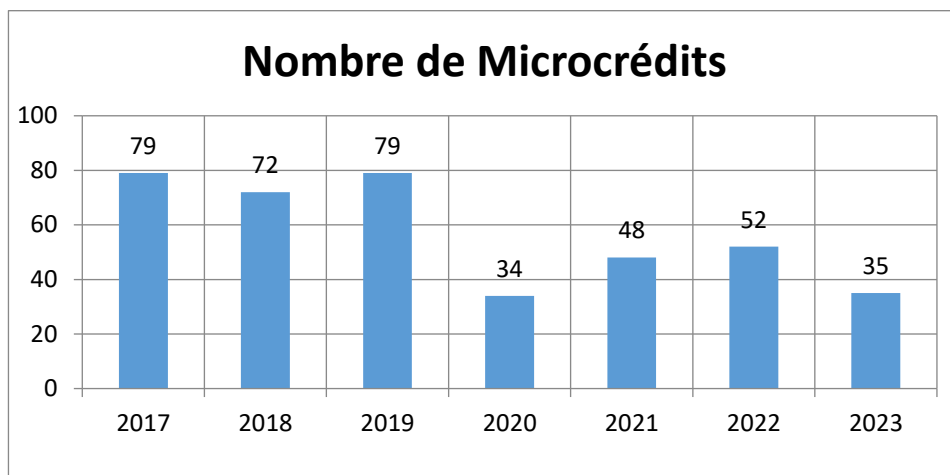
L'ambition de Points Passerelle est de permettre de retrouver une situation d'autonomie pour les personnes accompagnées.

Au cours de l'année 2023, **132 requérants** ont eu recours aux services des Points Passerelle.



Parallèlement, la structure accompagne les requérants, en leur permettant de bénéficier, via la CRCO, de microcrédits sociaux destinés à financer des biens de première nécessité et non finançables par un crédit classique.

Sur l'année 2023, **35 microcrédits** ont été mis en place pour un **montant global de 110 180 €**.



Après avoir été fortement impactée par l'épidémie de la Covid-19 au cours des deux dernières années, l'activité des Points Passerelle en hausse en 2022 est de nouveau en baisse sur 2023 :

- Nombre de requérants : - 25,42 %
- Nombre de microcrédits : - 32,69 %

La mise en place, au second semestre 2021, de Points Passerelle Jeunes (aide de 300 € aux jeunes de 18-25 ans) n'a toujours pas rencontré le succès escompté en 2023 avec 3 demandes recensées qui ont eu une réponse favorable sur l'octroi de don.

Depuis 2004, la Caisse régionale alimente également un **Fonds d'Initiatives Locales (FIL)** dont une partie (Partie Aléa de la vie) est gérée par la Commission Mutualiste.

Le budget accordé par la CRCO pour la partie FIL Aléa de la vie est de 30 000 €. La Commission mutualiste peut accorder, sur proposition des Caisses locales, **des dons d'urgence** pouvant atteindre 750 € pour des clients ayant subi un aléa de la vie (500 € pour les requérants sans enfant).

En 2023, cette procédure exceptionnelle a bénéficié à **33** clients de notre territoire pour **21 250 €**.

L'année 2023 a été également marquée par la volonté de la CRCO de poursuivre une dynamique d'animation aux Points Passerelle.

Plusieurs actions ont été mises en place :

Continuité de la diffusion d'une Newsletter semestrielle numérique, adressée à l'ensemble des collaborateurs et administrateurs.

L'objectif est ici de donner plus de visibilité aux actions des Points Passerelle et de rappeler leur utilité au territoire.



Le mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Pour ce 4^{ème} bulletin d'information **POINT PASSERELLE CENTRE OUEST**, nous vous informons d'un certain nombre de nouveautés, et pas des moindres ! Contre l'exclusion numérique, nous avons poursuivi l'animation d'ateliers numériques au plus près des personnes intéressées, la plupart du temps des seniors.

Nous avons même fait la connaissance de la doyenne de nos participants : 95 ans ! L'apprentissage du numérique n'a pas d'âge !

Depuis septembre, ce sont des ateliers budgétaires, dans les établissements scolaires plus particulièrement, qui sont proposés. Ils sont destinés à sensibiliser les plus jeunes à la gestion d'un budget. Soulignons encore que tous ces ateliers sont totalement gratuits.

Comme chaque semestre, vous retrouverez les portraits croisés de deux bénévoles : Michèle CHAZELAS sur le 87 et Héliène BOIFFARD sur le 36 sont à l'honneur dans cette édition.

POINT PASSERELLE CENTRE OUEST travaille également en partenariat avec un écosystème d'acteurs locaux qui permettent d'apporter des solutions dans les domaines de la vie quotidienne : emploi, énergie, santé, médiation sociale et familiale... Comme nous vous l'avions annoncé précédemment, nous revenons sur ce sujet pour vous présenter la première rencontre acteurs locaux 87 que nous avons initiée et qui s'est déroulée à Limoges le mardi 19 septembre.

Si ce bulletin vous est personnellement adressé, n'hésitez pas à retayer l'information autour de vous. Toute l'équipe **POINT PASSERELLE CENTRE OUEST** vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Elisabeth Beauchet

Ateliers numériques/ budgétaires

- ❖ **L'animation d'ateliers numériques**, qui ont démarré au 2^{ème} trimestre 2022 au sein des différentes agences de notre territoire s'est développée en 2023.

Un mécénat de compétence a été mis en place entre la Caisse régionale et Point Passerelle Centre-Ouest avec l'allocation d'un salarié pour animer les ateliers numériques sur les deux départements.

Bilan 2023 : 264 ateliers, au cours desquels 474 personnes ont été formées au numérique dans nos agences Crédit Agricole

Le partenariat entre Points Passerelle et EMMAÛS CONNECT 36, noué en 2022 sur le département de l'Indre, s'est poursuivi pour réaliser des ateliers en co-animation avec la personne dédiée.

ENVIE D'APPRENDRE À UTILISER L'ORDINATEUR ET LE SMARTPHONE ?

Découvrez les applications qui vous facilitent le quotidien, paramétrez votre smartphone, gérez vos notifications...

Ateliers Smartphone
2h En groupe

Parcours d'initiation à l'ordinateur
1h30 à 2h En groupe

Permanence connectée
1h30 à 2h 100% personnalisée

Progresser à votre rythme ! Venez avec vos questions sur votre smartphone, l'ordinateur, votre démarche en ligne... nos équipes seront là pour vous aider !

Découvrez l'ordinateur, internet... pour garder le lien avec vos proches, trouver un emploi, faire vos démarches et bien plus encore !

"Renseignez-vous auprès de votre agence CA, tous !"

NOUS SERONS PRÉSENTS :

EN JUILLET

- Tournon St Martin de 9h à 12h les : 12, 19 & 26 Juillet
- Le Blanc de 14h à 16h les : 12, 19 & 26 Juillet
- Bélabre de 9h à 12h les : 13, 21 & 28 Juillet
- Argentan /Creuse de 14h à 16h les : 13, 20 & 27 Juillet
- St Gaultier de 9h à 12h les : 15, 22 & 29 Juillet
- Buzancais de 14h à 16h les : 15, 22 & 29 Juillet

EN AOÛT

- Sainte Sève de 9h à 12h les : 2, 9 & 16 Août
- La Châtre de 14h à 16h les : 2, 9 & 16 Août
- Nauvy St Sulpichre de 9h à 12h les : 3, 10 & 17 Août
- Châteauroux st Christophe de 14h à 16h les : 3, 10 & 17 Août
- St Benoît du Saulx de 9h à 12h les : 4, 11 & 18 Août
- Eguzon de 9h à 12h les : 5, 12 & 19 Août
- Châteauroux Gambetta de 14h à 16h les : 5, 12 & 19 Août
- Chabris de 9h à 12h les : 23, 30 Août & 6 Sept.
- Levroux de 14h à 16h les : 23, 30 Août & 6 Sept.
- Vatan de 9h à 12h les : 24, 31 Août & 7 Sept.
- Reuilly de 9h à 12h les : 25 Août & 1, 8 Sept.
- Issoudun de 14h à 16h les : 25 Août & 1, 8 Sept.
- Villedieu/Indre de 9h à 12h les : 26 Août & 2, 9 Sept.

EN SEPTEMBRE

- Déols de 9h à 12h les : 13, 20 & 27 Septembre
- Châteauroux la Brauderie de 14h à 16h les : 13, 20 & 27 Sept.
- Le Poinçonnet de 9h à 12h les : 14, 21 & 28 Septembre
- Aigurande de 14h à 16h les : 14, 21 & 28 Septembre
- Ardentes de 9h à 12h les : 15, 22 & 29 septembre
- Châteauroux les Marins de 9h à 12h les : 16, 23 & 30 Sept.
- Valençay de 14h à 16h les : 16, 23 & 30 Septembre

ENVIE D'EN APPRENDRE PLUS SUR LE NUMÉRIQUE?

Ouvert à tous

UN ATELIER NUMÉRIQUE GRATUIT EST PROPOSÉ AU SEIN DE VOTRE AGENCE

NOUS SERONS PRÉSENTS...

EN SEPTEMBRE

- Dorât de 9h30 à 12h le 18 Septembre
- Limoges Ventouse de 9h30 à 12h le 19 Septembre
- Baillat de 10h à 17h le 19 Septembre
- Mazières sur Isère de 9h30 à 12h le 19 Septembre
- Limoges Babylone de 9h30 à 12h le 19 Septembre
- Mauriac de 9h30 à 12h le 22 Septembre
- Feuillat de 9h30 à 12h le 22 Septembre
- Mont de 10h à 17h le 22 Septembre
- Ambazat de 9h30 à 12h le 23 Septembre
- Corgeas de 9h30 à 12h le 23 Septembre
- Comdat sur Vienne de 9h30 à 12h le 27 Septembre
- Limoges Les Carmes de 14h à 16h le 27 Septembre
- Limoges Canal de 9h30 à 12h le 28 Septembre
- Brochevaux de 9h30 à 12h le 28 Septembre
- Couzais de 9h30 à 12h le 29 Septembre
- St Laurent sur Garonne de 10h à 17h le 29 Septembre
- St Hilaire de 9h30 à 12h le 30 Septembre
- Les Cassagne de 9h30 à 12h le 30 Septembre

EN OCTOBRE

- Limoges Libération de 9h30 à 12h le 4 Octobre
- Beauregard de 9h30 à 12h le 5 Octobre
- Oradour sur Vienne de 9h30 à 12h le 6 Octobre
- Chalus de 10h à 17h le 6 Octobre
- Le Palais de 9h30 à 12h le 6 Octobre
- St Trivier la Roche de 9h30 à 12h le 7 Octobre
- Mazan de 14h à 16h le 7 Octobre
- St Julien de 9h30 à 12h le 7 Octobre
- Limoges Nord de 9h30 à 12h le 7 Octobre
- Masses de 14h à 16h le 7 Octobre
- Limoges Nord de 9h30 à 12h le 7 Octobre
- St Julien de 9h30 à 12h le 7 Octobre
- Pierre Buffière de 14h à 16h le 11 Octobre
- Limoges Ventouse de 9h30 à 12h le 11 Octobre
- Châteauneuf la Forêt de 9h30 à 12h le 14 Octobre
- Limoges Relyeurs de 9h30 à 12h le 14 Octobre
- Eymetiers de 14h à 16h le 14 Octobre
- Limoges Les Carmes de 14h à 16h le 14 Octobre
- Comdat de 9h30 à 12h le 18 Octobre
- Limoges Canal de 14h à 16h le 18 Octobre
- Corgeas de 9h30 à 12h le 19 Octobre
- Feuillat de 9h30 à 12h le 20 Octobre
- St Laurent de 9h30 à 12h le 20 Octobre
- Les Cassagne de 9h30 à 12h le 21 Octobre
- Ambazat de 10h à 17h le 21 Octobre
- Couzais de 14h à 16h le 27 Octobre

APPORTEZ VOTRE APPAREIL NUMÉRIQUE
Ordinateur portable, smartphone, tablette...

Sur le département de la Haute-Vienne, le coordinateur de l'inclusion numérique départemental a également co-animé ces ateliers.

❖ L'animation d'ateliers budgétaires a été mise en place fin septembre 2023 à destination des jeunes.

- ⇒ Sensibiliser un large public sur la notion de gestion du budget familial
- ⇒ Appréhender un sujet important et grave sous un aspect ludique pour aider à dédramatiser

Ce sont les deux finalités pédagogiques de ces animations. L'usage du jeu Budgetissimo (création Familles Rurales) facilite le passage de messages de prévention sans stigmatiser les uns et les autres, et permet l'amorce d'une réflexion qui peut avoir de nombreux prolongements familiaux.

Bilan 2023 : 8 ateliers se sont déroulés dont 7 ateliers en collèges (classe de 4^{ème}) et 1 en Mission Locale.

144 jeunes ont ainsi été sensibilisés à la notion de « budget ».

La brochure Les Clefs de la Banque Jeunes est distribuée à chaque participant et un quiz est également proposé à chaque fin d'atelier.



Indicateurs			
Intitulé	2021	2022	2023
Budgets consacrés au soutien au territoire (partenariats et subventions) en K€	905	890	969
Nombre de client ayant bénéficié d'un don via le Fonds d'Initiatives Locales	33	31	33
Nombre de requérants suivis par les « Points Passerelle »	151	177	132
Nombre de microcrédits accordés dans l'année	48	52	35
Montant des microcrédits accordés dans l'année (en K€)	129	158	110
Nombre de microcrédits au 31 décembre	146	136	123
Encours de microcrédits au 31 décembre (en K€)	196	234	199
Nos Ambitions et nos Projets			
<p>Les orientations 2024 des Points Passerelle porteront sur deux axes différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser les ateliers budgétaires et poursuivre les ateliers numériques - Poursuivre le développement de nouveaux partenariats avec les acteurs locaux, pour répondre plus largement aux problématiques des requérants du Point Passerelle. 			

5-3-4 Agir en faveur de l'innovation et la transition énergétique

Risque	Enjeu majeur
<i>Ne pas accompagner les projets et ne pas adapter nos offres aux conséquences du changement climatique</i>	<i>Accompagner les filières innovantes et la transition énergétique</i>

Politique et Actions menées

5-3-4-1 : Soutien à l'innovation et aux « start-up » de notre territoire

Pour la Caisse régionale du Centre Ouest, le soutien à l'innovation et aux entreprises innovantes de son territoire passe par son Village by CA¹⁰ Châteauroux, en partenariat avec Châteauroux Métropole et la CCI de l'Indre. Le Village By CA Châteauroux a fêté ses 3 ans d'ouverture en octobre 2023. Il réunit aujourd'hui 34 partenaires (Institutionnels, Sponsors et Ambassadeurs) et accompagne 10 Start Up ainsi que quatre entreprises sur des sujets d'innovation.

L'année 2023 a vu l'arrivée au Village des Start Up comme DEMREA, KALAE, REVLIM, LES AROMATIQUES DU BERRY, TERRITOIRES, ALVEELIA et WEFAS. Le Village By CA continue à jouer son rôle d'accompagnement du territoire en 2023 ; ainsi les services administratifs d'ARCADES et LASER PHOT y sont toujours hébergés suite à l'épisode de grêle qui avait touché l'Indre et Châteauroux en Mai 2022.

Le Village by CA CRCO a un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement des Start Up et des entreprises basées ou en lien avec le territoire sur les différentes thématiques de l'innovation. Sa présence dans les murs de la cité du Numérique, lieu unique, lui donne une image dynamique et innovante. Il s'agit d'un réel espace de vie et d'échanges sur les thématiques primordiales du territoire comme la transition énergétique, le développement durable, les problématiques de recrutement et l'offre de service en milieu rural.

Il a ainsi accueilli en 2023 plusieurs conférences et événements d'acculturation à l'innovation (conférences sur leadership, sur la mobilité douce, sur l'innovation responsable et la démarche Low-tech ...). Des ateliers thématiques en intelligence collective y sont également animés (atelier RSE de la Caisse Régionale, atelier sur l'investissement Participatif pour les Start Up...) et des événements y sont organisés en partenariat avec les acteurs et institutionnels locaux (conférence sur l'énergie en partenariat avec la CCI, événements RH par Châteauroux Métropole et Job Dating avec Wizbii, soirée des internes en médecine par l'A2I, Start Up Challenge organisé en partenariat avec la CCI...).

Fin d'année 2023 s'est tenu le **Hackathon « Rêvez grand, construisons durable et local »**, événement pour les étudiants de l'Indre, afin d'échanger et faire émerger des idées sur les sujets de l'habitat, de la souveraineté alimentaire, de la mobilité et de l'énergie.

Le Village By CA est un outil et un lieu de transformation. Celle-ci est rendue opérationnelle grâce à une méthode déployée au Village en 2023 (Nérés). Cette méthode est basée sur l'autonomie des dirigeants, des équipes et leur engagement.

Elle repose sur 3 piliers : le changement de culture de la vente, l'exploitation des données fiabilisées (DATA) et la mise en place de stratégie de différenciation (création de valeur unique).

Enfin, le Village By CA Châteauroux permet à la fois de faciliter les mises en relations locales (Start- Up et Entreprises du territoire) comme nationales de par son appartenance au réseau national des Villages By CA et à un groupe bancaire d'envergure (outil WeMatch du réseau national de Village By CA).



¹⁰ Le **Village by CA** est un écosystème créateur de valeur et une pépinière de startups qui soutient des projets à fort potentiel. Le premier Village a été créé à Paris en 2014 et le schéma est désormais décliné progressivement au sein des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

5-3-4-2 : Répondre aux enjeux de la transition énergétique

Dans son projet sociétal diffusé fin 2021, le Groupe Crédit Agricole a confirmé son ambition d'agir pour le climat et la transition vers une économie « bas carbone ». La CRCO adhère à cette optique et considère que le sujet de **la transition énergétique** nécessite une mobilisation forte afin de répondre à ces enjeux majeurs pour la planète. Suite à la création d'un poste de Chargé d'Affaires « Transition Energétique » en novembre 2020, l'année 2021 avait permis de signer 2 partenariats :

- Avec EDF pour l'autoconsommation en production électricité photovoltaïque supérieur à 100 KWc
- Avec la Société Hervé Thermique pour une offre « ombrières » jusqu'à 500 KWc

Début 2022, un 3^{ème} partenariat a été signé avec le constructeur de bâtiments photovoltaïques TRIANGLE ENERGIE (500 KWc). En 2023, CRCO a signé un nouveau partenariat avec OK WIND, installateur.

En 2023, la Caisse régionale a également renforcé son organisation en intégrant le **HUB TRANSITION ENERGETIQUE de Crédit Agricole Transitions & Energies**. Crédit Agricole Transitions & Energies est la nouvelle filiale du groupe Crédit Agricole qui regroupe ses activités de conseil, ingénierie financière, solution et production. L'activité de conseil et d'accompagnement des clients dans la transition énergétique se déploie depuis 2023 au sein des Caisses régionales au travers de la mise à disposition d'un réseau d'experts interne et externe. Le HUB propose des solutions clé en main à forte valeur ajoutée pour les Caisses régionales et leurs clients, dans les domaines de la Fourniture d'Énergie, l'Autoconsommation, les Bâtiments et la Mobilité Douce. Ces solutions seront distribuées par un **Conseiller en Transition Énergétique** (CTE), nouveau métier à la Caisse Régionale dès 2023.

Enfin, la CRCO intègre la nécessité de réaliser une approche RSE auprès de sa clientèle Entreprises depuis début 2022. Cette approche se matérialise par un questionnaire ESG auquel répondent les clients Entreprises lors des demandes de financements significatifs. Ainsi au sein des deux Agences Entreprises de la Caisse Régionale, 523 questionnaires ESG ont été réalisés sur les exercices 2022 et 2023, soit plus de deux tiers de couverture du portefeuille clients avec l'objectif d'avoir couvert l'intégralité du portefeuille de clients fin 2024.

- **Sur le marché des particuliers**

L'Eco-PTZ est un Prêt à taux zéro destiné aux particuliers et intégré à un dispositif du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de contribuer à réduire les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre.

En 2023, la production Eco-PTZ se poursuit pour un montant total de 9 599 K€ en forte progression de près de 38 % et représentant 14,7 % des prêts habitat en nombre. L'augmentation enregistrée montre la prise de conscience collective, et le besoin de solutions pour financer les coûts de cette transition énergétique.

Eco-PTZ accordés	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	210	352	483	575	778
Montant en K€	2 662	4 124	5 314	7 019	9 599
Part dans Prêts Habitat (/ au Nb total)	3.55 %	4.89 %	6.53 %	8,50 %	14,70 %

Une offre « PRÊT TRANSITION » a été lancée en 2019 pour couvrir deux types de besoin (une révision prévue de l'offre en 2024) :

- L'acquisition de véhicules thermiques peu émissifs de CO₂, de véhicules hybrides ou électriques avec avance possible de la prime à la conversion
- Le financement de travaux dans la résidence principale, secondaire ou locative : isolation des parois opaques, vitrées, systèmes de chauffage et chaudière à haute performance ou fonctionnant grâce à des énergies renouvelables.

Type de prêt	2021		2022		2023	
	Nombre	Montant en k€	Nombre	Montant en K€	Nombre	Montant en K€
Prêt Travaux	56	865	145	2 061	215	2 841
Prêt Véhicule	72	1.112.6	80	1 423	160	2 979
Total	128	1.977.6	225	3 484	375	5 820

En 2023 concernant la rénovation énergétique des logements, la CRCO a lancé l'ECO PTZ MA PRIME RENOV et le site internet « J'écorénove mon logement » (<https://j-ecorenove.credit-agricole.fr/>).

Ce site, lancé par le groupe Crédit Agricole est accessible par tous, clients et prospects, pour les accompagner dans leurs projets de rénovations énergétiques : des travaux aux financements, avec possibilité d'accéder à une liste d'artisans appartenant à un registre officiel.

- **Sur le marché de l'agriculture, des professionnels et des entreprises**

Afin d'accompagner l'ensemble des projets, et compte tenu d'une nécessité d'expertise sur ce domaine, notre Caisse régionale s'est dotée de deux ingénieurs spécialisés, en coopération avec les caisses de CARCENTRE, pour financer les dossiers qui relèvent du photovoltaïque, de l'hydroélectrique ou de la méthanisation.

En 2023, la coopération CARCENTRE Pôle Energies Renouvelables a recruté un juriste supplémentaire pour l'accompagnement des financements de production d'ENR et mis en place un Animateur sur la coopération CARCENTRE pour les Référents ENR et Conseillers en Transitions & Energie de la coopération. Il est également en charge du développement, du suivi et de l'animation des offres partenaires distribuées par les Caisses régionales.

Au-delà l'accompagnement, ces experts :

- Mènent une veille technologique sur de nouveaux process sur ces énergies
- Informent et forment l'ensemble de nos conseillers « clientèle agricole »

Depuis 2021, le chargé d'affaires « transition énergétique » prend en charge dans sa globalité les projets énergétiques supérieurs à 1 M€, en relation avec le conseiller ou le chargé d'affaire qui détient la relation (le 1^{er} rendez-vous s'effectue en binôme). L'accompagnement se concrétise par la réalisation d'un tour de table dès la naissance du projet afin de faire bénéficier les clients concernés de toutes les compétences nécessaires sur les plans technique et financier, ainsi qu'une analyse des risques assurables.

En 2023, notre présence sur le terrain s'est concrétisée par les résultats suivants :

➤ **Participation en Fonds propres**

Nous avons validé notre participation à une opération « ENR Tiers Investisseur » aux côtés des Caisses de CARCENTRE et d'un développeur régional (Production PPV sur toitures).

➤ **Photovoltaïque collectif : un soutien permanent**

En 2023, la CRCO affirmé sa volonté de soutenir cette activité à travers plusieurs projets, parmi lesquels nous pouvons citer :

- deux syndicats avec Unifergie¹¹ et les caisses de CARCENTRE pour des projets photovoltaïques sur bâtiments du territoire (12,3 Mwc de puissance installée)
- 114 projets photovoltaïques et de 100 KwC à 500 KwC depuis l'arrêté du 08/10/2021 (77 dans l'Indre et 37 en Haute-Vienne)
- un projet collectif d'agriculteurs de 20 installations PPV avec bâtiments (puissance moyenne de 300 KwC par site) pour une puissance globale d'environ 6.8 Mwc. Les travaux ont débuté au second semestre 2023.
- un projet photovoltaïque au sol, sur carrière, (puissance globale de 3,8 Mwc).

¹¹ Unifergie : filiale du Groupe Crédit Agricole spécialisée dans le financement des ENR

➤ **Méthanisation : de nouveaux financements et de nombreux projets**

L'année 2023 a permis la concrétisation de différents projets financés, soit directement, soit en commun avec d'autres caisses régionales.

- ⇒ Un dossier sur notre territoire en syndication avec les Caisses régionales de CARCENTRE et Centre France.
(Capex de 27 M€ pour une puissance totale de 800 Nm¹² ; Mise en service 05/2024 pour un projet initié en 2019)
- ⇒ Un dossier sur notre territoire en syndication avec la Caisse régionale de Centre France.
(Capex de 7,5M€ pour une puissance globale de 115 Nm³)

A noter également que fin d'année 2023, la Caisse régionale débute l'accompagnement de 2 nouveaux projets de méthanisation pour une puissance cumulée de 300 Nm³.

➤ **Hydroélectricité**

Courant 2022, CRCO avait validé un financement de 4 M€ pour un projet de 3 centrales hydroélectriques sur la Vienne pour un Capex de 8.2 M€. La puissance ainsi installée représentera à la fin du projet 1.3 MW. La première centrale (500 KW) a été construite en 2023 et sera mise en production en mars 2024. Les travaux de rénovation de la seconde centrale débutent au T1 2024.

Au total, durant l'année 2023, la production globale de prêts ayant financé des « projets transition énergétique » atteint 79 711 K€ (tous marchés), et au 31 décembre 2023 nos encours globaux se résument ainsi :

Type de dossiers	Montant débloqué en k€					Encours en Nombres	Capital restant dû au 31/12/2023	
	2019	2020	2021	2022	2023**		Montant	%
Eolien	5 572	1 431	0	0	43	8	5 956	2,55%
Solaire (Photovoltaïque)	9 661	10 572	6 155	20 693	35 308	587	105 914	45,28%
Biomasse	4 640	9	0	0	0	4	10 394	4,45%
Méthanisation	5 963	6 358	4 441	17 769	27 929	79	64 899	27,75%
Autres Energies renouvelables	nc	391	235	11 285	7 862	152	20 656	8,83%
<i>Dont Microcentrales</i>						1	2186	
<i>Dont véhicules électriques</i>	nc	nc	nc	nc	148	5	141	
<i>Dont Réseau élec concédé</i>	nc	nc	nc	nc	611	67	4 620	
Sous-total	25 836	18 761	10 831	49 747	71 144	830	207 820	88,86%
Economie d'Énergie *	66	65	312	487	489	227	2 629	1,13%
<i>Dont part</i>				402	468	219	2482	
Eco PTZ <i>(hors biens financés identifiables)</i>	nc	nc	nc	nc	8 080	2 681	23 456	10%
Total	25 902	18 826	11 144	50 234	79 711	3 738	233 905	100%

(*) Particuliers et Pro

(**) ont été intégrés en 2023 : les ECO PTZ hors bien financés identifiables (part.), microcentrales, véhicules électriques (pro-agri-entreprise) et réseaux électriques concédés

A noter : depuis 2019, les données crédits ayant pour objet un projet en lien avec la production d'énergie renouvelable ont été réajustées par l'intégration dans les encours relevant des projets ENR les financements, les investissements accessoires mais indispensables aux projets de méthanisation :

- Les frais d'installation du méthaniseur (terrassment, construction, aménagements permettant la maintenance)
- Les matériels et installations nécessaires au stockage des matières (silos) et à l'alimentation du méthaniseur

¹² Nm3 : Unité de volume standard qui permet de comparer entre elles des mesures effectuées dans des conditions différentes.



Indicateurs

Intitulé	2020	2021	2022	2023 (**)
Montant des financements débloqués pour des projets de Transition énergétique (*)	18 826	11 144	50 234	79 711
Part dans les financements aux professionnels (*)	4.54 %	2.43 %	8.83%	14,35%
Encours en nombre au 31 décembre	621	608	839	3 738(**)
Encours en montant au 31 décembre	97 692	107 336	153 991	233 905

(*) : en K€ / Projet pris en compte : Energie Renouvelable Marchés des Professionnels, Agriculture et Entreprises dont Crédit Bail Mobilier

(**) : les ECO PTZ « hors bien financés identifiables » (marché des particuliers) ont été intégrés en 2023 ; 2 681 financements en nombre

Nos Ambitions et nos Projets

En matière de financements des ENR, notre ambition est de financer 2 opérations sur 3 sur notre territoire et d'être la banque de référence de la transition énergétique sur notre territoire. La finalité est d'apporter des solutions à tous nos clients dans leurs transitions énergétiques au travers de nos expertises et savoirs faire groupe :

- Conseils (Diagnostic social environnemental et énergétique, stratégie RSE, bilan carbone...),
- Ingénierie financière (étude de financement et subventions associées)
- Production (investissement dans la production d'énergies renouvelables)

Divers partenariats ont été négociés :

- Avec EDF pour les projets d'installations photovoltaïques de petites dimensions
- Installation d'ombrières sur les parkings
- Construction de bâtiments en partenariat avec divers constructeurs

5-3-5 Accompagner l'adaptation des exploitations de nos agriculteurs

Risque	Enjeu majeur
<i>Ne pas accompagner nos clients agriculteurs vers la transition agricole en leur proposant des offres adaptées</i>	<i>Accompagner la transition agricole</i>

Politique et Actions menées

Le Crédit Agricole du Centre-Ouest accompagne les agricultrices et les agriculteurs de son territoire dans leurs projets quotidiens mais aussi lors de périodes délicates. La dynamique de notre économie, la qualité de notre alimentation, la protection et l'aménagement des paysages reposent au quotidien sur leur engagement et leur travail.

Concrètement, nous sommes les partenaires privilégiés des phases clés comme l'installation, le développement, les transitions et bien évidemment la transmission. Nous sommes aussi partenaires des grands événements agricoles dans nos départements aux côtés des autres organisations professionnelles.

Parce que leurs défis sont aussi ceux du territoire et de la société, nous les soutenons depuis toujours dans les bons et les mauvais moments.

L'agriculture doit faire face à des changements sociétaux, économiques, réglementaires et environnementaux. Elle se doit de répondre à une demande de produits alliant meilleure traçabilité, respect de l'environnement, bien-être animal et une proximité entre le producteur et le consommateur.

Partenaire historique de l'agriculture, sur les départements de l'Indre et la Haute Vienne, le Crédit Agricole du Centre-Ouest a toujours accompagné l'ensemble de ces mutations en fonction de l'évolution de la réglementation et des demandes diverses et évolutives de la population.

Avec 83 % de parts de marché, le Crédit Agricole est le principal financeur des entreprises agricoles, tant dans leur phase de création, développement ou transmission. Dans l'ensemble de ces phases de vie, le Crédit agricole dispose d'expertises pour accompagner les exploitations agricoles.

INSTALLATION

Notre action passe par une présence permanente lors de l'installation des Jeunes Agriculteurs qui seront à la base de la mise en œuvre des mutations évoquées ci-dessus. Pour ce faire, une équipe de 4 animateurs « Experts Jeunes agriculteurs » est en place au sein du Marché de l'agriculture, et intervient sur tout le territoire en lien direct avec nos agences de proximité pour faciliter l'accompagnement des installations des Jeunes Agriculteurs. Sur ce plan, la CRCO reste largement le premier partenaire sur son territoire (dernière Part de marché disponible à date sur Installation JA : CRCO à 85 % en 2022)

Afin de communiquer plus encore auprès des jeunes sur le métier d'agriculteur, les équipes en place au sein du Marché de l'agriculture réalisent chaque année des interventions dans les lycées et centres de formation du territoire. C'était le cas encore en 2023 avec des interventions en classes de terminales des lycées de Bellac et de St Yrieix la Perche, ainsi que dans les Maisons Familiales Rurales.

Les jeunes des lycées agricoles du territoire sont également associés à nos temps forts afin de les sensibiliser aux enjeux liés aux métiers de l'agriculture.

En 2023, les élèves des lycées de la Faye à St Yrieix la Perche, Naturapolis à Châteauroux et les Vaseix à Limoges - Nord de la Haute Vienne ont été conviés à la conférence agricole annuelle dont le thème était « La décarbonation de l'élevage de ruminants pour assurer la souveraineté alimentaire ».

Dans la continuité, ce même public sera également convié à notre conférence annuelle CRCO à l'issue de l'Assemblée générale 2024, dont le sujet portera sur « Agriculture et alimentation : cultiver la paix en temps de guerre ».

Toujours animés par la volonté d'être présents auprès des jeunes générations qui sont l'avenir de la profession, nous sommes également présents lors des « journées départementales d'installation » organisées par les Chambres d'agriculture dans la Haute-Vienne et par les syndicats Jeunes agriculteurs dans l'Indre.

DEVELOPPEMENT

Face aux mutations de l'agriculture en cours, la CRCO propose des solutions adaptées à ces évolutions :

- Lancement d'une offre de conversion à l'Agriculture Biologique en 2019 avec des financements dédiés au matériels et trésorerie, avec en parallèle un accompagnement de nos experts sur le sujet
- Lancement d'une offre accompagnement des circuits courts avec mise à disposition d'outils pour gérer les flux issus des ventes, accompagner la communication
- Lancement d'une offre « nouvelles pratiques agri-environnementales »

Focus sur l'accompagnement des nouvelles pratiques Agri-environnementales, lancé en 2022 et poursuivi en 2023,

L'idée est d'aider les chefs d'exploitation à trouver de la valeur ajoutée et de la résilience dans les nouvelles opportunités agricoles avec de nouvelles pratiques de production, de commercialisation, de décarbonation de l'agriculture et d'adaptation au changement climatique.

Les principales pratiques rentrant dans l'offre sont l'agriculture Biologique (AB), la Haute Valeur Environnementale (HVE), l'agriculture de conservation des sols (ACS), le label Bas Carbone et la démarche zéro résidu pesticides/herbicides (ZRP/ZRH). D'autres pratiques environnementales pourront s'ajouter dans les prochaines années.

Cette offre, dans son contenu, répond à des besoins spécifiques de l'agriculteur :

- Investissement : matériel équipements, aménagement de bâtiments, plantations...
- Trésorerie : Si baisse de revenus liés à la conversion justifiée, possibilité de financer l'écart de trésorerie
- Certification : Financement du Coût de la certification et des Prestations associées (diagnostic initial, audits, analyses de sols, cartographie...)

En 2022-2023, le Crédit Agricole a également lancé la nouvelle Assurance Climatique qui permet aux agriculteurs d'être plus résilients face aux aléas climatiques. Cette offre vient compléter les aides de l'état dans le cadre du FSN (Fond de Solidarité National) (ex « calamités agricoles »). Ce nouveau dispositif de gestion public/privée sera déployé sur les prochaines années (lancement plateforme du ministère de l'agriculture en février 2024).

Dans le cadre de son Projet sociétal, le Groupe Crédit Agricole s'est positionné comme un acteur majeur dans l'accompagnement de ses clients, plus particulièrement ses clients agriculteurs. Parmi les 10 engagements, nous pouvons citer celui visant à la création d'une plateforme d'échanges de crédits carbone de la « Ferme France », en facilitant la mise en relation d'entreprises à la recherche de crédits carbone et les exploitations agricoles en capacité de produire ces mêmes crédits. La CRCO aura à cœur de porter le dispositif sur son territoire au cours de l'année 2024, après mise à disposition par le Groupe Crédit Agricole.

De même, dans une volonté de sensibiliser à la transition agricole, nous avons organisé en fin d'année 2023 une conférence dont le thème était :

« La décarbonation de l'élevage de ruminants pour assurer la souveraineté alimentaire »,

à destination de l'ensemble des professionnels du monde agricole de l'Indre et de la Haute-Vienne.

INVITATION CONFÉRENCE AGRICOLE

Bruno Tardieu
Président de la Caisse Régionale
Crédit Agricole Centre Ouest

&

Richard LABORIE
Directeur Général de la Caisse Régionale
du Crédit Agricole Centre Ouest

ont le plaisir de vous convier le :

Mardi 28 novembre
à 18H

• Conférence Agricole sur le thème :
« La décarbonation de l'élevage de ruminants
pour assurer la souveraineté alimentaire »

• Sièges Vanteaux
29 boulevard de Vanteaux
87000 LIMOGES

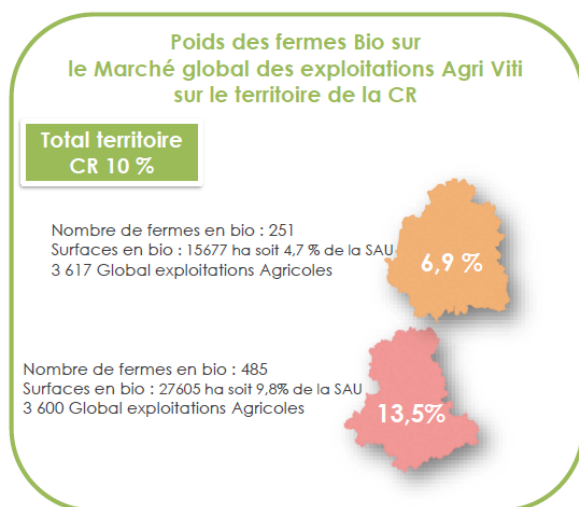
• Au programme :
18h00 : Accueil
18h15 : Interventions
19h00 : Table Ronde
20h15 : Cocktail

Réponse par mail avant le 17 novembre à communication@ca-centreouest.fr
en précisant le nombre de participant.

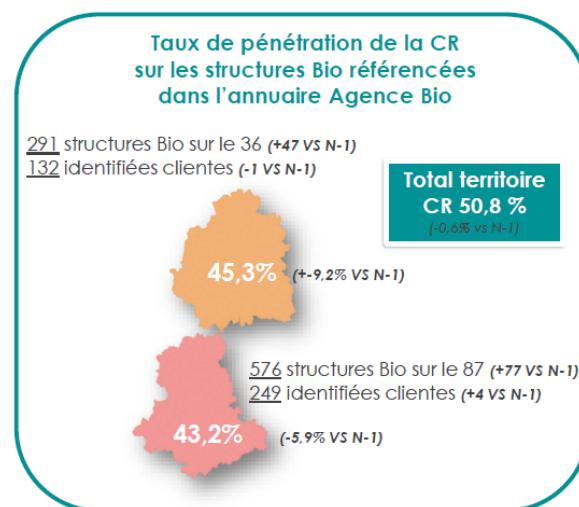
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE OUEST. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 391 007 457
RCS Limoges, Siège social : 29 boulevard de Vanteaux - 87044 Limoges Cedex. Tel. 05.55.05.75.50 - www.ca-centreouest.fr. Société de courtage d'assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 122 354. Identifiant unique CITEO : FR254298_0300MG.



Zoom sur l'accompagnement de nos clients agriculteurs orientés en « Bio »



Sources : observatoire régional de l'agriculture & RGA – 2020
→ pas de données plus récentes



Sources : Annuaire Bio et SI CR 31/12/2023

La mutation des exploitations s'est accélérée depuis 10 ans au niveau national et sur le territoire de la CRCO. Ce phénomène se traduit notamment dans les typologies d'exploitations sur notre territoire avec un développement des exploitations en agriculture biologique.

Caractéristiques de ce segment de structures, appartenant à l'agriculture biologique, sur notre territoire en 2023 :

- notre part de marché, à 50.8 %, reste inférieure à notre poids naturel sur l'ensemble de l'agriculture,
- le nombre des structures « bio » représente 5,2 % de nos clients agriculteurs (vs 12,1 %, représentant la part des exploitations bio au niveau national – source RGA 2020)
- les encours de crédits à MLT atteignent 4,7 % de nos encours globaux sur l'agriculture

économique et la baisse du pouvoir d'achat ont eu un impact sur la consommation de produits « bio » en 2022-

Il est à noter que la crise

2023. Ils sont plus chers, car ils sont produits en plus faibles quantité et avec un coût de production plus élevé. De plus, l'émergence des circuits courts, avec des producteurs locaux, répond aux attentes sociétales du consommateur : des produits dont la commercialisation réduit les émissions de GES, et avec une qualité de production qui est au rendez-vous sans pour autant avoir une certification « bio ».

TRANSMISSION

Le recensement agricole 2020 fait apparaître un vieillissement de la population des agriculteurs et pose le problème du renouvellement des générations en agriculture.

Sur le territoire de la CRCO, bon nombre d'agriculteurs vont être amenés à céder leur entreprise dans les prochaines années : 28 % dans l'Indre et 27 % dans la Haute Vienne ont plus de 60 ans.

Face à cet enjeu, le Crédit Agricole du Centre-Ouest a décidé de renforcer ses équipes en actant le recrutement début 2022 d'un « expert transmission agricole » dédié à l'accompagnement les agriculteurs en phase de transmission et à la formation les conseillers en charge de la clientèle agricole sur ce sujet.

Cette création de poste traduit la volonté de notre Caisse régionale d'être au plus près des besoins des clients de notre territoire, et représente une vraie complémentarité d'expertise en lien avec les experts « installation ».

Pour préparer et accompagner ces mutations profondes de la profession, le Crédit Agricole du Centre-Ouest a organisé des « cafés transmissions » au Village By CA en octobre 2023 pour l'Indre, et au pôle de Lanaud pour la Haute-Vienne.



Indicateurs			
Intitulé	2021	2022	2023
Nombre d'installation de jeunes agriculteurs	89	130	ND
Part de marché dans l'installation des JA	89 %	85 %	ND
Nombre de clients en agriculture biologique	336	378	381
Montant des encours bio dans les encours Moyen-Long Terme Agriculture	32,3 M€	33,8 M€	35,2 M€
Part des encours bio Moyen-Long Terme dans les encours du Marché de l'Agriculture	4,5 %	4,4 %	4,7%

Nos Ambitions et nos Projets

Le Crédit agricole du Centre-Ouest souhaite rester un acteur majeur et un financeur de premier plan de l'agriculture sur son territoire. Les transitions inéluctables, en raison des changements climatiques ou des évolutions des attentes sociétales, nous amèneront à accompagner toutes les formes de transitions agricoles et à nous adapter en permanence pour répondre au mieux aux besoins de nos clients agriculteurs.

5-3-6 Agir de façon responsable pour sauvegarder les ressources naturelles

Risque	Enjeu majeur
<i>Absence de vigilance concernant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour nos achats, notre parc immobilier et plus globalement l'utilisation durable des ressources</i>	<i>Réduire notre empreinte environnementale</i>
<i>Absence de politique responsable de gestion des déchets</i>	

Politique et Actions menées

5-3-6-1 : Agir sur notre empreinte directe

Le Groupe Crédit Agricole s'engage à renforcer et accélérer les actions de réduction de son empreinte carbone ainsi que son programme de compensation des émissions de GES liées à ses consommations d'énergie et aux transports.

Notre Caisse régionale s'est déjà engagée dans cette voie en mettant en œuvre plusieurs actions visant à réduire sa propre empreinte carbone.

Ces actions se situent dans différents domaines de notre activité, ce qui confirme la volonté de la CRCO d'agir dans toute l'entreprise.

➤ Définition d'un plan de sobriété énergétique CRCO

Compte tenu des périodes de tension que pourrait connaître l'approvisionnement en électricité l'hiver 2022 et des enjeux climatiques, le Gouvernement a demandé aux entreprises une réduction d'au moins 10% de leur consommation énergétique d'ici à deux ans. Par ailleurs, la réglementation impose une réduction de 40% en 2030 et 60% en 2050 pour les bâtiments de plus de 1000 m². Le Groupe Crédit agricole a signé la charte Ecowatt en 2022, dans une volonté de réduire collectivement les consommations d'énergie.

Dans le prolongement, la CRCO a adopté un plan de sobriété énergétique, avec des actions à court terme dès 2022, et qui se sont prolongées en 2023 :

- Alignement des températures de consigne de nos locaux sur celles préconisées par l'ADEME (chauffage à 19°, climatisation à 26 °)
- Extinction de nos enseignes lumineuses de 22h à 8h (en prenant en compte des consignes locales plus restrictives)
- Extinction des lumières de nos locaux inoccupés à partir de 21h (à l'exception des éclairages de sécurité) et de nos sites de Châteauroux Coubertin et de Limoges Vanteaux à 22h
- Développement de l'utilisation de la visio-conférence

- En cas d'alerte EcoWatt rouge :
 - Réduction à 18°C des températures de consigne ;
 - Arrêt de toutes les consommations électriques non indispensables ;
 - Déconnection, autant que possible, du réseau ERDF des sites de Vanteaux et de Coubertin représentant environ 50% de notre consommation d'électricité

La validation de ce plan s'est accompagnée d'une sensibilisation auprès des collaborateurs, doublée d'une incitation à adopter les éco-gestes au quotidien, en les renforçant en cas d'alerte Ecowatt.



En 2023, d'autres actions ont également été réalisées, afin de poursuivre l'effort de réduction de notre empreinte :

- **la mesure** de notre impact :
 - un nouvel audit énergétique : réalisation du diagnostic de performance énergétique de nos bâtiments d'exploitation, par échantillonnage
 - un nouveau bilan carbone : réalisation de la mesure de notre empreinte carbone en lien direct avec notre fonctionnement propre

Après analyse de ces deux mesures, 2024 verra la mise en place de plan d'actions visant à réduire plus encore notre empreinte carbone.

- **la poursuite de notre programme de rénovation du réseau d'agences** avec un objectif d'amélioration de sa performance énergétique, mais aussi de décarbonation. A ce titre, nous pouvons citer le démarrage d'un projet visant à remplacer les chaudières à énergies fossiles par des énergies bas carbone fonctionnant à partir d'énergie verte.
Pour aller plus loin en 2024, le **pilotage énergétique des agences** sera mis en place et permettra d'optimiser l'ensemble des sources de consommation énergétique. Une agence témoin sera équipée pour un pilotage et une supervision du matériel par une domotique de pointe.
- **l'adaptation de notre organisation interne** a d'ores et déjà été actée en 2023 avec le choix de la Caisse régionale de recruter un énergéticien, dont la mission sera de piloter les actions dédiées à la trajectoire de décarbonation de notre activité en propre.
- la réalisation de la **dernière phase de travaux de notre futur site des Casseaux à Limoges**, dans lequel l'emménagement est planifié au 1^{er} semestre 2024, labellisé « Haute Qualité Environnementale niveau exceptionnel ». Avec une tel bâtiment, l'ambition sera de réduire d'environ 60% la consommation énergétique par rapport à notre site actuel de Limoges Vanteaux.
- **le développement de notre autoconsommation énergétique**, avec un premier projet d'installation de tracker photovoltaïques sur le site de Coubertin permettant de couvrir environ 15% des besoins du site en électricité.

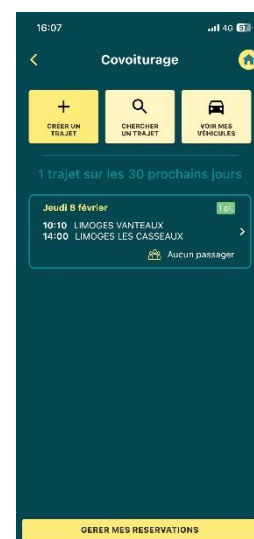
L'effet de ces actions se mesure à travers le suivi de nos consommations et des émissions liées, comme le montre le tableau ci-dessous.

	CONSOMMATION en KWH			Emissions en CO ² (facteur émission en kg CO ² / Kwh)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ELECTRICITE	5 082 674	4 637 560	4 584 717	402	367	363
GAZ	3 809 314	3 102 089	2 456 842	820	668	529
FIOUL	522 330	462 456	278 084	164	145	87
TOTAL	9 414 318	8 202 105	7 319 643	1 386	1 180	979

Facteurs d'émissions fournis par EKODEV, prestataire en charge de notre bilan carbone CRCO :
Electricité 0.0791 ; Gaz 0.239 ; Fioul 0.314)

- **des mesures visant à réduire l'impact de nos déplacements** avec notamment la mutation progressive de notre parc de véhicules visant des motorisations hybrides ou 100% électriques. Et pour répondre au mieux à cet enjeu de mobilité plus écologique, les sites de Châteauroux Coubertin et de Limoges Vanteaux ont été équipés de bornes de recharge électrique. L'accès à ces bornes a été ouvert à l'ensemble du personnel dans le cadre des déplacements professionnels, mais également personnels.

Pour inciter à la mobilité partagée, la Caisse régionale a déployé un nouvel outil de Covoiturage « Jarvis » pour tous les collaborateurs. Ainsi, l'ensemble des véhicules de service a été transformé en « véhicules partagés », accompagné par un dispositif de réservation dédiée.



- **le volet Informatique et Technologies (IT)** a également été travaillé avec un projet visant à supprimer du matériel d'impression, ce qui permettra de réduire la consommation de papier dans notre fonctionnement au quotidien.

➤ Gestion des déchets

Le principe retenu par notre Caisse régionale est de recycler ou revaloriser le plus de matière possible. Ceci implique la mise en place du tri afin de permettre d'utiliser les filières de recyclage présentes sur le territoire.

Ainsi depuis trois ans, une borne de tri pour les bouteilles plastiques a été installée dans toutes les agences ainsi que dans nos sites de Limoges et Châteauroux. Elles sont ensuite collectées par notre prestataire de nettoyage (Elise) en même temps que les papiers confidentiels et les cartons. Ils sont alors acheminés dans les centres Elise, de Feytiat pour le département de la Haute-Vienne et de Châteauroux pour l'Indre. Ainsi le papier, le carton et les bouteilles plastiques que nous produisons sont tous recyclés.

Le Crédit Agricole Centre-Ouest agit pour créer les conditions du recyclage des bouteilles plastiques, mais aussi pour faire en sorte de moins utiliser ce matériau au quotidien. C'est en ce sens que chaque collaborateur s'est vu remettre une gourde en verre, pour un usage au quotidien d'un objet tourné vers plus de durabilité.

Dans le même ordre d'idée, nous pouvons également citer le recyclage des masques, en partenariat avec la Ville de Limoges qui avait mis en place la collecte vers un centre proche de Limoges : les masques y étaient dépollués pour ensuite être broyés puis réutilisés pour produire des fournitures scolaires (équerres, stylos ...) distribuées dans les écoles de la ville.

Nous privilégions toujours, lorsque cela est possible, les filières locales dans un souci de décarbonation. Une autre de nos actions illustrant cette volonté est celle de notre engagement avec la société Tellura Environnement. Nous avons renouvelé en 2023 le contrat conclu en 2022 avec cette entreprise, basée sur le territoire de notre Caisse régionale.

Elle propose des services en vue de sensibiliser nos collaborateurs aux risques du tabagisme et dans le même temps permet de recycler les mégots de cigarettes générés sur nos sites de Limoges Vanteaux et Châteauroux Coubertin.

Tout au long de l'année 2023, la CRCO a poursuivi sa politique de traitement des déchets des impressions liées à notre activité. Il est à noter que grâce à la poursuite de la dématérialisation de nos process, la consommation de papier a diminué de 36 % comparé à 2022.

Cette évolution positive a un impact direct sur le recyclage de nos consommables, qui est en baisse mécaniquement, mais entraîne également une réduction de notre impact environnemental.

- Recyclage des cartouches/ toners et DEEE (Déchets Electriques Et Electroniques) : + 180 %, liés essentiellement à une opération de déstockage exceptionnelle des DEEE par AVEM, en vue de notre déménagement vers notre nouveau site des Casseaux prévu pour 2024.
 - # 100 % des cartouches et toner usagés sont recyclés et font l'objet d'un BSD (Bordereau de Suivi de Déchets dangereux) conformément à la réglementation
 - # Nos DEEE sont confiés à Elise, Entreprise Adaptée (située sur notre territoire à Feytiat) qui récupère les pièces et les ordinateurs pour les réparer et les revendre à faible prix à des associations ou bien à des personnes en situation de précarité. Si la réparation n'est pas possible, les DEEE retrouvent le circuit de la filière de recyclage
- Recyclage du papier : + 20% (hors opération de désarchivage annuel au local « Le Gué De La Roche »)
 - # Recyclage du papier : en hausse, lié essentiellement aux opérations de tri et de désarchivage organisées sur notre site de Vanteaux en prévision du déménagement sur le site des Casseaux en 2024

En 2023, nous avons également souhaité allier recyclage et solidarité sur notre territoire. A ce titre, nous avons réalisé un don d'ordinateurs issus de l'opération de renouvellement de notre parc informatique des sites de Limoges et Châteauroux. Ainsi, 750 ordinateurs ont été donnés à l'association Emmaüs Connect basée de Châteauroux. Celle-ci, après vérification et réparation éventuelle, a mis à disposition ces ordinateurs pour des sommes très modiques auprès des populations à faibles revenus.

➤ Actions d'animation et de sensibilisation sur notre empreinte carbone et la préservation des ressources

Dans le cadre du plan d'animation de sa démarche RSE, la CRCO a initié plusieurs temps de sensibilisation auprès des collaborateurs sur l'année 2023 :

- ✓ **2 Journées d'animation sur la mobilité douce** dans le cadre des semaines du développement durable : inciter des déplacements domicile/travail en mobilité douce, afin de réduire les émissions liées aux déplacements de nos collaborateurs.



Un groupe de travail du Projet d'Entreprise a également été constitué pour traiter du sujet de la mobilité douce, et devra proposer des solutions concrètes pour le 1^{er} trimestre 2024.

- ✓ **Les semaines du Sociétariat 2023** : la Caisse régionale s'est mobilisée pour proposer différentes animations en lien avec le climat et la sensibilisation à la préservation des ressources naturelles. Etaient proposés entre autres un quizz « spécial climat » à réaliser en agence, ainsi qu'un questionnaire afin de mesurer l'empreinte propre de chacun. Une webconférence sur le climat a également été réalisée à l'attention de nos clients sociétaires.

**NOS SOCIÉTAIRES
SONT ENGAGÉS POUR
L'ENVIRONNEMENT**



**REJOIGNEZ
LE MOUVEMENT.**

RENDRE VOUS À LA SEMAINE DU SOCIÉTARIAT
DANS VOTRE AGENCE CREDIT AGRICOLE DE PROXIMITÉ
DU 26 AU 30 NOVEMBRE 2023 POUR RECOUVRIR LES ACTIONS
SOUTENUES SUR VOTRE TERRITOIRE GRÂCE À L'ENGAGEMENT
DE NOS SOCIÉTAIRES, ADMINISTRATEURS ET BÉNÉVOLES.
REVENEZ VOUS AUSSI AGENCIER/RENOUVELEZ

Les semaines du
sociétariat 

5-3-6-2 : Agir sur notre empreinte indirecte

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une **approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

- Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée “par enjeu”, par opposition à l’allocation usuelle “par scope”.

Au-delà de l’aspect quantification, la réalisation d’une telle cartographie permet au Groupe d’identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition**.

Le tableau ci-dessous montre le chiffrage pour la Caisse régionale à l’aide de la méthode SAFE (* en KT de CO2) :

Macro-secteurs	Montant des encours (M€)			Emissions Financées (*)			%		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Agriculture	888	939	984	267	282	320	56,8	56,4	66,5
Energie	95	111	134	13	16	19	2,8	3,2	4,0
Transports	106	116	115	92	100	62	19,7	20,0	12,9
Construction	892	990	1 000	61	67	42	13,0	13,4	8,7
Industrie	45	46	40	15	15	10	3,1	3,0	2,1
Déchets	29	27	30	21	20	26	4,5	4,0	5,4
Services	447	489	479	0	0	0	0	0	0
Administration	377	369	341	0	0	2	0	0	0,4
Autres	88	85	80	0	0	0	0	0	0
Total	2 968	3 171	3 203	469	500	481	100	100	100

- Des trajectoires Net Zéro (Portefeuilles d’investissement et de financements)

Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l’équation suivante : déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d’efficacité énergétique, accompagner tous les clients dans leurs transitions et cesser tout financement de nouveaux projets d’extraction d’énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l’accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet “matérialité environnementale” telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d’investissement en cohérence avec les objectifs de température de l’Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d’investissement responsable ;

- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole.

En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de **Crédit Agricole Transitions & Énergies** (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « *Ambitions 2025* ». Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

- la production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;

- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Énergies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee¹³, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).
- collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances¹⁴ (2025 par rapport à 2019) ;
- **pétrole et gaz** : diminution de 75% des émissions CO₂e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition¹⁵ de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas

¹³ Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

¹⁴ Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations *Corporate* notées détenues en direct.

¹⁵ L'exposition retenue est l'*Exposure At Default* (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique¹⁶ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zero 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;

- **électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- **pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition ; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030¹⁷, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances. Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions de Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050

Electricité

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO2e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.

¹⁶ L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

¹⁷ Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

- **Périmètre** : scope 1

➤ Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
➤ Base de référence 2020	➤ Objectif de réduction à horizon 2030	➤ Cible 2030
➤ 224 gC O ₂ e/kWh	➤ - 58 %	➤ 95 gC O ₂ e/kWh

Plans d'action

- accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;
- accroître de 80 % de l'exposition (3) aux énergies bas-carbone (production et stockage) d'ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60% annoncé en 2022 ;
- élargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur ;
- se retirer de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

Automobile

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).
- **Périmètre** : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

➤ Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
➤ Base de référence 2020	➤ Objectif de réduction à horizon 2030	➤ Cible 2030
➤ 190 gC O ₂ /km	➤ - 50 %	➤ 95 gC O ₂ /km

Plans d'action

- financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

Immobilier commercial

- **Indicateur** : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises
- **Périmètre** : scopes 1 et 2

➤ Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
➤ Base de référence 2020 (2)	➤ Objectif de réduction à horizon 2030	➤ Cible 2030
➤ 36 kg CO ₂ e /m ² /an	➤ - 40 %	➤ 22 kg CO ₂ e /m ² /an

Plans d'action

- jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments verts¹⁸ (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements verts¹⁹ cumulés sur la période 2023-2030 ;
- mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an²⁰ en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

Plans d'action

- systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 ;
- adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

¹⁸ Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>).

¹⁹ Vert : DPE > D.

²⁰ Objectif défini par le scénario CRREM 2020.

- en se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- en accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- en adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- à l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plans d'action

- au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;
- au niveau de chaque Caisse régionale, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

Indicateurs				
Intitulé		2021	2022	2023
Estimation des émissions de CO2 liées à nos financements en KT		469	500	481
Consommation totale d'énergie (en millions de kWh) – (* selon facture à date)		9,414*	8,202*	7,319*
Bilan des Emissions Gaz à Effet de Serre (en Tonnes de CO2)		8 103		
Politique « Papier » en tonne	<i>Consommation</i>	109.2	101,2	65,0
	<i>Recyclage</i>	61.4	80,4	54,2
Recyclage	<i>Cartouches Toner et DEEE en</i>	3,98	3,37	6,07
	<i>Cartes bancaires en Nb</i>	36 327	36 173	29 602
	<i>Cartes bancaires en poids (Kg)</i>	189	188	154
Kms parcourus en déplacements professionnels		2 982	3 324	3 453

Nos Ambitions et nos Projets

Dans le cadre du Projet Sociétal du Groupe, le marqueur n°1 porte sur l'engagement « **d'Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur notre empreinte de fonctionnement et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement** ».

Dans un contexte d'urgence climatique, cet engagement réaffirme l'ambition du Crédit Agricole de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone en alignant sa trajectoire de développement sur l'objectif de l'Accord de Paris. La Caisse régionale de Centre-Ouest portera et contribuera aux ambitions annoncées par le Groupe Crédit Agricole le 14 décembre 2023, selon les caractéristiques de son territoire et de ses marchés de clientèle, et ce sur les deux volets suivants :

- Une trajectoire bas carbone pour son fonctionnement propre en tant qu'entreprise responsable (achats, consommation énergétique, déplacements, etc...)
- Une trajectoire bas carbone sur les financements octroyés à ses clients

6 – Baromètre de notre engagement RSE

		2021	2022	2023
Notre Gouvernance Coopérative et Mutualiste				
CA de la CRCO	Taux de participation des élus	95 %	95 %	94 %
	% de femmes au Conseil de la CR	40 %	44 %	44 %
Caisses Locales	Nombre de caisses locales	51	51	51
	Nombres d'administrateurs	661	640	640
	% de femmes administratrices	32,8 %	32,2 %	33,1 %
	% de femmes « Présidents »	33,3 %	29,4 %	29,4 %
	% de CSP hors Agriculture	48,3 %	47,5 %	49,7 %
	% nouveaux élus inférieur à 50 ans	56,8 %	77,1 %	61,5 %
Indice de Satisfaction Administrateur		8,1	8,4	
Sociétariat	Montant des parts sociales (en k€)	78 213	80 342	76 655
	Nombre de sociétaires au 31 /12	177 491	181 555	186 197
	% de sociétaires parmi les clients	62,2 %	62,7 %	63,9 %
AG de Caisses locales	Nombre de participants présents	1 499	NS (1)	8 167
	Taux de sociétaires présents/représentés	1.27 %	NS (1)	3,85 %
Rémunération versées aux parts sociales	Taux de rémunération versé	1.30 %	2.00 %	Non disponible
	Montant global des intérêts versés en K€	1 008	1 617	1 611
Livret Engagé Sociétaire	Taux d'équipement en LES	ND	25,8 %	26,2 %

(1) En raison de la pandémie, NB de participants limité

Nos Relations clients				
<i>Satisfaction « Clients »</i>	Nombre de clients (base CRC Casa)	330 458	331 933	329 498
	Nb de réclamations tracées traitées	2 366	2 092	1 723
	Dont périmètre du Service « Client »	375	392	379
	Délai moyen de réponse en jours	13,6	12,2	13,5
	% traités dans les 10 jours	71 %	70 %	70 %
% salariés formés aux Format° réglementaires (moy / 5 modules)		98,6 %	99,0 %	98,4%
Notre apport au Développement économique de notre territoire				
Solidité financière	Part du résultat (n-1) mis en réserves	91 %	89.40 %	88,44%
	Fonds Propres au 31/12 (en M€) (hors FRBG*)	1 098	1 124	1 154
Produit Net Bancaire (en M€)		177,3	184,8	183,9
Résultat Net (en M€)		25,1	27,9	33,1
Salaires bruts versés, Intéressement et Participation (en M€)		45,5	47,2	51,6
Charges sociales et impôts versés dont IS (en M€)		38,4	35,1	34,9
Montant des financements à Moyen terme réalisés (M€)		1 424	1 448	1 106
Encours de crédits au 31 décembre (en Md€)		7.2	7.7	7,8
Part de marché « Crédits »		45,77 %	45,97 %	45,99%
Agriculture Biologique (AB)	Nombre de clients en AB	336	378	381
	Parts Encours bio MLT dans les encours marché Agri	4,5 %	4,4 %	4,7%
Installation des Jeunes Agriculteurs	Nombre	89	130	ND
	Part de Marché	88 %	85 %	ND

(*) FRBG : Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Nos Pratiques « Ressources Humaines » et Sociales

Effectif CDI total en fin d'année		961	979	988	
% de femmes dans les postes d'encadrement		52,25 %	53,74 %	52,36%	
Nombre de contrats d'alternance		44	53	51	
Indice d'égalité Femmes / Hommes		87	92	92	
Recrutements	Nombre d'embauches	68	84	80	
	Dont ex CDD ou Alternants	41	44	43	
Départs	Nombre total	70	64	72	
	Dont retraite	33	16	25	
	Turn- over hors départ en retraite	3,85 %	4,90 %	4,70%	
% de salariés à temps partiels		12,1 %	11,7 %	13,5 %	
Nombre de postes diffusés en interne		128	90	120	
Nombre de stagiaires accueillis		42	60	50	
Prise de responsabilité avec promotion (hors titularisation)	Nombre	195	160	127	
	% de l'effectif	20,30	15,42	12,2	
Salariés en situation de handicap	ETP	88,36	78	73,25	
	Taux d'emploi	8,99 %	8,87 %	6,65%	
Taux d'absentéisme		6,62 %	9,50 %	8,26%	
Effort de formation	Nombre d'heures	global	45 769	51 308	47 720
		par salarié inscrit aux formations	47,62	52,41	40,54
	% de la Masse salariale		6,04	6,50	6,80

Notre apport sociétal au territoire

Maillage du territoire	Agences de proximité		79	79	79
	Agences spécialisées		7	7	7
	Automates		148	124	118
	Relais CA	Nombre de Relais actifs	119	114	124
Nombre d'Opérations		40 221	41 397	38 665	
Budget consacré au soutien aux initiatives locales (CR + CL) k€		905	890	969	
Nombre de requérants accompagnés par les Points Passerelle		151	177	132	
Microcrédits accordés	Nombres		48	52	35
	Montant en K€		129	158	110
Chiffres d'Affaires HT avec Secteur Protégé et Adapté (en k€)		243	217	206	
Fonds d'Initiatives Locales (FIL)	Montant versé via carte sociétaire		191 825 €	221 724 €	250 517 €
	Nombre de Prêts d'honneur à 0 %		40	38	38
	Nb de clients ayant eu un Don « aléas de la vie »		33	31	33
Café de la « Création »	Nombre de sessions		Annulation	6	6
	Nombre de porteurs de projet		Covid-19	103	132

Notre Responsabilité environnementale

Financement de la Transition Energétique (k€)	Montant des crédits débloqués dans l'année		11 144	50 234	79 711
	Part dans les financements professionnels		2,43%	8,83 %	14,35%
	Encours fin d'année	Montant	107 336	153 991	233 905
		Nombre	608	839	3 738
Estimation des émissions de CO2 liées à nos financements en KT		469	500	481	
Fonds (Art. 8 et 9) portefeuille « titres » de la CRCO en %		50 %	67 %	87 %	
Fonds de la gamme Engagée et Responsable d'Amundi en M€		136	132	116	
Consommation totale d'énergie (en million de kWh)		9,414	8,202	7,319	
Bilan des Emissions Gaz à Effet de Serre		8 103 TCO ² (sur les données 2018)			
Politique « Papier » en tonne	Consommation		109,2	101,2	65,0
	Recyclage		61,4	80,4	54,2
Recyclage	Cartouches Toner et DEEE en T		3,98	3,37	6,07
	Cartes bancaires	Nombre/ % recyclé	36 327/ ND	36 173/ 63 %	29 602/ 46 %
		Poids en kg	189	188	154
Milliers de Kms parcourus en déplacements professionnels		2 982	3 324	3 453	

7 – Méthodologie du rapport DPEF 2023

7 -1 Identification & Hiérarchisation de nos « Risques majeurs »

L'identification de nos Risques extra-financiers a été réalisée sur la base :

- De la politique RSE de la Caisse régionale
- Des enjeux majeurs validés par le Comité RSE
- Des travaux du groupe de travail national et des préconisations fédérales
- De l'avis des différents contributeurs et responsables de filières concernées

Chaque enjeu RSE comporte des risques mais aussi des opportunités commerciales qui ont été analysés et évalués à dire d'experts, en concertation avec les principaux responsables de filière, de service ou d'unités concernés²¹ :

La liste des principaux risques extra-financiers de la CRCO retenue pour l'exercice 2023 est représentée sous forme de cartographie.

La grille d'évaluation utilisée correspond à celle préconisée par le Groupe de travail national et tient compte des différents types d'impacts et leur niveau de conséquences pour l'activité de la CRCO :

Type d'impact non financier			Echelle de cotation
Qualification de l'impact	Image ou réputation		1 à 3
	Perte d'activité	+	1 à 3
	Sanction réglementaire	+	1 à 3
	Sous-total	=	3 à 9
Niveau de gravité pour les parties prenantes		x	1 à 3
Probabilité d'occurrence		x	1 à 3
Note globale = (plus haute note de fréquence x note de gravité)		=	Entre 3 et 81

La règle adoptée est celle de la **cotation des « risques bruts »** avant prise en compte des différents facteurs de maîtrise, des politiques et des plans d'actions menés par la CRCO.

Au final sont ressortis :

- Des **risques extra-financiers majeurs** et des **indicateurs incontournables ou réglementaires** qui seront étudiés et audités dans le cadre de la DPEF avec au minimum un risque pour le domaine social, sociétal et environnemental
- Et des risques secondaires qui viendront étayer les commentaires

7 -2 Organisation et périmètre de la collecte de données

Le rapport de « Déclaration de Performance Extra-Financière » est réalisé sous la responsabilité du directeur des Marchés spécialisés par la Responsable de la filière ayant en charge la « Responsabilité Sociétale ». Il a été élaboré à partir d'un référentiel de traitement de l'information fondé sur :

- La constitution d'indicateurs sur la base des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II et de son décret.
- L'enrichissement des indicateurs réglementaires par d'autres indicateurs préconisés par la Fédération Nationale du Crédit Agricole suite aux engagements du « Pacte Coopératif et Territorial ».
- Un processus de remontée des données basé sur un protocole de collecte et des fiches spécifiques sur les principaux indicateurs.

²¹ Les parties prenantes externes n'ont pas été pu être sollicitées dans le cadre de ce travail

Périmètre et Période du reporting : La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités de la Caisse régionale du Centre-Ouest et des caisses locales rattachées. Aucune autre filiale n'est intégrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale.

Sauf mention explicite, les données prises en compte concernent l'année civile 2023.

○ **Données relatives à la gouvernance et aux caisses locales**

La composition des Conseils d'Administration des Caisses locales et de la Caisse régionale est établie à l'issue des Assemblées générales.

○ **Données sociales**

Les données relatives aux effectifs : sont issues du Système d'informations HR Access sur la base des effectifs présents au 31 décembre 2023 et des mouvements d'effectifs enregistrés durant l'année 2023. Les données concernant les agents d'entretien ne sont pas prises en compte.

Le taux d'absentéisme : se détermine en rapportant le nombre de jours ouvrés d'absence y compris ceux dus aux accidents de travail, au nombre de jours théoriques de l'exercice.

○ **Données environnementales (reprises uniquement dans le Baromètre – Chapitre 5)**

Les consommations « énergétiques » couvrent le périmètre des sièges administratifs de Limoges et Châteauroux ainsi que l'ensemble des agences.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (BGES) sont issues du dernier Bilan réalisé en 2019 par le cabinet Ekodev sur la base des chiffres de l'année 2018.

Les autres données environnementales proviennent soit d'outils de suivi interne soit d'informations collectées auprès de nos différents prestataires et fournisseurs.

7 -3 Nos principaux indicateurs de performance RSE

Risques	Indicateurs GOUVERNANCE	
	Indicateurs	Périmètre/ Définition
Non représentativité de nos élus Administrateurs et Présidents : âge/ CSP/ représentativité Hommes-Femmes	- % de femmes dans les organes de gouvernance (CR et CL) - Taux de femmes dans les CA de CL - Taux de femmes présidentes de CL - Taux de femmes élues nouvellement	- Source : Fichier Base des administrateurs de CL et CR mis à jour chaque année après les AG par la Vie Mutualiste - Calcul : Filtre sur civilité Mme pour calcul ratios
	- Evolution de la population d'Administrateurs (CSP et âge moyen) - Taux de participation des administrateurs au CA de la CR	- Source : Fichier Base des administrateurs de CL et CR mis à jour chaque année après les AG par la Vie Mutualiste - Calcul : Filtre sur dates de naissances, CSP - Source : Feuilles de présence des CA de CR - Calcul : comptabilisation par Vie Mutualiste
Insuffisance du niveau de formation des administrateurs (CR et CL) générant une baisse de leur implication, engagement et motivation	- Taux d'Administrateurs (CR et CL) ayant reçu une formation - NB d'heures de formation par Administrateurs (CR et CL) - IER (Indice d'Engagement et de Recommandation) des Administrateurs	- Source : fichier de suivi des formations administrateurs par la Vie Mutualiste (présentiel + distanciel) - Calcul : comptabilisation par Vie Mutualiste - Source : réalisation par cabinet extérieur, tous les 2 ans, à partir du fichier base administrateurs CR + CL

Risques	Indicateurs SOCIAUX	
	Indicateurs	Périmètre/ Définition
Non adaptation des compétences de nos salariés à l'évolution de leurs métiers et des besoins de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de contrats d'alternance - Effort de formation en % de la masse salariale - Nb d'heures de formation par salarié inscrit et salarié présent 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : Fichier RH base de l'ensemble des collaborateurs - Calcul : Filtre sur le type de contrat « Alternant » - Source : bilan social de la CRCO, annuel - Calcul : part du budget formation dans le budget total des rémunérations brutes - Source : fichier de suivi produit par la Coopération CARCENTRE (effectif total de la CR ayant suivi une formation – CDI, CDD, Alternants, Stagiaires) - Calcul : Numérateur = Nombre total d'heures de formation par salarié inscrit (sur la base de 7,8h par Jour Homme de formation) Dénominateur = effectif des personnes ayant été inscrites au minimum à une formation au cours de l'année
Faire preuve de discrimination et de manque d'équité dans le cadre du parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de femmes dans les postes d'encadrement et dans les postes de cadres supérieurs (y compris CODIR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : Fichier RH base de l'ensemble des collaborateurs/ Effectif des postes d'encadrement (classe 3) avec exclusion des cadres de direction) - Calcul : Numérateur = Nb de femmes en poste de classe 3 Dénominateur = Effectif total au 31/12 dans un poste d'encadrement (classe II)
Absence de perspectives d'évolution de carrière et de promotion interne des salariés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de salariés ayant bénéficié d'une augmentation salariale individuelle (en % de l'effectif) 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : Fichier RH base de l'ensemble des collaborateurs/ Effectif des postes d'encadrement (classe 3) avec exclusion des cadres de direction) - Calcul : Numérateur = Nombre de bénéficiaires d'une ou plusieurs attributions soit de prise de responsabilité avec promotion soit d'une augmentation liée à une reconnaissance de compétence ou d'expertise. Dénominateur = Effectif total de la CR sur les CDI titulaires
Mauvaise qualité de vie au travail qui dégrade le climat social et accroît les risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> - IER (Indice d'Engagement et de recommandation) des salariés - Taux d'épanouissement au travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : fichier RH base de l'ensemble des collaborateurs à instant T (CDD, alternants et stagiaires exclus) - Calcul : IER = indicateur national, suivi dans l'ensemble des CR, réalisé par un cabinet externe annuellement Taux d'épanouissement = indicateur contenu dans l'IER (une partie des questions de l'IER correspond au taux d'épanouissement)

Risques	Indicateurs SOCIETAUX et ENVIRONNEMENTAUX	
	Indicateurs	Périmètre/ Définition
Ne pas respecter les règles d'éthique, de déontologie et de vigilance dans la relation « client »	- Taux de collaborateurs formés aux 5 modules réglementaires (Conformité au quotidien/ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LAB-FT/ Sanctions internationales/ Prévention de la fraude externe/Lutte contre la corruption)	- Source : Fichier de suivi des formations réglementaire (en e-learning) à partir de l'effectif total de la CR (avec un contrat de travail, payé et présent) - Calcul : Numérateur = Nombre de collaborateurs formés au 31/12 Dénominateur = nombre de collaborateurs ciblés par la formation au 31/12
Absence d'écoute de nos clients et mauvais traitement des réclamations	- IRC : Indice de Recommandation Clients - NB de réclamations (de niveau 1 et 2) - Délai de traitement des réclamations de niveau 2 en nb de jours	- Source : Enquête réalisée par un cabinet externe auprès des habitants du territoire, annuellement / indicateur national utilisé par l'ensemble des CR - Calcul : l'indice est la différence entre le taux de promoteurs et le taux de détracteurs - Source : fichiers de suivi réalisés par le service Réclamation + extractions de l'outil WDRC - Calcul : calcul du délai moyen par différence entre date d'ouverture et date de clôture des réclamations de niveau 2
Ne pas soutenir et valoriser les actions initiées sur notre territoire	- Budgets consacrés aux initiatives locales : montant et catégories (Agriculture, Sport, Economie et Territoire, Culture et Sociétal) - Budget consacré au Fonds d'Initiative Locale	- Source : fichier de suivi réalisé par la Filière Communication (partenariats) + la filière RSE- Mécénat (mécénat) + la Vie Mutualiste (subventions Caisses locales) à partir des outils Smartstream (logiciel budget) + outil national budgétaire des Caisses locales - Calcul : addition des montants accordés sur l'année et ventilation par catégories - Source : fichier de suivi des dossiers accordés par la Vie Mutualiste - Calcul : cumul des montants accordés sur l'année
Ne pas tenir compte de la clientèle fragile et des mesures d'accompagnement nécessaires	- Nombre de requérants accompagnés par les Points Passerelle et Microcrédits accordés - Taux de clients fragiles équipés de l'offre « Budget protégé »	- Source : fichiers de suivi réalisés par les points passerelles (requérants de l'année + nb et montant des micro crédits accordés) - Calcul : cumul annuel - Source : à partir de Business Object (BO), requête ciblée sur les personnes fragiles, identifiées selon critères validées par la CRCO (extraction mensuelle) - Calcul : Numérateur = Nombre de clients équipé offre Budget protégé Dénominateur = nombre de clients éligibles à l'offre
Ne pas accompagner les projets et ne pas adapter nos offres aux conséquences du changement climatique	- Financements dédiés aux énergies renouvelables (nb, montant et encours au 31/12)	- Source : extractions mensuelles outil GREEN (logiciel crédits) - Calcul : Numérateur = sommes des projets en NB/ Montant dont la date de 1ère réalisation est en année N (montant débloqué pour la 1 ^{ère} fois en N)

		Dénominateur = montant total des réalisations crédits sur les marchés pro/ Entrep/ Agri
Ne pas accompagner nos clients agriculteurs vers la transition agricole en leur proposant des offres adaptées	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de clients en agriculture biologique - Montant des encours bio dans les encours MLT du Marché Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : extraction base clients agriculteurs - Calcul : Filtre sur clients agriculteurs dont l'activité est codifiée « production biologique » - Source : extraction outil green (logiciel crédits) - Calcul : Numérateur : montant des encours crédits codifiés « activité biologique » Dénominateur : montant total des encours de crédits Agriculture
Absence de vigilance concernant les émissions de GES pour nos achats, notre parc immobilier, et plus globalement l'utilisation durable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation totale d'énergie, et traduction en émissions de GES - Kilomètres professionnels parcourus - Total des émissions de CO² liées à l'activité de la CRCO 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : factures par type d'énergie consommée (électricité, gaz, fioul) sur l'ensemble des sites (administratifs + agences) - Calcul : somme par type d'énergie consommée et affectation d'un facteur d'émission pour traduction en émissions de GES (Facteur d'émission fourni par prestataire en charge du bilan carbone, société EKODEV) - Sources : km parcourus par véhicules parc auto de la CRCO + véhicules perso des collaborateurs + administrateurs CR et CL - Calcul : somme des km réalisés par les différents types de véhicules. . Relevé des km pour véhicule parc auto CRCO . Logiciel Expensya pour km véhicules perso collaborateurs . Fichier de suivi par Vie Mutualiste pour administrateurs CR et CL - Source : bilan carbone réalisé tous les 4 ans sur les Scope 1,2 et 3 - Calcul : bilan réalisé par un prestataire externe, sélectionné sur appel d'offre
Absence de politique responsable de gestion des déchets	- Volume de consommables recyclés	<ul style="list-style-type: none"> - Source : suivi par le service logistique/ Achat des volumes annuels de consommables recyclés (papier, cartouche, toners et Déchets Electriques et Electroniques) - Calcul : cumul annuel par typologie de consommable recyclé

7-4 Eléments non traités car non ou peu pertinents en raison de l'activité exercée par notre entreprise.

Le présent rapport prend en compte la plupart des sujets que la réglementation requiert en matière de reporting DPEF.

- (1) **Sujets sociaux** : accords collectifs et leurs impacts, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, les engagements sociétaux, les mesures prises en faveur des personnes handicapées et la fraude fiscale.
- (2) **Sujet environnemental** : changement climatique

Seuls sont exclus ou traités de façon succincte, les éléments suivants

Lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière dans le cadre de la loi 2018-898	Ce thème est abordé dans le cadre des risques et enjeux liés à l'éthique.
Actions en faveur de l'Economie circulaire	Indicateurs non analysés et jugés non pertinents par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable issus de la loi 2018-938	Indicateurs non analysés et jugés non pertinents par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Cette information concerne la politique et démarche de nos fournisseurs de restauration, pour lesquels il s'agit d'un enjeu prioritaire. Nous incitons nos fournisseurs à agir en ce sens.

8 – Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers
indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance
extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest
29 Boulevard de Vanteaux
87000, Limoges



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

29 Boulevard de Vanteaux
87000, Limoges

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Comme indiqué en note méthodologique, les données du bilan carbone portent sur l'exercice 2018. Celles relatives aux consommations énergétiques, flotte interne et financements portent sur l'exercice 2023.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023



Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023

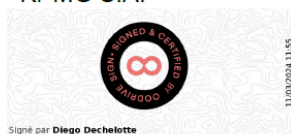


- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Labège, le 11 mars 2024

KPMG S.A.



Diego Dechelotte
Associé

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Mesures prises en faveur de la gestion de carrière des collaborateurs

Dispositifs d'évaluation de la satisfaction des collaborateurs

Politique de gestion des compétences et de formation des salariés

Mesures prises pour promouvoir l'égalité Homme/Femme et résultats associés

Stratégies en faveur de la transition écologique et énergétique

Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Actions en faveur de l'accompagnement des mutations du monde agricole

Actions en faveur de la gestion des déchets

Actions en faveur du caractère mutualiste de la Banque et de la mixité dans les organes de gouvernance

Actions de formation des organes de gouvernance

Procédures mises en place en matière d'éthique des collaborateurs

Dispositifs de gestion des réclamations

Mesures prises en faveur de la population en situation de fragilité financière

Mesures prises en faveur de la gestion de carrière des collaborateurs

Dispositifs d'évaluation de la satisfaction des collaborateurs

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectifs au 31.12

Pourcentage de femmes dans les organes de Gouvernance (Conseil de la CRCO, Conseil de Caisse locale, Présidentes de Caisse locale, Nouvelles Administratrices élues)

Nombre total d'heures de formation dispensées (/salarié inscrit)

Taux de salariés ayant bénéficié d'une augmentation salariale individuelle (en % de l'effectif)

Taux de femmes dans les postes d'encadrement

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

7



Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) des collaborateurs

Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) des administrateurs

Montant des financements débloqués pour des projets de Transition énergétique

Encours en nombre de financements dédiés aux énergies renouvelables au 31/12

Encours en montant de financements dédiés aux énergies renouvelables au 31/12

Emissions de CO₂ liées aux consommations énergétiques

Taux de collaborateurs formés à la Conformité au quotidien

Taux de collaborateurs formés à la Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LAB-FT

Taux de collaborateurs formés aux Sanctions internationales

Taux de collaborateurs formés à la Prévention de la fraude externe

Taux de collaborateurs formés à la Lutte contre la corruption

Délai moyen de réponse (en jours) Service clients (Niveau 2)

Budgets consacrés au soutien au territoire (partenariats et subventions) en K€

3. Examen de la situation Financière et du résultat N

3.1 La situation économique

3.1.1 Environnement Economique et financier global

RETROSPECTIVE 2023

En 2023, les économies avancées ont fait preuve d'une résistance inattendue grâce à des amortisseurs de nature diverse et diversement sollicités : épargne accumulée durant la pandémie de Covid, bilans privés sains, marché du travail tendu, investissements encouragés par les stratégies publiques, moindre sensibilité au choc de taux d'intérêt. Elles ont mieux résisté qu'anticipé à une inflation encore élevée, aux resserrements monétaires violents ainsi qu'à une reprise chinoise décevante. Elles ont, en outre, continué d'évoluer dans un contexte international empreint d'incertitudes majeures de nature notamment géopolitiques, comme la poursuite de la guerre en Ukraine et l'émergence du conflit israélo-palestinien en octobre.

Aux États-Unis, outre les soutiens, plus substantiels qu'attendu, fournis par une épargne abondante et le stimulus lié à la politique industrielle du président Biden, la sensibilité moindre à la remontée des taux d'intérêt a constitué le principal facteur de résilience. Alors que la croissance poursuivait son ralentissement au cours du premier semestre (avec des variations trimestrielles annualisées en repli vers 2,1%), la seconde partie de l'année a confirmé une robustesse inespérée au regard du durcissement monétaire. Grâce au rebond des deuxième et troisième trimestres (4,9% puis 3,3% en rythme trimestriel annualisé), la croissance moyenne s'est établie à 2,5% en 2023 (après 1,9% en 2022). Ce bon résultat s'explique par la résistance de la consommation de services et de biens (qui apportent, respectivement, environ un point et ½ point de croissance) que justifient la hausse soutenue du revenu disponible réel (4,2% en moyenne) et la légère baisse du taux d'épargne (à 4% au dernier trimestre). La croissance a également été soutenue par les dépenses publiques et la demande externe nette (avec des contributions respectives de près de 0,7 et 0,6 point de croissance) alors que l'investissement privé et les stocks ont pesé sur la croissance (à laquelle ils soustraient respectivement 0,2 et 0,3 point). Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à l'assagissement des prix alimentaires, le recul de l'inflation totale s'est poursuivi (3,4% sur 12 mois en décembre 2023 ; 6,5% un an auparavant) en dépit de la baisse plus limitée de l'inflation sous-jacente (3,9% sur 12 mois en décembre 2023 ; 5,7% un an auparavant). L'évolution de l'indice des "Personal Consumption Expenditure", référence suivie par la Réserve fédérale²² a confirmé la désinflation, malgré une inflation sous-jacente plus tenace.

Dans la zone euro, après avoir été fortement pénalisée en 2022 par la hausse des prix du gaz liée à la guerre en Ukraine, l'inflation a largement profité du repli des prix de l'énergie mais aussi des biens alimentaires. L'inflation totale s'est ainsi significativement repliée (passant de 9,2% en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023) alors que l'inflation sous-jacente (hors énergie et aliments non transformés) restait plus dynamique (en hausse de 3,9% en décembre 2023 contre 6,9% un an auparavant). En décembre, la plus forte contribution au taux d'inflation annuel émanait en effet des services (environ +1,7 point de pourcentage, pp) alors que l'énergie contribuait négativement à l'inflation (environ -0,7 pp). Pénalisée par une inflation forte, la consommation des ménages a tout d'abord pesé sur la croissance avant de se reprendre au cours de la seconde moitié de l'année.

²² Publié avec les comptes nationaux, l'indice des "Personal Consumption Expenditure" mesure les prix des biens et services achetés par les ménages. En 2023, il a augmenté de 2,7% au 4ème trimestre (sur 12 mois) et de 3,7% en moyenne (après 6,5% en 2022). Hors énergie et alimentation, le « core PCE » (ou sous-jacent) a progressé de 3,2% au 4ème trimestre 2023 (sur 12 mois) et de 4,1% en moyenne (après 5,2% en 2023).

Au 3ème trimestre, les contributions négligeables de l'investissement et de la demande externe nette, d'une part, et négative des stocks, d'autre part, ont éclipsé la contribution pourtant positive de la consommation des ménages. Le PIB s'est ainsi replié de 0,1% au cours du trimestre mais est demeuré stable sur un an. Cette stagnation annuelle est le résultat des difficultés de l'Allemagne (-0,4% sur un an) qui contrastent avec la progression modérée de l'Italie (0,1%), plus nette de la France (0,6%) et surtout de l'Espagne (1,8%). Après un 4ème trimestre en stagnation, le taux de croissance moyen de la zone euro se serait établi 0,5% en 2023. Quant à la France, la croissance annuelle s'y serait élevée à 0,9% en 2023.

Dans un contexte d'activité robuste aux Etats-Unis et moins déprimée que redouté en zone euro, de marchés du travail résistants et d'inflations encore loin des cibles de 2%, les grandes banques centrales sont restées très vigilantes. Après avoir baissé de façon mécanique grâce aux effets de base favorables des prix de l'énergie et de l'alimentation, la désinflation a ralenti, faisant redouter l'enclenchement de boucles prix-salaire et des effets de second tour plus marqués et durables. La fermeté de la Réserve fédérale et de la BCE dans leur lutte contre l'inflation a donc été confortée. Après avoir relevé la fourchette cible du taux des fed funds de 425 points de base en 2022 à (4,25% ; 4,50%), la Réserve fédérale a maintenu son resserrement monétaire de façon cependant moins agressive (100 points de base portant la borne haute de la fourchette à 5,50% en juillet 2023). Elle a également poursuivi le resserrement quantitatif engagé en juin 2022 (non-réinvestissement des titres détenus et arrivant à maturité). Après avoir augmenté ses taux directeurs de 250 points de base en 2022, la BCE a également continué son resserrement monétaire avec des hausses totalisant 200 points de base portant les taux de refinancement et de dépôt à respectivement 4,50% et 4% à partir de septembre 2023. Après l'expansion de son bilan (opérations de refinancement à long terme ciblées, TLTRO, programme d'achat d'actifs, APP, puis programme d'achats d'urgence en cas de pandémie, PEPP), la BCE a poursuivi son resserrement quantitatif (fin des achats nets de titres, remboursements des TLTRO) avec comme prévision, toutes choses égales par ailleurs, de résorber l'excès de liquidité d'ici 2029. La BCE a toutefois décidé de maintenir le réinvestissement des tombées du PEPP au premier semestre 2024, soit un peu plus longuement qu'escompté, avant de les réduire progressivement pour y mettre un terme fin 2024.

Sur les marchés obligataires, l'année 2023 peut être très schématiquement divisée en trois parties. Les marchés ont entamé l'année 2023 en tablant sur un scénario exagérément optimiste supposant un rebond vif et pérenne de l'économie chinoise, une normalisation rapide de l'inflation et la fin imminente des resserrements monétaires. Les tensions obligataires (taux de swap à 2 et 10 ans) se sont ainsi globalement apaisées en dépit d'un soubresaut violent en mars lié aux perturbations affectant le système bancaire américain (faillites de trois banques régionales américaines, particulièrement exposées aux nouvelles technologies et à l'immobilier). A la faveur de la résistance de l'inflation, de la remontée du prix du pétrole (décision de l'OPEP de réduire sa production) et de la poursuite des resserrements monétaires, les attentes des marchés ont été déçues et les taux se sont de nouveau inscrits sur une trajectoire haussière jusqu'à ce que les banques centrales optent pour le statu quo monétaire en septembre. L'espoir d'une fin de resserrement enfin atteinte, voire d'une détente rapide, a alors alimenté un mouvement de repli des taux d'intérêt.

Malgré leur baisse en fin d'année, les taux américains (Treasuries) à 2 ans (4,25% fin décembre 2023) et 10 ans (3,90%) se sont significativement tendus en 2023 : à, respectivement, 4,60% et 3,95%, les taux moyens enregistrent des hausses de 160 et 100 points de base, accentuant l'inversion de la courbe sur l'ensemble de l'année. La hausse des taux souverains européens a également été massive. Les taux allemands à 2 ans et 10 ans se sont en moyenne établis à, respectivement, 2,90% et 2,45% (en hausse de 215 et 130 points de base). En fin d'année, le Bund atteignait environ 2% soit un repli de près de 40 points de base sur un an. Au cours de l'année, si

le spread offert par la France s'est stabilisé autour de 50 points de base au-dessus du Bund, ceux de l'Italie et de l'Espagne (respectivement 95 et 170 points de base par rapport au Bund) se sont contractés.

Portés par une croissance plus résistante et une inflation en repli, éclipsant un contexte international troublé et un assouplissement monétaire différé, les marchés actions ont affiché des performances brillantes. Pariant sur un atterrissage en douceur, l'appétit pour le risque s'est globalement maintenu en dépit d'un climat géopolitique tendu et incertain : les progressions moyennes des indices l'attestent (S&P 500 +24%, Eurostoxx 50 + 17%, CAC 40 +14%). Enfin, l'euro s'est en moyenne apprécié très légèrement (+3%) contre le dollar qui, lui-même, s'est apprécié contre le yen (+7%) et le yuan (+5%).

PERSPECTIVES 2024

Bien que les économies avancées aient fait preuve d'une résistance inattendue en 2023, elles ralentissent à des rythmes variés, sûrement mais doucement. Sans s'effondrer, mais sans que l'inflation non plus ne s'effondre rapidement. L'incertitude reste cependant élevée, en raison notamment des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, et des risques baissiers pèsent sur notre scénario de croissance.

Aux Etats-Unis, si le resserrement monétaire agressif agit avec un retard relativement important (qui a été sous-estimé), il n'est cependant pas indolore : ses effets se diffusent simplement plus lentement et plus durablement. Affichant une croissance toujours positive mais inférieure à son taux potentiel, l'économie américaine se maintiendrait ainsi à flot jusqu'au milieu de l'année 2024, avant que l'impact des hausses de taux d'intérêt ne morde plus significativement à la faveur de refinancements de dette. Notre scénario central table sur une récession, à la jonction des années 2024 et 2025, mais seulement légère car la situation financière des entreprises et, surtout, des ménages est saine. Ceux-ci devraient en outre profiter d'un marché du travail « déséquilibré » au profit de l'offre et dont le refroidissement se traduirait par une remontée légère du taux de chômage. Ils bénéficieront du recul de l'inflation qui, même si la hausse du prix des services se révèle tenace, passerait sous la barre des 3% au deuxième trimestre 2024. Notre scénario table sur une inflation totale à 2,4% et une inflation sous-jacente à 2,7% fin 2024, des niveaux proches desquels elles resteraient tout au long de l'année 2025. En termes de croissance moyenne, notre scénario retient un ralentissement sensible en 2024 (à 1,6% après 2,5% en 2023) suivi d'un nouveau fléchissement en 2025 (à seulement 0,5% en 2025) en dépit de l'accélération prévue en fin de période grâce à la baisse des taux d'intérêt.

En zone euro, le ralentissement est certes marqué, mais amorti par le processus désinflationniste qui permet de dessiner un scénario d'atterrissage sans fracas sur une tendance de croissance dégradée. Les facteurs négatifs (taux d'intérêt réels plus élevés, choc structurel de compétitivité lié à l'énergie, environnement extérieur très incertain) conduisent, en effet, l'économie de la zone euro sur un rythme de croissance inférieur à un potentiel affaibli par rapport à la période pré-pandémie. Mais certains des facteurs positifs qui ont permis à la croissance européenne de fléchir sans s'effondrer, malgré une inflation en baisse mais encore élevée et une transmission puissante du resserrement monétaire, seront encore à l'œuvre en 2024. Il s'agit, surtout, de l'emploi et des salaires qui résistent au détrimement de la productivité et des coûts salariaux unitaires.

Avec un délai de transmission de douze à dix-huit mois après la dernière remontée des taux de septembre 2023, le déploiement de la transmission monétaire se poursuivra en 2024 comprimant le rythme de progression de l'investissement total : il resterait positif (0,9% en 2024 et 1,8% en 2025), mais très inférieur à la moyenne 2014-2019. La reprise de la demande intérieure sera tirée principalement par le redressement de la consommation privée (1,1% en 2024 et 1,3% en 2025). L'augmentation du taux de chômage, faible et temporaire

(6,7% en 2024 et 6,6% en 2025, après 6,6% en 2023), ne ferait pas dérailler ce rebond fondé sur une progression de la masse salariale et de son pouvoir d'achat. Les ménages pourront aussi s'appuyer sur une importante épargne cumulée, qui ne serait plus alimentée par la précaution dès que la dynamique désinflationniste contribuera à améliorer la confiance. L'orientation budgétaire devient en revanche plus restrictive ôtant définitivement l'ensemble des soutiens (Covid et énergie) dès 2024.

La croissance s'établirait donc à 0,7% en 2024 avant de se redresser en 2025 à 1,4%. L'inflation totale moyenne (glissement annuel) atteindrait 2,8% et 2,5% en 2024 et 2025 respectivement. Ce scénario de croissance très « molle » s'appuie sur une reprise de la consommation des ménages elle-même justifiée par des créations d'emplois moins dynamiques mais toujours positives, une progression soutenue des salaires, la poursuite à un rythme ralenti de la désinflation et, in fine, une amélioration de la confiance laissant entrevoir une baisse de l'épargne de précaution. Ce scénario est néanmoins entouré de risques baissiers : la « bascule » vers un scénario de récession ne requiert pas de choc externe, mais une simple déviation des hypothèses favorables sur lesquelles repose notre scénario central (poursuite de la désinflation, assouplissement des conditions de financement, maintien de l'activité et de l'emploi, gains de pouvoir d'achat des salaires).

Quant à la France, le scénario retient une « histoire » dont les éléments sont essentiellement ceux du scénario dessiné pour la zone euro : poursuite de la reprise de la consommation en 2024 qui resterait robuste en 2025 (reflux de l'inflation, salaires dynamiques, légère baisse du taux d'épargne), repli modeste de l'investissement des entreprises avant son redressement à l'occasion de la détente des conditions financières (fin 2024 puis 2025, contribution faiblement positive de la demande extérieure nette. Après 0,9% en 2023, la croissance atteindrait donc respectivement 1% et 1,3% en 2024 et 2025.

En Chine, un an après l'abandon brutal du zéro-Covid, la croissance demeure « plombée » par des problèmes structurels et les politiques de soutien ne parviennent pas à insuffler la confiance nécessaire à la stabilisation, puis au redémarrage. L'économie chinoise évolue sous son rythme potentiel et demeure marquée par une insuffisance chronique de la demande domestique, qui se reflète dans l'absence d'inflation : déflation et grave crise immobilière, mais aussi population vieillissante, accumulation d'épargne de précaution et dette interne élevée rappellent le Japon de la fin des années 1980 et sa « décennie perdue ». La cible de croissance 2024 devrait être officiellement annoncée en mars lors des sessions parlementaires : elle se situerait entre 4,5% et 5%. Il semble plus probable que le gouvernement privilégie une approche plus prudente et conservatrice avec une cible autour de 4,5%, afin de ne pas prendre le risque politique de « passer à côté ». Notre prévision 2024 se situe dans cette zone, à 4,4%.

En termes de politique monétaire, il faudra s'armer de patience. Si les grandes banques centrales sont parvenues au terme de leurs hausses de taux directeurs, elles n'en ont pas pour autant fini avec l'inflation. Au recul mécanique et rapide de l'inflation totale doit succéder celui, plus ardu, de l'inflation sous-jacente qui risque de résister. Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale souhaite voir l'inflation mesurée par l'indice PCE ("Personal Consumption Expenditure") passer durablement sous 3% avant d'assouplir sa politique monétaire. En zone euro, le risque d'une demande qui alimente l'inflation a disparu, mais le canal de transmission de l'inflation par les salaires est encore ouvert et le risque d'effets de second tour ne peut être totalement écarté.

Dans notre scénario, les rythmes d'inflation convergeraient lentement vers les « zones de confort » (qui restent encore floues) des banques centrales dont elles excéderaient néanmoins toujours les cibles de 2%. Ces perspectives d'inflation justifient un scénario de desserrement monétaire prudent : en termes de baisses de taux directeurs, les attentes des marchés semblent « agressives ».

Aux États-Unis, notre scénario ne table sur une première baisse de 25 points de base qu'en juillet 2024. Le rythme de baisse serait progressif, avec une deuxième baisse de 25 points de base en novembre seulement, portant la borne haute du taux des Fed funds à 5% fin 2024. Le recul envisagé de la croissance pourrait autoriser la Fed à accélérer ses baisses en 2025 : la borne haute se situerait à 3,50% fin 2025, un seuil sous lequel la Fed pourrait avoir du mal à passer compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant.

Quant à la BCE, elle prévoit une décélération des salaires et attendra que celle-ci soit effectivement confirmée. Elle devrait, par ailleurs, continuer de surveiller les profits unitaires afin de s'assurer que les hausses de salaires à venir seront bien absorbées par les marges et non répercutées sur les prix de vente. Sa première baisse de taux (25 points de base) interviendrait donc seulement en septembre 2024. Elle serait suivie de cinq baisses de 25 points de base chacune jusqu'à ce que la BCE atteigne son taux neutre, avec un taux de dépôt à 2,50%, au deuxième trimestre 2025. Fin 2025, cette politique porterait le taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 2,75% et 2,50%, avec un resserrement du corridor des taux.

Tout comme pour la politique monétaire, notre scénario de taux d'intérêt longs est d'un « optimisme tempéré ». Inflation, croissance mais aussi nécessité de ne pas détendre trop rapidement les conditions financières : tout invite les banques centrales à la patience et milite en faveur d'un scénario de repli modéré des taux longs, une fois la séquence des baisses de taux directeurs véritablement enclenchée.

Aux États-Unis, notre scénario retient un repli des rendements des obligations souveraines, lorsque la Fed procédera à ses premières baisses, et table sur un taux à dix ans d'environ 4% fin 2024. En zone euro, notre scénario sur les rendements des titres d'États ne « s'éclaircit » qu'au second semestre 2024. La baisse cumulée de 75 points de base en 2024 des taux directeurs de la BCE que notre scénario retient à partir de septembre devrait alors permettre aux marchés obligataires d'entamer une phase de baisse et de pentification modérées. Après s'être tendu au cours du premier semestre 2024, le rendement du Bund se situerait fin 2024 vers 2,60% alors que les taux souverains à 10 ans approcheraient 3,30% en France et 4,60% en Italie.

3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Selon les dernières estimations de l'INSEE, la population des départements de l'Indre et de la Haute-Vienne continue de décroître légèrement, à -1,26% sur les 5 dernières années, à contrario de l'évolution nationale à +1,611%. Cette tendance sur les 2 départements est plus marquée sur l'Indre. La répartition par tranche d'âge montre un creusement de 40-59 ans (-5.27%) et une progression forte que les +75 ans (+8.99%).

La Haute-Vienne et l'Indre sont 2 départements ruraux. L'activité économique, plus dynamique sur la Haute-Vienne, est portée par un pôle de compétitivité et secteurs de pointe et d'innovation (optique, céramique industrielle, traitement de l'eau), des infrastructures électriques, automobile, industrie du bois et du papier, énergétiques et une activité de patrimoine (émail et porcelaine).

L'activité économique de l'Indre est orientée sur les domaines de la sous-traitance aéronautique, la logistique, l'agro-alimentaire et les éco-industries.

L'année 2023 est marquée par un contexte géo-politique et économique tendu. La guerre en Ukraine se poursuit et un conflit majeur a débuté au Moyen-Orient. Le niveau d'inflation élevé, la hausse des taux et une croissance faible viennent impacter diversement les acteurs de notre territoire.

Pour les entreprises, 2023 est une année de résilience marquée par un certain nombre de tendances et d'incertitudes. Les secteurs de l'aéronautique et du luxe se sont bien comportés. La grande distribution a vu ses volumes se stabiliser avec une baisse du panier moyen. Le bâtiment de son côté est en retrait (crise du logement neuf avec cependant une activité de rénovation moins pénalisée). L'activité industrielle s'est intensifiée fin d'année avec des entrées d'ordres qui ont repris de la vigueur y compris à l'export. Cependant, les carnets de commandes peinent à se reconstituer. Les hausses des tarifs ont contribué à l'amélioration des trésoreries mais celles-ci ont été mobilisées sur des besoins plus importants en fonds de roulement (reconstitution de stocks, matières premières). Les difficultés d'approvisionnement se sont fortement réduites et les niveaux de stocks sont importants (automobile). De leur côté, les difficultés de recrutement ont perduré courant 2023 même si une tendance baissière a été observée fin d'année. Enfin, du point de vue de l'énergie, les prix ont impacté les marges même si des contrats plus avantageux ont pu être signés en fin d'année dans l'industrie.

Cette année encore, notre agriculture a été tributaire des évènements géopolitiques :

Les événements internationaux ont des répercussions directes sur nos exploitations : les variations du prix de l'énergie entraînant des fortes hausses du coût des engrais et produits phytosanitaires et, dans le même temps, une hausse des prix des produits finis (céréales, bovins, porcs) avec des aléas de plus en plus nombreux (crises sanitaires et climatiques). Ces tendances parallèles peuvent être remises en question, et l'année 2023 aura été marqué par un moindre effet « ciseau » qu'attendu : des coûts de production en légère baisse et surtout une baisse des prix de vente sur la partie céréalière, qui dépendent, eux, de leurs marchés spécifiques. L'automne 2023 aura permis, sous nos latitudes, de reconstituer le niveau des nappes phréatiques et des sources, avec malheureusement un effet négatif sur les niveaux emblavements pour la campagne 2024. La filière doit faire face en outre à des enjeux plus globaux tel que le nécessaire renouvellement des générations en agriculture, l'adaptation au changement climatique et l'attente des consommateurs de produits plus respectueux de la nature. Notre caisse accompagne et continuera d'accompagner ces changements, tant à court et moyen terme que sur le long terme.

Le marché des Professionnels du territoire se caractérise par sa diversité, regroupant artisans, commerçants et professions libérales. Dans la continuité de 2022, l'année 2023 a été marquée par une inflation d'un niveau encore élevé. L'impact sur les Professionnels reste hétérogène : certains secteurs comme la restauration, les métiers de bouche ou le bâtiment continuent d'essuyer les conséquences de ce contexte inflationniste. Après une crise sanitaire qui a accéléré les nouveaux modèles de consommation (vente à distance, télétravail, micro-entrepreneuriat...), les Professionnels ont su s'adapter rapidement et être agiles tout en restant attentifs aux contraintes d'attractivité et de recrutement. Dans ce contexte complexe, la Caisse Régionale continue d'intensifier son soutien au territoire, avec toujours près de 4 Professionnels sur 10 clients. Elle participe aux transformations vers les nouveaux usages par des offres innovantes, accompagne chaque entreprise dès sa création, dans son développement et jusqu'à sa transmission.

Le dynamisme des associations est un marqueur fort de la vitalité d'un territoire. 80% des français ont une image positive des associations, 45% les fréquentent régulièrement en tant qu'adhérents, et 25% leur donnent du temps bénévolement. Les associations jouent un rôle majeur dans les zones rurales et urbaines de nos deux

départements : sur le département de l'Indre, on en dénombre plus de 4 500, principalement dans la culture et le sport ; 15% d'entre elles sont des associations employeuses et un emploi associatif sur deux relève du secteur social. En Haute Vienne, ce sont environ 9 000 associations qui participent au développement du tissu local ; avec 900 associations employeuses sur le département et plus de 8 900 salariés, elles représentent aujourd'hui 10 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département. La Caisse Régionale, ses Caisses Locales, ses salariés et ses administrateurs les accompagnent dans leur fonctionnement au quotidien et dans leur rayonnement.

Sur les 9 premiers mois de 2023 (dernières données disponible, la progression des encours de crédits sur le territoire a été plus rapide que celle du pays (+2,5% vs +0.06%). Source : crédits à la clientèle non financière Banque de France

La dynamique d'évolution des encours de la Caisse de Centre Ouest a été supérieure à celle de son territoire (+3,6% contre +3,4% à fin septembre 2023).

L'équipement représente le compartiment le plus dynamique avec une moindre performance à la Caisse de Centre Ouest (+4,5% vs +7,5% sur le territoire).

Les crédits habitat ralentissent mais restent supérieurs aux autres banques (+4,8% vs +3,7% sur le territoire).

Les crédits de trésorerie aux agents non particuliers ont accusé une diminution d'encours (-19,1% sur le territoire contre -9,6% à la Caisse de Centre Ouest). Les crédits à la consommation reculent à la Caisse de Centre Ouest avec une diminution de -1,4% contre -0,7% sur le territoire.

En conséquence, la Caisse Régionale poursuit sur sa lancée et renforce son rôle de premier financeur du territoire et accroît sa position de leader. A fin septembre 2023, la part de marché crédits de la Caisse Régionale s'établit à 45,99% contre 45,77% à fin décembre 2022.

Sur 12 mois, l'encours collecte des 2 départements du territoire progresse de +2,6% et de +3,2% pour notre banque (chiffres à fin septembre). A fin septembre 2023, la part de marché collecte bancaire de la Caisse Régionale s'établit à 37,51% en stabilité par rapport à 2022 (37,51% à fin décembre).

En 2023, la Caisse Régionale a poursuivi son implication dans l'animation du territoire. Elle a participé à de nombreux évènements locaux, petits et grands, qu'ils soient culturels (Nuit du Polar, festival du Cirque de Nexon...), sportifs (Tour de France, Tour du Limousin...), professionnels (Salon de l'Habitat, Fête de l'Agriculture Paysanne), étudiants (Nuit de l'Oriental) Elle poursuit activement ses actions en faveur de l'inclusion, avec les Ateliers Numériques de Point Passerelle par exemple ainsi que sa contribution à de nombreuses associations.

3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le fonds de commerce de la Caisse Régionale diminue de -0,7%, sauf sur les Entreprises (+4,2%). L'ensemble du portefeuille représente plus de 329.450 clients. En 2023, près de 13.700 nouveaux clients nous ont rejoints. L'attractivité de notre modèle mutualiste est confirmée, avec un nombre de sociétaires qui progresse, en net, de plus de 4.600.

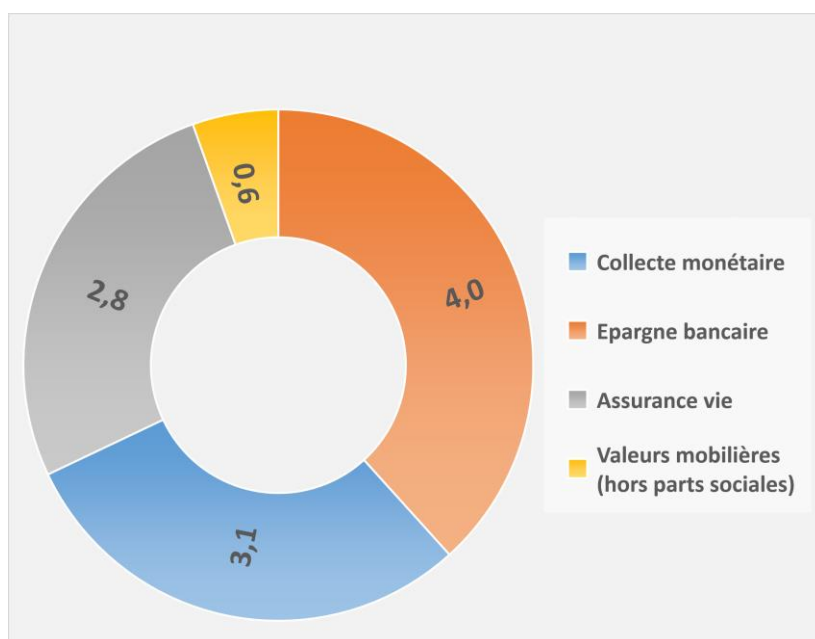
Nous avons contribué à la couverture des risques de nos clients, d'une part sur leurs biens, avec plus de 6.950 nouveaux contrats et d'autre part sur leurs risques personnels avec plus de 3.600 nouveaux contrats.

Post-crise sanitaire, les paiements par cartes au niveau de l'ensemble des Caisses Régionales ont progressé d'environ +6,6% en 2023. Nous avons accompagné cette tendance à la fois pour nos clients particuliers avec un parc qui s'est accru de +2,2%, et nos clients professionnels avec l'augmentation du parc TPE de +0,6%.

La Collecte

L'année 2023 enregistre une augmentation de la collecte globale de la Caisse Régionale, qui atteint plus de 10,5Md€, en progression de +3,2% sur l'exercice.

La structure de la collecte globale de la Caisse Régionale est la suivante (en Md€) :



L'encours de collecte bilan atteint 7,1 Md€, en progression de +2,8%. Ce compartiment intègre la collecte monétaire et l'épargne bancaire.

- La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des dépôts à terme, augmente du fait des DAT. Elle atteint 3,1 Md€ (+1,9%). Le compartiment des encours de DAV diminue (-10,4% à 2,3 Md€). L'évolution des dépôts à terme est positive (+78,3%) grâce au taux de rémunération. Leurs encours s'élèvent à 0,8Md€.
- Le rythme de progression de l'épargne bancaire s'accroît également de +3,5% soit 4 Md€ d'encours. La tendance des années passées avec une progression des livrets supérieure à celle de l'épargne-logement perdue avec respectivement des évolutions de +7,7% à 2,8 Md€ et -3% à 1,2 Md€.
 - L'encours des Livrets A / LDDS progresse de +13,9%, grâce à la hausse du taux (2% début janvier 2023 puis 3% à compter de février 2023), traduisant son attractivité au regard des autres produits d'épargne. Ils dépassent 1,4 Md€ d'encours.
 - Les autres comptes sur livrets sont en baisse de -9,8%, notamment les livrets classiques.
 - Les LEP progressent de +50% grâce à la hausse du taux (4,6% début janvier 2023 puis 6,1% à compter de février 2023) pour un encours total à 0,4 Md€.

La collecte hors bilan a augmenté de +3,9% en lien avec les marchés financiers. Elle représente un encours total de 3,4 Md€, réparti entre l'assurance-vie et les valeurs mobilières.

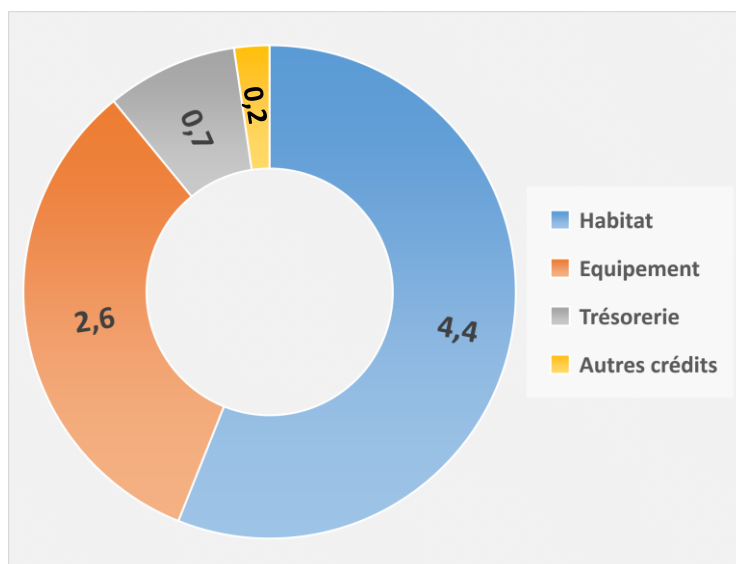
- L'encours d'assurance-vie s'établit à 2,8 Md€, en hausse de +3,1%.
- L'encours de valeurs mobilières (hors parts sociales) augmente de +8% à 0,6 Md€. Les OPCVM augmentent de +4,4%, les actions de +11,6% et les obligations de +2,6%.

Les crédits

A des fins de comparaison, les éléments suivants concernant la Caisse Régionale Centre Ouest sont analysés en intégrant dans les encours crédits les encours titrisés dans le cadre des opérations de titrisation. Le portefeuille des crédits habitat titrisés atteint 24 millions d'euros (au 31/12/2023).

Au 31 décembre 2023, l'encours de crédits en principal de la Caisse Régionale atteint 7,8 Md€, en progression de +2% sur l'exercice.

Il se décompose de la manière suivante (en Md€) :



La hausse enregistrée sur l'exercice provient principalement des crédits habitat (+3% à 4,4 Md€) et des crédits à l'équipement (+2,5% à 2,6 Md€).

Les crédits de trésorerie comprennent les Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

L'encours de créances douteuses (en principal) progresse de +5,4% à 138 M€.

Pour la 8e année consécutive, les réalisations de crédits dépassent le milliard d'Euros, confirmant ainsi la position de la Caisse Régionale comme partenaire privilégié pour accompagner les projets de ses clients, dans l'Indre et la Haute Vienne. En 2023, elles atteignent 1.129 M€ soit 22,1% de moins qu'en 2022 (hors PGE).

La production de crédits habitat ralentit de -26,6% à 527 M€ mais continuent de tirer l'ensemble. Les crédits aux agriculteurs évoluent de +0,5% à 204 M€, ceux aux professionnels baissent de -22,6% à 99 M€. Les crédits aux entreprises diminuent de -19,2% à 170 M€. Les crédits à la consommation baissent de -12,8% à 102 M€. Les crédits aux collectivités publiques diminuent de -93,1% à 3 M€.

La Caisse Régionale poursuit également son soutien à l'économie dans cette période de crise, avec plus de 1.466 PGE réalisés pour près de 172 M€, mais aussi plus de 1 M€ de prêts étudiants garantis et 10,5 M€ de prêts participatifs relance.

Les moyens humains et techniques

La Caisse Régionale renforce encore son implication sur le territoire par sa politique de ressources humaines. Les recrutements en CDI concernent 80 personnes contre 83 en 2022.

De même, la volonté de former des jeunes perdure avec 51 alternants présents au 31 décembre 2023 (contre 53 au 31 décembre 2022).

La Caisse Régionale a également accueilli 12 stagiaires de zones REP et REP + en 2023.

Plus généralement, 46 995 heures de formation sur l'année ont été réalisées en 2023.

L'année 2023 a été marquée par un niveau d'investissements élevé. La rénovation des agences se poursuit en appliquant les meilleurs standards énergétiques et digitaux. La construction du nouveau siège aux Casseaux à Limoges est un projet ambitieux, servant le développement du territoire avec 80% des entreprises travaillant sur le chantier venant du territoire, des labels environnementaux exigeants, (HQE, effinergie, biodiversité, E+C-, BBCA, Batiment Biosourcé). Il regroupera une partie du siège social, un centre d'affaires pour nos clients Particuliers, Professionnels et Entreprises mais aussi des espaces ouverts, auditorium, restaurant inter-entreprises et espaces verts pour un partage avec tous les publics. Son ouverture est prévue au 2e trimestre 2024.

3.1.4 Les faits marquants

Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte macro-économique global avec la hausse des taux et la guerre Ukraine-Russie, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

La Caisse Régionale a décidé de stresser davantage la filière Immobilier et de maintenir les stress de l'an passé sur les filières Agriculture et Covid (9 secteurs les plus fragilisés par les crises successives : hôtellerie, restauration, tourisme, transport de voyageurs, commerce de détail non alimentaire, événementiel-salles de spectacle-culture, parcs d'attraction, sports, sous-traitance automobile).

Les provisions FLC et FLL s'élèvent à 74.8 M€ au 31/12/2023 contre 68.9 M€ au 31/12/2022.

Impacts liés aux contexte géopolitiques

Crédit Agricole du Centre Ouest est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Crédit Agricole du Centre Ouest est exposée, en valeur absolue, au risque pays sur l'Ukraine et la Russie à hauteur de 571 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

L'impact direct du conflit sur le Crédit Agricole du Centre Ouest est donc non significatif.

Démantèlement des FCT Crédit Agricole Habitat 2018 et 2019

Au cours de l'exercice 2023, sont intervenus les démontages des « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » et « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 ». Le démantèlement de ces RMBS, réalisés en France par le Groupe et nés d'opérations de titrisation réalisées par les Caisses régionales, s'est traduit par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales aux FCT pour un montant de :

- 1.150 milliards d'euros concernant le « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 ». Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 20/04/2023 et au remboursement des titres le 28/04/2023, soit un montant de 12,5 millions d'euros pour Crédit Agricole du Centre Ouest ;

- 15 milliards d'euros concernant le « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 ». Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 19/10/2023 et au remboursement des titres le 25/10/2023, soit un montant de 120.4 millions d'euros pour Crédit Agricole du Centre Ouest.

Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 578 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision du même montant a été

constatée dans les comptes au 31 décembre 2021. Les dépôts des mémoires des deux parties ont été effectués sur l'année 2022

Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité, clôturant ainsi la procédure.

Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 a été reprise dans les comptes du 31 décembre 2023.

La capitalisation des avances faites à SAS RLB (projet Raiponce)

En 2022, dans le cadre du projet RAIPONCE, la SAS RLB a lancé un programme de rachat d'actions de Crédit Agricole SA pour un montant maximal de 1 milliard d'euros. Opération financée par une augmentation de capital de la SAS RLB à laquelle ont participé l'ensemble des Caisses Régionale. Pour la CR CENTRE OUEST, cette prise de participation s'est traduite par la mise en place d'une Avance de 15.409K€ en février 2023 qui fut remboursée par capitalisation en juin 2023 pour le même montant.

Avances faites par les CR à SAS RLB au T4 dans le cadre du projet RESEDA

Sur le même schéma, dans le cadre du projet RESEDA, une nouvelle opération de rachat d'actions Crédit Agricole SA a été lancée au cours du 2ème semestre 2023. La CRCO a ainsi financé la SAS RLB au travers d'une avance de 15.402K€ qui a également vocation à être remboursée par capitalisation au cours du premier semestre 2024.

Arrêt de la Cour de cassation du 13/09/2023 et impacts sur évaluation des Congés Payés

Afin de se conformer à la réglementation européenne, la Cour de cassation a décidé, dans plusieurs arrêts pris en septembre 2023, d'écarter partiellement des dispositions du Code du travail qui ne prenaient pas en compte, pour le calcul des congés payés, les périodes d'arrêt maladie non professionnelle et les périodes d'arrêt maladie professionnelle au-delà d'un an en cohérence avec la prescription légale de 3 ans conformément à l'article L. 3245-1 du Code du travail. L'impact au 31/12/2023 est 394K€.

Réforme des retraites :

La réforme des retraites s'accompagne d'une modification de l'évaluation de la dette actuarielle. A ce titre, nous avons comptabilisé au 31/12/2023 un impact positif de cette réforme sur nos engagements en Indemnités de fin de carrière à hauteur de 725 milliers d'euros.

3.2 Analyse des comptes consolidés

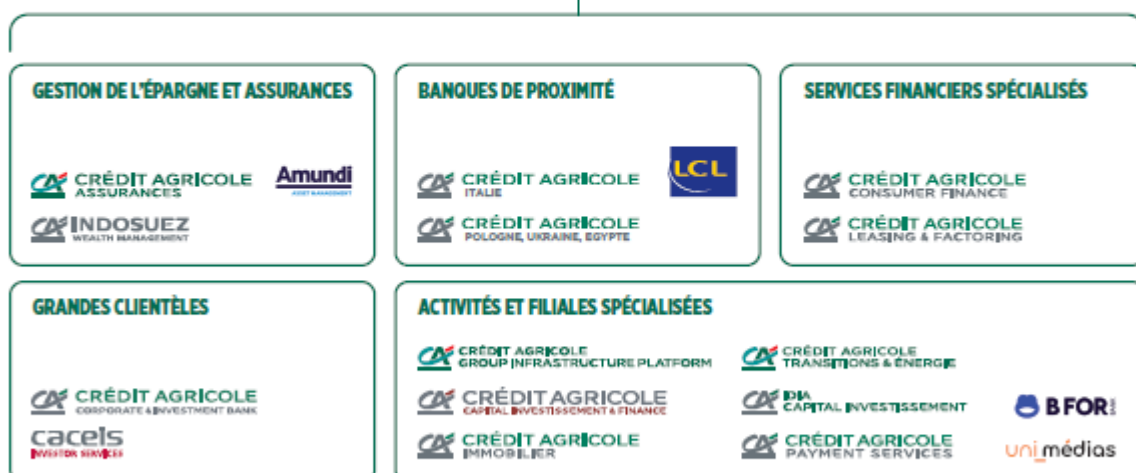
3.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE RASSEMBLE CRÉDIT AGRICOLE S.A., L'ENSEMBLE DES CAISSES RÉGIONALES ET DES CAISSES LOCALES, AINSI QUE LEURS FILIALES.

CAISSES RÉGIONALES

PUBLIC



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

2. La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.

3. Hors information faite au marché par la SAS Rue La Boétie, en août 2023, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2024 jusqu'à un milliard d'euros de titres de Crédit Agricole S.A.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.8 millions de sociétaires. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Centre Ouest présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Centre Ouest n'a pas évolué au cours de l'année 2023 :

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Centre Ouest
- 51 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les FCT CA Habitat 2020, 2022 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020 et juin 2022.
- Démantèlement FCT Habitat 2018 et FCT Habitat 2019 au cours de l'année 2023

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	186 127	55 538	37 941
Caisses locales	3 022	2 812	2 226
FCT	- 2 266	- 2 266	- 1 397
TOTAL	186 883	56 084	38 770

La contribution au résultat net consolidé du groupe est essentiellement due au résultat de la Caisse Régionale.

3.2.4 Résultat consolidé

Montant en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			Montants	%
PNB	186 883	187 915	- 1 032	-0,55%
Charges générales d'exploitation	- 124 114	- 118 064	- 6 050	5,12%
Résultat brut d'exploitation	56 084	63 314	- 7 230	-11,42%
Coût du risque	- 12 388	- 16 238	3 850	-23,71%
Résultat d'Exploitation	43 696	47 076	- 3 380	-7,18%
Résultat avant impôt	43 832	46 815	- 2 983	-6,37%
Impôt sur les bénéfices	- 5 062	- 7 381	2 319	-31,42%
Résultat net	38 770	39 434	- 664	-1,68%
Résultat net part du groupe	38 770	39 434	- 664	-1,68%

Les charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation sont en hausse sur l'exercice 2023 (+5.12%).

- Une augmentation des charges de personnel +4.6M€ en 2023 avec un effet volume en lien avec la progression du nombre d'ETP moyen sur la période couplée à un effet salaire de +3.4 M€ lié à la revalorisation des salaires et le nouvel accord d'intéressement.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	évolution	%
Frais de personnel				
Salaires et traitements	- 43 761	- 40 343	- 3 418	8%
Charges sociales	- 16 297	- 17 919	1 622	-9%
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 5 539	- 6 274	735	-12%
Intéressement et participation	- 6 916	- 4 871	- 2 045	42%
Impôts et taxes sur rémunérations	- 7 056	- 6 271	- 785	13%
Total des charges de personnel	- 74 030	- 69 404	- 4 626	7%
Frais administratifs				
Impôts et taxes	- 4 034	- 4 873	839	-17%
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1)	- 46 050	- 43 787	- 2 263	5%
Total des charges administratives	- 50 084	- 48 660	- 1 424	3%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 124 114	- 118 064	- 6 050	5%

Un coût du risque en situation de dotation nette pour -12.388€, soit une variation de 3.8M€ par rapport au 31 décembre 2022.

- Le coût du risque crédit est en dotation nette de reprise de 3.3M€ en lien avec une évolution du taux de couverture de 2,61% sur 2023 contre 2,51% en 2022.
- Un coût du risque sur les encours sains et sensibles en dotation nette pour 5.8M€ soit un impact favorable de 3M€ en cohérence avec les évolutions des scénarii macro-économiques. Les modèles CASA de provisionnement des encours sains et sensibles sont stables.
- Le coût du risque sur les engagements hors bilan est en dotation nette de +0.2M€ soit un impact favorable de 1.6M€.

<i>Coût du risque (en milliers d'euros)</i>	déc-23	déc-22	Evol.
Dépréciations sur actifs sains (Stage 1 et Stage 2)	- 5 794	- 9 048	3 254
Stage 1 : Pertes évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	1 147	- 5 139	6 286
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	316	- 4 652	4 968
Engagements par signature	831	- 487	1 318
Stage 2 : Pertes évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 6 941	- 3 909	- 3 032
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 5 087	- 3 454	- 1 633
Engagements par signature	- 1 854	- 455	- 1 399
Dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	- 5 347	- 6 685	1 338
Stage 3 : Actifs dépréciés	- 5 347	- 6 685	1 338
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 5 564	- 5 279	- 285
Engagements par signature	217	- 1 406	1 623
Autres actifs	36	23	13
Risques et charges	- 1 655	- 360	- 1 295
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 12 760	- 16 070	3 310
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 60	- 19	- 41
Récupérations sur prêts et créances	802	336	466
Décotes sur crédits restructurés	- 150	- 169	19
Autres pertes	- 220	- 316	96
Autres produits			-
Coût du risque	- 12 388	- 16 238	3 850

L'impôt sur les bénéfices évolue de -2.3 M€ pour descendre à 5.062M€ au 31/12/2023.

Charge d'impôts (en milliers d'euros)	déc-23	déc-22	Evol.	%
Charge d'impôt courant	- 6 387	- 6 536	- 149	-2%
Charge d'impôt différé	1 325	- 845	- 2 170	-257%
Charge d'impôt de la période	- 5 062	- 7 381	- 2 319	-31%

- L'impôt courant est de 6.3 M€ au 31/12/2023 contre 6.5M€ au 31/12/2022 soit une diminution de 0.149 M€ sur 2023.
- L'impôt différé est de 1.3 M€ au 31/12/2023 soit une évolution de -2 M€ par rapport au 31/12/2022
- Le taux d'IS est fixé à 25,83%.

Au final, le résultat net consolidé de 38.77M€ est en légère diminution de -0.6M€.

Un différentiel entre les normes françaises et les normes IFRS principalement impacté par :

- L'annulation du FRBG, non reconnu en IFRS pour un impact positif de 5.8M€
- La constatation des justes valeurs par résultat sur les titres en IFRS pour un impact négatif de -5M€

3.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le total du bilan consolidé atteint 10.4 milliards d'euros, stable par rapport à 2022.

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	43 299	34 996	8 303	23,73%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	124 682	175 829	-51 147	-29,09%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	4 292	7 130	-2 838	-39,80%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	120 390	168 699	-48 309	-28,64%
Instruments dérivés de couverture	164 823	271 481	-106 658	-39,29%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	863 933	771 389	92 544	12,00%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		0	0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	863 933	771 389	92 544	12,00%
Actifs financiers au coût amorti	9 033 249	9 143 464	-110 215	-1,21%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	954 756	1 225 589	-270 833	-22,10%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	7 690 623	7 517 616	173 007	2,30%
<i>Titres de dettes</i>	387 870	400 259	-12 389	-3,10%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-133 278	-252 581	119 303	-47,23%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	28 875	29 609	-734	-2,48%
Comptes de régularisation et actifs divers	125 568	116 043	9 525	8,21%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		0	0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence		0	0	
Immeubles de placement	3 690	4 326	-4 326	-100,00%
Immobilisations corporelles	91 730	85 002	-81 312	-95,66%
Immobilisations incorporelles	34	25	9	36,00%
Ecarts d'acquisition			34	
TOTAL DE L'ACTIF	10 346 605	10 379 583	-32 978	-0,32%

Bilan PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 259	7 095	-2 836	-39,97%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	4 259	7 095	-2 836	-39,97%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	22 148	19 710	2 438	12,37%
Passifs financiers au coût amorti	8 444 635	8 496 265	-51 630	-0,61%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	5 251 883	5 386 620	-134 737	-2,50%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 144 722	3 076 259	68 463	2,23%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	48 030	33 386	14 644	43,86%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 609	-18 038	14 429	-79,99%
Passifs d'impôts courants et différés	4 540	7	4 533	64757,14%
Comptes de régularisation et passifs divers	308 444	413 710	-105 266	-25,44%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	23 684	22 983	701	3,05%
Dettes subordonnées	0	0	0	
Total dettes	8 804 101	8 941 732	-137 631	-1,54%
Capitaux propres	1 542 504	1 437 851	104 653	7,28%
Capitaux propres part du Groupe	1 542 504	1 437 851	104 653	7,28%
Capital et réserves liées	173 830	177 517	-3 687	-2,08%
Réserves consolidées	1 097 758	1 061 665	36 093	3,40%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	232 146	159 235	72 911	45,79%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	0	0	0	
Résultat de l'exercice	38 770	39 434	-664	-1,68%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	10 346 605	10 379 583	-32 978	-0,32%

A l'actif :

- **Les actifs financiers à la Juste Valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 292	7 130
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	120 390	168 699
Instruments de capitaux propres	16 044	12 406
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	104 346	156 293
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	124 682	175 829
Dont Titres prêtés	-	-

Par rapport à 2022, l'encours des actifs financiers à la juste valeur par résultat a diminué de 51M€.

- **Les actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables**

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	4 129	-	-	3 664	-	-
Titres de participation non consolidés	859 804	248 440	(4 881)	767 725	172 728	(5 715)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	863 933	248 440	(4 881)	771 389	172 728	(5 715)
Impôts sur les bénéfices		(7 160)	-		(4 813)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		241 280	(4 881)		167 915	(5 715)

La variation entre 2022 et 2023 des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'explique principalement par la variation de juste valeur des titres SAS La Boétie.

SAS La Boétie : le titre étant classé à la JV OCI NR, la hausse de la juste valeur génère un impact positif de +68.9 M€ en capitaux propres non recyclables

- **Actifs Financiers au cout amorti**

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 955M€ dont notamment les opérations internes au Crédit Agricole. Le tableau ci-dessous détaille les différents postes qui composent cette ligne du bilan. La principale variation concerne la ligne comptes ordinaires du total prêts et créances internes au Crédit Agricole. Elle s'explique par le solde du compte de dépôt à la BCE, dans le cadre de la gestion du LCR (Liquidity Coverage Ratio/ ratio réglementaire de liquidité) qui est de 250M€ au 31/12 soit une variation de -143M€.

Le ratio LCR comptable atterrit à 110,88% sur l'arrêté de Décembre 2023, soit un excédent LCR de 56M€.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	13 779	19 626
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	6 048	11 132
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	13 779	19 626
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	13 779	19 626
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	250 651	393 310
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	690 326	812 653
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	940 977	1 205 963
Valeur au bilan	954 756	1 225 589

- Les prêts et créances sur la clientèle, poste le plus important du bilan (7.7Mds d'€), sont en progression de 173M€ sur un an soit +2,3%. Cette augmentation est en lien avec la progression des encours moyens de crédit sur l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	3 808	2 667
Autres concours à la clientèle	7 779 036	7 620 954
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	198	198
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	26 532	16 320
Comptes ordinaires débiteurs	29 485	20 849
Valeur Brute	7 839 059	7 660 988
Dépréciations	-148 436	-143 372
Valeur au bilan	7 690 623	7 517 616

- Les titres de dettes qui s'élèvent à 387M€ sont en diminution de -12M€ du fait notamment de la diminution des effets publics et valeurs assimilées comme détaillé dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	26 113	46 724
Obligations et autres titres à revenu fixe	361 962	353 810
Total	388 075	400 534
Dépréciations	-205	-275
Valeur au bilan	387 870	400 259

En 2023, l'encours des titres d'investissement a diminué de -136.6M€ en net :

- Acquisition de 59M€ d'obligations
- Remboursement anticipé de la STT3 et STT4 pour 123.6M€
- Arrivées à échéance pour 71.8M€

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles**

	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	146 995	-	13 116	(2 681)	-	-	157 430
Amortissements et dépréciations	(61 993)	-	(6 669)	2 962	-	-	(65 700)
Valeur au bilan	85 002	-	6 447	281	-	-	91 730
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	567	-	25	-	-	-	592
Amortissements et dépréciations	(542)	-	(16)	-	-	-	(558)
Valeur au bilan	25	-	9	-	-	-	34

Au passif :

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat (+2.8M€) :

- Il s'agit ici de la variation des justes valeurs prêts A3C (couvert à l'actif par des swaps).

Les instruments dérivés de couverture sont des instruments de taux d'intérêts.

Les passifs financiers au coût amorti :

- Dettes envers les établissements de crédit : les dettes envers les établissements de crédit correspondent notamment aux ressources de financement via Crédit Agricole SA afin de financer l'accroissement du stock de créances à la clientèle. Ce poste diminue entre les 2 exercices de 135M€.
- Dans le détail les dettes envers les établissements de crédit évoluent de la manière suivante :
 - o Evolution du compte Courant ouvert à CACIB : -20M€
 - o La baisse des encours des emprunts en blanc liée à la diminution des enveloppes TLTRO III - 161M€
 - o Avances globales : +174M€
 - o Avances miroir de la collecte : +23M€
 - o Nous noterons la fin des titres donnés en pension pour 79.5M€ avec la démarche d'optimisation de la gestion de la liquidité.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	7 388	27 888
dont comptes ordinaires créditeurs	7 099	26 950
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	0	79 468
Total	7 388	107 356
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	0
Comptes et avances à terme	5 244 495	5 279 264
Titres donnés en pension livrée		
Total	5 244 495	5 279 264
Valeur au bilan	5 251 883	5 386 620

- Les dettes envers la clientèle sont en augmentation (+68M€) liées à l'évolution des comptes ordinaires créditeurs pour -267M€ et aux encours de DAT pour +303 M€ et DAT clientèle financière +24 M€

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	2 340 843	2 607 778
Comptes d'épargne à régime spécial	27 033	29 627
Autres dettes envers la clientèle	776 846	438 854
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 144 722	3 076 259

- Les dettes représentées par un titre augmentent de 15M€, suite au renouvellement de l'émission NEU CP (il s'agit du refinancement de la CR auprès d'investisseurs institutionnels).

Les autres passifs : les comptes de régularisation et autres passifs sont en baisse de 105M€ au 31/12/2023, lié à l'évolution Appel de marge swap micro A3C pour -112M€.

Les capitaux propres

- Les capitaux propres s'élèvent à 1.543Milliards d'euros au 31/12/2023. Les principales variations qui ont impactés les capitaux propres résultent de l'affectation du résultat 2022 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest +39M€ avec une distribution sur dividendes de -3.7M€.
- Enfin, le capital a varié corollairement à la variation de valeur des titres de participations (-82M€) dont -89 millions d'euros de CCA souscrits par SACAM Mutualisation.

3.2.6 Activité et résultat des filiales

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Centre Ouest ne comprend aucune filiale consolidée (CF chapitre 3.2.1). Par ailleurs, dans cette partie du présent rapport de gestion, les données du Fonds commun de titrisation et des Caisses locales ne seront pas présentées.

3.3 Analyse des comptes individuels

3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			Montants	%
PNB	183 962	184 769	- 807	-0,44%
Charges générales d'exploitation	-130 746	-124 988	- 5 758	4,61%
Résultat brut d'exploitation	53 216	59 781	- 6 565	-10,98%
Coût du risque	-11 019	-13 945	2 926	-20,98%
Résultat d'Exploitation	42 197	45 836	- 3 639	-7,94%
Résultat net sur actifs immobilisés	2 449	-1 952	4 401	-225,46%
Résultat courant avant impôt	44 646	43 884	762	1,74%
Impôt sur les bénéfices	-5 716	-6 465	749	-11,59%
Résultat exceptionnel + Dot/Rep F	-5 800	-9 550	3 750	-39,27%
Résultat net	33 130	27 869	5 261	18,88%

Le Produit Net Bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le Produit Net Bancaire (PNB), différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières.

Le PNB de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest a atteint le montant de 184M€ au 31/12/2023 soit une légère baisse de 0.8M€ (-0,4%) sur un an.

	Social - En M€	Réel	Réel	Evolution A-1	
		déc-22	déc-23	en montant	en %
Marge d'intermédiation globale		74.1	65.2	-8.9	-12.1%
Marge sur commissions		85.5	84.4	-1.1	-1.3%
PNB d'activité		159,6	149,6	-10,0	-6,3%
Marge sur portefeuille		27.3	35.3	8.1	29.5%
Divers et produits accessoires		-2.1	-0.9	1.2	-55.7%
PNB		184,8	184,0	-0,8	-0,4%

(Tableau illustrant les Soldes Intermédiaires de Gestion)

- Le PNB global est en légère baisse, malgré la pression forte sur le PNB d'activité
- Le PNB d'activité subit la baisse conséquente de la MIG, très impactée par la hausse brutale des taux et ce malgré une politique de couverture qui joue un rôle d'amortisseur.
- Les différentes composantes du PNB ont évolué de la manière suivante :
 - o La Marge d'Intermédiation Globale (MIG) a été impacté négativement (-1.6M€)
 - o La Marge sur commissions est en augmentation de 6.2M€ grâce notamment aux commissions assurance (Predica et IARD) (+5.6M€).

3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			en montant	%
Opérations interbancaires et assimilées	103 848	132 278	- 28 430	-21,49%
Opérations internes au Crédit Agricole	948 928	1 206 267	- 257 339	-21,33%
Opérations avec la clientèle	7 703 844	7 413 991	289 853	3,91%
Opérations sur titres	460 895	630 716	- 169 821	-26,93%
Valeurs immobilisées	768 560	729 742	38 818	5,32%
Capital souscrit non versé	0	0	-	
Actions propres	0	0	-	
Comptes de régularisation et actifs divers	148 425	140 762	7 663	5,44%
TOTAL DE L'ACTIF	10 134 500	10 253 756	- 119 256	-1,16%

Le bilan social diminue de 120 millions d'euros sur un an. Les principales variations des postes du bilan sont :

A l'actif :

L'évolution des opérations internes au Crédit Agricole (-257M€) principalement due :

- Baisse de l'encours des réserves LCR sur 2023 dans le cadre du pilotage du LCR.
 - o Le ratio LCR comptable atterrit à 110,88% sur l'arrêté de Décembre 2023, soit un excédent LCR de 56M€. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest respecte son ratio réglementaire et Groupe au 31/12/2023. A noter, que le montant de dépôt cash BCE est de 195M€ au 31/12/2023, soit une diminution de -144M€.
 - o À l'augmentation des placements monétaires à terme en hausse de +617M€
- Les opérations avec la clientèle, poste principal de l'actif, ont fortement augmenté de 290M€ suite :

- À une activité soutenue portée par la réalisation des crédits habitats dans un contexte de taux durablement bas +(253M€) ;
- Ainsi qu'à une forte augmentation des crédits à l'équipement (+65M€).
- Les postes des opérations sur titres ont diminué à hauteur de 170M€ :
 - Diminution des encours des titres d'investissement en net de -116M€ (liquidation de la FCT4)
 - Diminution des encours titres de placement pour en net -52M€ (cession de fonds HQLA)
- La variation des comptes de régularisations (+8M€) est liée principalement à la hausse des comptes d'encaissements.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			en montant	%
Opérations interbancaires et assimilées	29 143	140 401	- 111 258	-79,24%
Opérations internes au Crédit Agricole	5 254 345	5 287 460	- 33 115	-0,63%
Comptes créditeurs de la clientèle	3 139 823	3 076 015	63 808	2,07%
Dettes représentées par un titre	26 055		26 055	
Comptes de régularisation et passifs divers	316 940	425 866	- 108 926	-25,58%
Provisions et dettes subordonnées	164 474	156 267	8 207	5,25%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	49 600	43 800	5 800	13,24%
Capitaux propres hors FRBG	1 154 120	1 123 947	30 173	2,68%
TOTAL DU PASSIF	10 134 500	10 253 756	- 119 256	-1,16%

Au passif :

- Les opérations interbancaires et assimilées sont en diminution de 111M€ principalement lié à l'évolution du compte courant ouvert à CACIB.
- Les opérations internes au réseau Crédit Agricole s'élèvent à 5.254 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 5.287 milliards d'euros au 31 décembre 2022 soit une diminution de 33.11M€ :
 - Une augmentation des avances CASA de 158 M€.
 - Une baisse des encours des prêts et emprunts en blanc à hauteur de 16M€.
- Les opérations de la clientèle sont en augmentation (+64M€) soit 3.139 milliards d'euros en 2023 contre 3.076 milliards d'euros en 2022 principalement dû :
 - Une progression de la collecte monétaire de 64 M€, expliquée par la hausse des encours de DAT (+ 185 M€) notamment sur le second semestre, hausse qui vient contrebalancer la baisse des encours de DAV (- 121 M€)
- Dettes représentées par un titre : participation de la CR a un programme d'émission NEU CP à hauteur de 26 Me au 31/12/2023 sur une enveloppe totale de 100M€ dans le cadre de sa gestion de liquidité.
- La variation des comptes de régularisations (-109M€) en partie portée par l'évolution de l'appel de marge des swaps micro (-112M€).
- L'encours des provisions et dettes subordonnées est en hausse de +8M€ due principalement :
 - Provisions liées au coût du risque
 - Dotations aux provisions pour risque de crédit sur encours sains et dégradés pour +4.8M€ avec l'application des modèles CASA dans l'OMP ;

- Dotation de 0.8M€ de la provision sur engagements de hors bilan sur encours douteux
 - Reprise à la provision épargne logement pour 3,180M€ conformément aux instructions du groupe ;
 - Autres provisions :
 - Dotation d'une provision pour litiges de 4.9M€ suite au contrôle fiscal sur les années 2020-2021
 - Provisions autres risques : +1.1M€ (dont 390K€ concernant la jurisprudence sur les congés payés et 608K€ au titre des risques opérationnels)
- La provision au fonds pour risques bancaires généraux a été dotée en cours d'exercice à hauteur de 5.8M€ afin de couvrir un risque de défaut qui semble minimisé par les modèles.

3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	792 548	895 471	-102 923	-11,49%
Engagement de financement	612 486	721 066	-108 580	-15,06%
Engagement de garantie	179 772	174 267	5 505	3,16%
Engagements sur titres	290	138	152	110,14%

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	2 891 105	2 710 574	180 531	6,66%
Engagement de financement	8 041	7 541	500	6,63%
Engagement de garantie	2 882 774	2 702 895	179 879	6,66%
Engagements sur titres	290	138	152	110,14%

- Les engagements donnés sont en diminution de 103M€ :
- Les engagements de financement ont diminué de 109M€ suite à la diminution des plafonds non utilisés des ouvertures de crédit
 - Les engagements de garantie ont augmenté de +6M€.
- Les engagements reçus sont en augmentation de +180.5M€ expliqué par l'évolution de l'encours des garanties CAMCA (+192M€).

3.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale Centre Ouest n'a pas évolué en 2023 ; il est composé par :

- Les parts sociales pour un montant de 43 350 milliers d'euros
- Les Certificats coopératifs d'associé pour un montant de 14 450 milliers d'euros
 - La valeur nominale des titres est de 1 euro et le montant total du capital est de 57 801 milliers d'euros (renvoi à la note 6.14 des annexes aux comptes consolidés)

3.4.1 Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2022	0,02	40%	867 020
EXERCICE 2021	0,013	40%	563 561
EXERCICE 2020	0,013	40%	563 563

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2022	0,1446	40%	2 090 205
EXERCICE 2021	0,013	40%	1 883 577
EXERCICE 2020	0,1555	40%	2 246 945

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.5 Autres filiales et participations

3.5.1 Filiales non consolidées

- SCI 29 BD DE VANTEAUX : exploitation et administration des immeubles sociaux notamment celui situé 29 BD DE VANTEAUX, siège de la CRCO ;
- SAINT LUC INVESTISSEMENT : locations d'appartements Résidence Séniors « Les Jardins de Saint Luc » situé à Châteauroux ;
- CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT : location d'appartements Résidence Séniors dans l'Indre, Maine et Loire et Loire et Cher ; locations de locaux commerciaux sur Limoges ;
- PATRIMOINE PIERRE : locations locaux commerciaux (INFREP, pôle emploi, etc ...) et aux particuliers (appartement Les Jardins de Ventenat Limoges) ;
- CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST IMMOBILIER : filiale détenant la filiale immobilière SQUARE HABITAT CENTRE OUEST ;
- CENTRE OUEST EXPANSION : a pour objet principal d'acquérir ou de gérer des participations dans des sociétés non cotées. Elle a été créée en 2008 et ses investissements sont suivis par la structure spécialisée CARVEST, Crédit Agricole Régions Investissement filiale de capital investissement (acquisition /cession d'Actions et d'obligations) ;
- VILLAGE BY CA CHATEAUROUX : filiale gestion et promotion des « Start up ».

Noms des Filiales	Chiffres d'Affaires (en K€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
CACOI	328	39	100	100,00
Village BY CA Châteauroux	335	31	37	100,00
SCI 29 BD DE VANTEAUX	350	155	2 114	98,58
SCI SAINT LUC INVESTISSEMENT	39	- 100	8	99,80
SARL CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	77	3	59	100,00
SCI PATRIMOINE PIERRE	90	21	741	99,79
SAS CENTRE OUEST EXPANSION	-	- 321	5 000	100,00

3.5.2 Participations

INFORMATIONS FINANCIERES (en millier d'euros) (2)	Capital	Capitaux propres	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables Brutes	Valeurs comptables - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA hors HTdu dernier exercice écoulé	Résultats (du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
SAS RUE LA BOETIE	2 928 713	20 260 516	17 331 803	1,55%	333 077	333 077	0	0	1 813 196	1 804 296	24 316
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	802 393	76 922	1,56%	11 420	11 420	0	0	51 918	6 499	590
SACAM INTERNATIONAL (Ex Sacam Expansion)	469 221	497 950	28 729	1,55%	13 969	9 415	0	0	14 071	13 581	196
SACAM MUTUALISATION	18 554 677	18 568 055	13 378	1,34%	248 341	248 341	0	0	265 250	264 112	3 514
Participations dans des établissements de crédit :											
Autres titres de participations :											
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	44 993	76 098	31 105	1,18%	1 000	1 000	0	0	0	-2 213	0
SACAM AVENIR	277 623	277 473	-150	1,43%	5 314	3 952	0	0	0	-74	0
SACAM FIRECA	69 334	57 535	-11 799	1,23%	1 287	704	0	0	0	-3 323	0
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	84 747	22 189	1,69%	1 225	1 225	0	0	3 482	2 868	0
CENTRE OUEST EXPANSION	5 000	5 857	857	100,00%	5 000	5 000	0	0	0	1 127	0
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE SAS	2 475	3 707	1 232	39,50%	978	978	0	0	8 761	790	297
SACAM IMMOBILIER	173 273	187 053	13 780	1,71%	3 102	3 102	0	0	4 102	4 012	65
CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	70 000	82 318	12 318	7,51%	4 953	4 953	0	0	0	11 465	818
CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME 2	50 000	47 954	-2 046	6,00%	6 000	5 976	0	0	0	-1 981	0
C2MS	53 053	65 520	12 467	2,21%	1 980	1 980	0	0	0	2 962	54
SAS DELTA	79 550	77 761	-1 789	1,34%	1 069	1 069	0	0	0	-30	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest											
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) :											
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	38	-21	100%	30	30	0	0	76	-34	0
PATRIMOINE PIERRE	742	775	33	100%	314	314	0	0	84	32	0
SAINT LUC INVESTISSEMENT	8	-83	-91	100%	8	8	0	0	38	-90	0
Autres titres de participation (ensemble) :											
LIMOUSIN PARTICIPATION	9 343	8 766	-577	5,01%	523	440	0	0	0	-30	0
SCALIS	11 512	145 591	134 079	0,52%	13	13	0	0	58 700	3 841	0
SAS CREDIT AGRICOLE PROTECTION SECURITE (C.A.P.S)	511	42 801	42 290	0,81%	487	354	0	0	13 129	1 637	0
GOLF DE CELICROUX SCI	0	0	0	0,46%	5	3	0	0	0	0	0
SEM AEROPORT DE CHATEAUROUX	2 250	1 613	-637	4,80%	108	77	0	0	4	-32	0
SACAM NEOPRO	45 169	45 160	-9	1,26%	569	568	0	0	0	-9	0
CREDIT AGRICOLE TITRES 89500	15 245	61 936	46 691	0,65%	33	33	0	0	158 711	1 605	0
SAFER DU CENTRE	947	12 124	11 177	3,54%	32	32	0	0	16 249	611	0
SAS MIROMESNIL	38	28	-10	1,55%	1	1	0	0	9	1	0
SAS SEGUR	38	30	-8	1,55%	1	1	0	0	9	1	0
SEPAI	15	570	555	10,00%	2	2	0	0	484	-34	0
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	38 730	25 017	1,48%	491	491	0	0	3 686	3 521	50
SCI CAM SOCIETE IMMOBILIERE DU	14 563	44 484	29 921	1,57%	227	227	0	0	3 382	717	0
SIRCA	7	1 277	1 270	2,04%	0	0	0	0	179 881	1 269	0
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	3 100	4 081	981	9,68%	300	300	0	0	1 733	535	30
29 BD DE VANTEAUX	2 145	2 316	171	98,58%	2 114	2 114	0	0	350	171	0
TAVERNE DU LION D'OR	0	0	0	30,00%	57	57	0	0	0	0	0
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN SEL	1 976	26 577	24 601	4,63%	97	97	0	0	8 384	339	0
FIRECA EXPERIMENTATIONS (EX CA-INNOVE)	55 241	53 014	-2 227	0,60%	381	316	0	0	0	-98	0
CACO IMMOBILIER	37	-204	-241	100,00%	37	37	0	0	539	-38	0
CARCIE	3 000	2 939	-61	17,00%	510	510	0	0	924	199	0
CARVEST	0	0	0	5,00%	21	21	0	0	0	0	45
SAS TERRA ENERGIES	8 226	8 056	-170	1,22%	100	100	0	0	0	-6	0
CACP SNC (EX CEDICAM)	49 027	123 255	74 228	0,86%	420	420	0	0	393 133	28 522	0
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11 362	18 040	6 678	0,53%	60	60	0	0	0	309	2
CA CHEQUES	0	0	0	2,38%	80	80	0	0	0	0	0
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	13 692	30 467	16 775	0,00%	0	0	0	0	571 695	-475	0
CA TECHNOLOGIES & SERVICES	6	2 586	2 580	2,56%	0	0	0	0	992 090	1 078	21
SAS VILLAGE BY CA CHATEAUROUX	100	-67	-167	100,00%	100	100	0	0	286	74	0
CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM	86 553	125 868	39 315	0,00%	0	0	0	0	1 238 021	1 540	0
CA LOGEMENT ET TERRITOIRES	8 600	8 536	-64	3,20%	275	275	0	0	0	-22	0
SEML ELINA	4 760	3 591	-1 169	2,68%	128	96	0	0	10	-694	0
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	4 143	38 201	34 058	1,67%	69	69	0	0	55 063	542	0
CREDIT AGRICOLE E-DEVELOPPEMENT	2 025	2 025	0	1,29%	26	26	0	0	17 608	0	0
COFILMO	488	6 531	6 043	1,13%	96	96	0	0	7 977	-979	0
SAS CEINTURE VERTE TERROIR DE LIMOGES	341 600	1 096	-340 504	23,90%	50	50	0	0	2	-2	0
EDOKIAL	661	42 944	42 283	0,66%	595	595	0	0	54 114	-4 336	0
CREDIT AGRICOLE REGIONS DETTE PRIVEE	0	0	0	6,00%	300	300	0	0	0	0	0
ENR CENTRE 1	0	0	0	12,25%	74	74	0	0	0	0	0
SAS SOLEO DEVELOPPEMENT	4 500	4 458	-42	1,11%	50	50	0	0	0	0	0
CACO IMMOBILIER AVANCE	0	0	0	0,00%	0	0	566	0	0	0	0
SAINT LUC INVESTISSEMENT AVANCE	0	0	0	0,00%	0	0	728	0	0	0	0
SAS VILLAGE BY CA 36	0	0	0	0,00%	0	0	511	0	0	0	0
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT AVANCE	0	0	0	0,00%	0	0	2 511	0	0	0	0
ARIANE 6 n°8M	0	0	0	0,00%	0	0	900	0	0	0	0

TIERS AVANCE SAS LA BOETIE 10 2023	0	0	0	0,00%	0	0	15 402	0	0	0	0
SACAM DEVELOPP 1ERE CONV 07/2003	0	0	0	0,00%	0	0	3 528	0	0	0	0
SACAM DEVELOP 2EME CONV 01/2009	0	0	0	0,00%	0	0	1 813	0	0	0	0
TAVERNE DU LION D'OR	0	0	0	0,00%	0	0	5	0	0	0	0
GIE IFCAM	0	0	0	0,00%	0	0	55	0	0	0	0
INPAQ INVESTISSEMENT	0	0	0	0,00%	0	0	9	0	0	0	0
Autres immobilisations financières :											
FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS	0	0	0	0,00%	4 129	4 129	0	0	0	0	0
F/I VENTURE II	55 379	50 595	-4 784	1,75%	553	512	0	0	0	-4 784	0
F/I VENTURE	126 699	128 256	1 557	0,07%	59	59	0	0	0	-1 822	0
CA TRANSITIONS A	154 081	158 299	4 218	0,63%	1 000	1 000	0	0	0	-88	0
IDIA AMBITION AGRI-AGRO INVESTISSEMENT	0	0	0	0,33%	333	333	0	0	0	0	0
IDIA HG DEVELOPPEMENT FILIERE BOIS	838	671	-167	2,04%	500	498	0	0	0	-168	0
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES	37 356	0	-37 356	1,27%	677	670	0	0	0	1 959	0
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	214 706	351 225	136 519	0,29%	799	799	0	0	0	45 275	0
ACE AERO PARTENAIRES	0	0	0	0,55%	250	250	0	0	0	0	0
ACE AERO PARTENAIRES	0	0	0	0,55%	250	250	0	0	0	0	0
SUPERNOVA INVEST SAS C4A TECH	0	0	0	0,85%	500	500	0	0	0	0	0
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					656 546	649 627	26 028	0	5 937 151	2 184 128	29 998

(1) L'information "résultat du dernier exercice" concerne le résultat de l'exercice antérieur

(2) Le tableau comprend les informations financières des parts dans les entreprises liées, des titres de participations et des autres immobilisations financières.

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

- Augmentation de capital SAS Rue de la Boétie pour 15.4M€
- CAC PME 2 avec 3M€
- Supernova Invest SAS C4A Tech pour 0.5M€

Aucune cession n'a été enregistrée sur l'année 2023.

3.6 Tableau des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	57 801	57 801	57 801	57 801	57 801
Nbre de parts sociales	43 350 998	43 350 998	43 350 998	43 350 846	43 350 998
Nbre de CCA	14 450 282	14 450 282	14 450 282	14 450 282	14 450 282
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	184 965	179 912	177 305	184 796	183 962
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	69 645	60 800	54 212	59 781	53 216
Impôt sur les bénéfices	12 690	9 427	11 339	6 465	5 716
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	40 194	29 959	25 114	27 869	33 130
Bénéfices distribués	3 621	2 811	2 447	2 957	3 829
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	1,20	1,05	0,94	1,03	0,92
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,70	0,52	0,43	0,48	0,57
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,014	0,013	0,013	0,020	0,031
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	0,2086	0,1555	0,1303	0,1446	0,1720
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	937	941	916	915	926
Montant de la masse salariale de l'exercice	40 877	40 808	41 019	43 153	44 930
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	18 501	20 242	20 338	20 101	20 761

3.7 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

3.7.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

3.7.2 Les perspectives N+1

En 2024, la Caisse Régionale poursuivra plus que jamais ses objectifs, s'inscrivant dans le projet sociétal du groupe Crédit Agricole, de :

- Soutenir ses clients dans leur développement, leurs projets et leurs difficultés, qu'ils soient particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises ou associations ;
- Améliorer la performance de ses outils digitaux et accompagner ses clients dans leur utilisation pour être plus proche de tous ;
- Développer ses projets et ses offres sur les sujets de la transition énergétique, d'inclusion et mixité et de transformation de la filière agricole ;
- Etre toujours présente sur les événements du territoire aux côtés de ceux qui l'animent, associations, bénévoles et acteurs publics ;
- Continuer à faire émerger et grandir des entreprises innovantes localement, au « Village by CA » de Châteauroux.

La Caisse Régionale a montré depuis 2020 sa capacité d'adaptation, sa solidité tout en contribuant massivement au soutien de l'économie locale. Malgré les fortes incertitudes qui perdurent, sur l'inflation, le coût de l'énergie, le devenir de la guerre en Ukraine, le Crédit Agricole Centre Ouest restera présent auprès de tous ses clients en 2024.

3.8 Informations diverses

3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

- I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :
- 1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- 2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.
- II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent au nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 L-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	-					14
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 616,10	1 898 248,52	1 952 864,62
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,000%	0,000%	0,000%	0,272%	9,442%	9,714%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues (TTC)	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel) ou délais légal - article L414-6 ou article L443-1 du code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours fin de mois ou 60 jours date de factures						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours fin de mois ou 60 jours date de factures					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

Les montants publiés sont mentionnés en TTC. Le Montant TTC des factures reçues au titre de l'exercice 2023 est de 64 353 477.05 €. Le Montant TTC des factures émises au titre de l'exercice 2023 est de 20 104 453.18 €.

3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2023 :

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de la Caisse Régionale du CENTRE OUEST : 12 509
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : 5 594 654.76 €
- Nombres de comptes dont les dépôts et avoirs ont été déposés à la CDC en 2023 : 601
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes et déposés à la CDC : 827 825.80 €

3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 100 234.34€.

3.8.4 Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de frais à signaler.

4. Facteurs de risques et informations prudentielles

4.1 Informations prudentielles

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-centreouest/particulier/informations/informations-caisses-locales.html>.

Situation au 31 décembre 2023

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	808	804
dont Instruments de capital et réserves	1 537	1 434
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(729)	(630)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	808	804
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	11	11
FONDS PROPRES TOTAUX	820	815
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	3 627	3 521
RATIO CET1	22,29%	22,83%
RATIO TIER 1	22,29%	22,83%
RATIO TOTAL CAPITAL	22,60%	23,14%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	8 912	8 700
RATIO DE LEVIER	9,07%	9,24%

Au 31 décembre 2023, les ratios de solvabilité et de levier de la Caisse Régionale du Centre Ouest sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

4.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest compte tenu de sa structure.

FACTEURS DE RISQUE LIÉS À LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE OUEST ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sont présentés dans la présente partie sous les catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait encore augmenter par rapport aux taux historiquement bas de la période post COVID et Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'élevait à 8 865 846 euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 69,14% sur la clientèle de détail, 23,52% sur les entreprises, 6,04 % sur les États et 1,31% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest étaient respectivement de 3 627 094 324 euros et 3 116 220 686 d'euros au 31 décembre 2023. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 141 553 894 euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest liés à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest.

Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'élevait à 9 033 249 euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 154 390 euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest.

Au 31 décembre 2023, l'exposition brute de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 2 122 640 euros (dont 53 871 euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 73 139 euros.

d) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Le portefeuille d'activité économique crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'élève, au 31 décembre 2023, à 3.8 Milliards d'euro. Par filière d'activité économique, le portefeuille est assez diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2023.

Par secteur d'activité, le portefeuille est majoritairement localisé sur les secteurs AGRICULTURE et IMMOBILIER qui font l'objet, depuis le 31/12/17, de provisions filières basées sur un stress de dégradation massive (provision IFRS9 en Forward Looking Local).

Par segment de notation, les PROFESSIONNELS représentent 18% de l'encours de crédit soit 1.5 Milliards d'euro, l'AGRICULTURE 14% soit 1,2 Milliards € et les ENTREPRISES 13% soit 1.1 Milliards d'euros. A noter que le segment

des PARTICULIERS représente 47% de l'encours de crédit, soit 4.02 Milliards d'euros.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

La capacité de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2023, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 118 183 euros dont 118 183 euros en méthode notations internes.

f) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays et, conformément à sa politique crédit, les encours de la Caisse Régionale sont majoritairement portés sur le territoire : départements 36-87 et limitrophes avec 87% d'encours au 31 décembre 2023.

Le financement hors zone géographique résulte le plus souvent d'une participation en partage de risque.

Poids de 2 principaux secteurs économiques: AGRICULTURE 26,93%, IMMOBILIER 27,14%.

Selon les derniers stress tests adressés par CASA en fin d'année sur base 30/06/23, le stress de concentration appliqué aux 20 plus grosses contreparties laisse apparaître un EAD total de 487 M€ sur un encours total du portefeuille crédit de la Caisse Régionale de 8 565 M€ soit un taux de concentration des 20 plus grosses contreparties de 5,68%.

De même, le stress économique appliqué sur la totalité du portefeuille de la Caisse Régionales laisse apparaître le degré de concentration sectorielle des activités grande clientèle suivant :

- 1er secteur économique : filière IMMOBILIER pour un EAD de 200 M€ sur un encours total du portefeuille grande clientèle de 2 364 M€ soit un taux de concentration de 8,5%

- 2ème secteur économique : filière DISTRIBUTION / INDUSTRIE pour un EAD de 163 M€ sur un encours total du portefeuille grande clientèle de 2 364 M€ soit un taux de concentration de 6,9%

- 3ème secteur économique : filière AGROALIMENTAIRE pour un EAD de 122 M€ sur un encours total du portefeuille grande clientèle de 2 364 M€ soit un taux de concentration de 5,2%

soit un taux de concentration total sur les 3 secteurs les plus représentés de 20,6%.

g) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

1.2 Risques financiers

a) Le resserrement de la politique monétaire se poursuit et impacte la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

En raison de la forte poussée inflationniste, la Banque Centrale Européenne (la « BCE ») a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 450 points de base (pb) en quatorze mois, la dernière hausse de taux ayant eu lieu en septembre 2023, et a mis fin aux réinvestissements des tombées de son *Asset Purchase Programme* (APP) en juillet 2023 – elle continue cependant de réinvestir les tombées de son *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP), « au moins jusque fin 2024 ». La réduction du bilan de la BCE s'opère également *via* les remboursements des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations -TLTRO-). Ceux-ci procuraient des financements longs à coût réduit aux banques et leur encours a baissé de 925 Mds€ sur un an à fin décembre 2023 (-70%). En conséquence du resserrement monétaire, les taux de swap à 2 ans ont gagné 367 points de base (pb) sur l'année 2022 (respectivement 286 pour le swap à 10 ans), puis encore 21 sur les dix premiers mois de 2023 (respectivement 19 bp). La courbe des taux est inversée depuis fin 2022 mais l'écart tend à se résorber depuis l'été même si les mouvements sont volatils. En effet, la baisse rapide de l'inflation combinée au ralentissement de l'économie conduit les marchés à anticiper un arrêt de la hausse des taux directeurs et à une baisse courant 2024 : ce scénario a occasionné un recul des taux d'intérêt en octobre et novembre 2023 (-80 pb pour le swap à deux ans et -85bp pour le swap à 10 ans).

Les hausses de taux d'intérêt, en dépit de leur assagissement fin 2023, et le resserrement quantitatif de la BCE ont entraîné un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti : il est en quasi-stagnation depuis un an (+0,7% sur un an à fin décembre 2023, pour les clients non financiers) mais moins que les dépôts. La hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts au détriment des dépôts à vue peu rémunérés (-12,3% sur un an et -13,6% sur deux ans) vers les Dépôts à terme (« DAT ») (+64% sur un an et +129% sur deux ans), en particulier les DAT à moins de deux ans (+85% et +270%, soit un encours multiplié par 3,7 en deux ans) et les livrets réglementés (+13,4% sur un an et +23,4% sur deux). Le taux d'intérêt moyen des dépôts des ménages et des entreprises a gagné 85 pb en un an au 31 décembre 2023 (140pb sur deux ans), le taux sur les nouveaux DAT < ou = à 2 ans a gagné 430 pb (+571 pb sur deux ans).

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,4% fin décembre 2023 pour les clients non financiers) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (ménages et des sociétés non financières, cumulée sur 12 mois) baisse de 25% sur un an (-40% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux d'intérêt sur encours est plus lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe que sur la production. Sur les crédits nouveaux, la hausse des taux est de 157 pb sur un an (261pb sur deux ans) pour les ménages contrainte fin 2022-début 2023 par le taux de l'usure (+175pb pour les sociétés non financières).

Même si la BCE devrait cesser d'augmenter ses taux, il est attendu qu'elle les maintienne au niveau actuel encore quelques mois tout en continuant à réduire son bilan : ce qui est de nature à prolonger la pression haussière sur les taux d'intérêt

Dans ce contexte, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest a vu et pourrait continuer de voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts, hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à un coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits ayant été consentis sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, de l'inflation et celle des taux d'intérêt restent entourées d'incertitudes fortes, soumettant les revenus et les charges Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à des aléas importants.

En premier lieu, si un atterrissage en douceur de l'économie avec une dégradation limitée du marché du travail est aujourd'hui anticipé, un atterrissage plus brutal ne peut pas être complètement exclu. Par ailleurs, l'inflation a nettement reflué depuis l'automne 2022, essentiellement sous l'effet d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et des prix alimentaires, ainsi que du desserrement des contraintes d'approvisionnement. L'inflation devrait baisser plus lentement et rester assez volatile dans les prochains mois. Par ailleurs, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui reflue moins rapidement, traduisant la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants à l'ensemble des prix et aux salaires. En effet, si l'économie a fortement ralenti et si le risque d'une demande susceptible d'alimenter l'inflation a disparu, le canal de transmission de l'inflation via les salaires reste ouvert, ceux-ci s'ajustant avec retard. Le risque d'effets de second tour est ainsi toujours à surveiller. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, rendant encore incertains les perspectives, l'ampleur et le calendrier de potentielles baisses des taux à venir.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

La marge nette d'intérêt réalisée par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés suivant les hypothèses du Supervisory Outlier Test (ou test des valeurs extrêmes) défini par l'EBA avec d'une part avec un coefficient de transmission^[1] (ou pass-through rate) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Analyse en valeur économique

Au 31 décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé^[2], la valeur économique^[3] de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest serait positivement affectée à hauteur de 31.4 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de – 18.6 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

^[1] Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

^[2] Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

^[3] Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 0 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets et en considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme au 31 décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé ⁽²⁾, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest baisserait de - 4 millions d'euros en année 1, - 8 millions d'euros en année 2, - 10 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest serait en hausse de 3 millions d'euros en année 1, + 6 millions d'euros en année 2, et + 8 millions d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans un contexte où le cycle des hausses de taux semble a priori terminé, que l'inflation régresse et que les marchés anticipent désormais l'amorce d'un cycle de baisses des taux par les banques centrales, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait être défavorablement affectée par (i) l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe (en cas de baisse des taux sur les crédits habitat) et (ii) par la fixation du taux du livret A à 3% sur tout 2024 dans le cadre d'une forte baisse des taux court terme de la BCE.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, ainsi qu'à de la dette de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2023, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'élevait à 26 055 euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0 euros.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France où Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

e) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2023, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest détenait 1 271 588 euros d'instruments de capitaux propres dont 16 044 euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 863 933 euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

f) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Néanmoins, des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est incertain, et si Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2023, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 110,88 % (1) supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long terme du profil de risque liquidité) de 105,34 %, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit

Agricole Mutuel du Centre Ouest détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2021 à 2023, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest se répartissent principalement sur la catégorie "Fraude externe" qui représente plus de la moitié des pertes opérationnelles et la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" qui représente plus du tiers des pertes opérationnelles.

Les autres catégories de risque représentent environ 10% des pertes opérationnelles et se répartissent entre "Dommages occasionnés aux actifs physiques", "Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes" et "Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail".

Concernant les catégories "Clients, produits et pratiques commerciales" et "Fraude interne", ces deux catégories font l'objet de reprises de provision et de récupérations supérieures aux pertes et dotations aux provisions sur la période allant de 2021 à 2023. Par exemple, concernant la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales", une décision de justice a notamment entraîné une reprise de provision significative dans le cadre d'un litige qui est désormais clos.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'élevait à 490.2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

a) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes

Au 31 Décembre 2023, le montant de la fraude avérée en date de détection pour Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest s'élevait à 1.142 million d'euros, en hausse de 420 % par rapport à l'année 2022 (0.220 million d'euros).

Cette augmentation s'explique en grande partie par un dossier de fraude externe ayant fait l'objet d'une dotation aux provisions au cours de l'année 2023 pour un montant de 0.872 millions d'euros soit 76% du montant de la fraude avérée de la période.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 94 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 2 % ;
- détournement/vol : 2 % ;
- autres fraudes : 1 %.

La fraude représente un préjudice et un coût pour Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont

donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet de déclaration de soupçon à TRACFIN. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 1 % et 2 % des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans

tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2023, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest a une exigence de fonds propres prudentiels de 39.215 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 39.014 millions d'euros en méthodologie avancée (AMA) fondée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 0.201 million d'euros en méthodologie standard (TSA).

d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et géré par la Filière Conformité - Sécurité financière - Protection des Données Personnelles de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest dispose de moyens de défense importants Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le Service Juridique et Recouvrement Contentieux a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques juridiques s'établissent à 2 089 000 euros contre 1 481 000 euros au 31 décembre 2022.

1.4 Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest évolue

a) La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient continuer à mordre plus sévèrement sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, ou le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce international et en conséquence sur les prix de certaines matières premières ou certains composants clés, et sur les chaînes d'approvisionnement.
- Parmi les nombreuses élections qui vont se tenir à travers le monde en novembre 2024, les élections américaines en novembre paraissent décisives et sont susceptibles de bouleverser les équilibres géopolitiques et économiques mondiaux.
- Les conditions climatiques conditionnent également le commerce mondial et les approvisionnements. Des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix.
- La reprise de l'activité en Chine, après la levée des restrictions sanitaires fin 2022, a été très décevante, le pays peinant à sortir de la grave crise immobilière qu'il subit et à rétablir la confiance des ménages et des investisseurs, malgré des mesures de soutien. La santé de l'économie chinoise inquiète et une dégradation supplémentaire de son économie aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à renforcer ou à maintenir plus durablement des politiques monétaires restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticiper, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier en particulier est fortement impacté par la hausse des taux d'intérêt. La persistance de taux élevés et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau persistant de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 31 décembre 2023, les expositions de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à des taux d'intérêts élevés sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 1 104 Millions milliards d'euros en EAD (Exposure at Default ⁽²³⁾ dont 2,29% en défaut, (b) l'immobilier avec 1 112 Millions d'euros en EAD dont 1,31 % en défaut, (c) les filières impactées par la crise sanitaire (approche par codes NAF) avec 221 Millions d'euros en EAD dont 5,03% en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale.

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;

²³ Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

■ plus globalement, des événements de nature géopolitique ou politiques peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'extension du conflit au Proche-Orient ou encore l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.

■ plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à des instruments de couverture Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest a recours, notamment aux swaps. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

■ la succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle entraîne peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

■ le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

■ en France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

■ en France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable.

c) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complétée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2023, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest était de 22,29 % et le ratio global phasé de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest était de 22,60 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment), telle que transposée en droit français (la « DRBB ») et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'amendement A01 de l'URD 2023). En outre, la contribution de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, au 31 décembre 2023, la contribution de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest au Fonds de résolution unique s'établit à 1.960 millions d'euros ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises,

(telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement « Taxonomie » (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer, l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG), et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. En outre, l'adoption de ces

nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

■ Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, mais son impact pourrait être très important.

1.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan moyen terme

La Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. »

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Bien que les principales activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourrait impacter Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest opère pourrait affecter les activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé aux risques Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance

Les risques Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest de deux façons selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest.

Sur le premier axe, les risques environnementaux peuvent avoir des impacts s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques environnementaux peuvent affecter les contreparties des filiales du Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple le Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2²⁴. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette²⁵, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

²⁴ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

²⁵ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers. L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

¹ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier

4.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ²⁶ :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

²⁶ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

4.3.1 Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

Brève déclaration sur les risques

Depuis 2015, une démarche d'appétit pour le risque est menée pour définir des niveaux d'appétit pour le risque, de tolérance et de capacité aux risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest. La formalisation de cet appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances, Risques et Conformité.

L'appétit pour le risque s'exprime au moyen d'indicateurs clés (ratio CET1, LCR, coût du risque, résultat net etc...) qui sont déclinés en trois niveaux de risques.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Profil de risque global

L'activité de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité sur les départements de l'Indre et de la Haute Vienne avec un stock de défaut maîtrisé et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et en Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest-au 31 décembre 2023 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3".

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET (phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2023	22.29%	110.88%	12.388K€	38 770K€	1.71%
31 décembre 2022	22.83%	116.35%	16 238K€	39 434K€	1.77%

Au 31 décembre 2023, les indicateurs d'appétit de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest pour le risque-de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435-1-(e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne Métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest (également appelée DRT – Direction Risques et Transformation) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La Direction des Risques assure un suivi consolidé des risques via son Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe Crédit Agricole, la Direction des Risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions finances et les lignes métiers notamment
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques
- Fournir des avis risques indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des métiers qui sont collectés dans les systèmes d'information risques

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Financière (également appelée DDE – Direction Développement Economique)

- La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités Financiers, auxquels participe le RFGR.

La ligne métier du RFGR, tient informée les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse Régionale et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Ces missions s'inscrivent notamment dans le cadre des instances de gouvernance suivantes :

- le **Comité des Risques** (émanation du Conseil d'administration, 4 réunions par an) : valide la stratégie risques, analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque, examine régulièrement les problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revoit l'information semestrielle sur le Rapport de Contrôle Interne
- le **Comité de Contrôle Interne** (CCI présidé par le Directeur général, 4 réunions par an à minima) : examine les problématiques de contrôle interne, impulse les actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide l'information Semestrielle sur le Rapport de Contrôle Interne
- le **Comité Financier** (présidé par le Directeur Général, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, liquidité, portefeuilles de gestion financière) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser, valide les modèles locaux propres à la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest et divers autres aspects financiers comme notamment la Politique Financière

La gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239)
- Une utilisation généralisée des méthodologies de stress test dans les procédures sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration examine trimestriellement les principales évolutions de la situation des risques, le tableau de bord des risques et limites réalisés par la Direction Risques et Transformation. Ces documents offrent une revue détaillée de la situation des risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

4.3.2 Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet de présentations aux Instances :
 - o Présentations à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques de Crédit ou du Comité Financier notamment. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement
 - o Présentations aux Administrateurs dans le cadre du Comité des Risques et du Conseil d'Administration
- Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse Régionale Centre Ouest à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline adverse modéré adverse) sur les activités et sur la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.
- Stress tests réglementaires : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité bancaire européenne) ou émanant d'un superviseur

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE, le programme de stress tests de la Caisse Régionale de de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux. Le programme de stress tests est approuvé annuellement par le Conseil d'Administration.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique de Crédit Agricole S.A. (ECO) et font l'objet d'une présentation au Comité des Risques et Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

4.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, ainsi que la protection contre les risques de pertes
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes
- Prévention et détection des fraudes et erreurs
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest et ses filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des Entités. Le dispositif mis en œuvre, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au Comité des Risques, à la Direction Générale et au Management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'action correctives, etc.).

Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-41.), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Groupe Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole

- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole
- Corps de « notes de procédure », applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les Entités du Groupe Crédit Agricole, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière ;

- D'information de l'Organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs)
- D'implication directe de l'Organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour
- De normes et procédures formalisées et à jour

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les Unités opérationnelles ou par des Collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les Unités d'Inspection générale ou d'audit)
- L'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe Crédit Agricole (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), à l'AIFM, à UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des Organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport)

Principes fondamentaux

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque Responsable d'Entité ou de métier, chaque Manager, chaque Collaborateur de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux.

• **Comité de Contrôle Interne**

Le Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest. À ce titre, il est distinct du Comité des Risques, démembrement du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit Interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

• **Trois lignes métiers**

Le Directeur des Risques (qui est désigné, d'une part, Responsable de la Fonction Gestion des Risques [RFGR] et, d'autre part, Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité [RFVC] de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest) et le Responsable du Contrôle Périodique (Audit Interne) sont directement rattachés au Directeur Général et disposent d'un droit d'accès au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des Risques a été désigné comme responsable de la gestion des risques.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les Unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par le Service Pilotage des Risques qui est également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activité
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité, par la filière Conformité, qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des Entités de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest par l'Audit Interne

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

De même, le Service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe Crédit Agricole est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité Plénier de Contrôle Interne (CPCI) des Caisses Régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses Régionales, est composé de Directeurs Généraux, de Cadres de direction et de Responsables des fonctions de contrôle des Caisses Régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre Responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses Régionales.

Le rôle d'Organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses Régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des Unités dédiées de la Direction des Risques du Groupe et par la Direction de la Conformité du Groupe.

- **Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise.

Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies au sein du Groupe Crédit Agricole. Le Président du Conseil d'Administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'Audit Interne.

Le Conseil d'Administration est informé, au travers du Comité des Risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Comité des Risques et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

- **Rôle du Directeur Général en matière de contrôle interne**

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des Collaborateurs habilités et compétents. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur Général est destinataire des notes de synthèse présentant les conclusions des missions de l'Audit Interne.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole Centre Ouest

La Caisse Régionale de Centre met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'Organe de direction, à l'Organe de surveillance, au Comité des Risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La Ligne Métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La Ligne Métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques. Elles sont accompagnées de limites transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest. Elle réunit les fonctions transverses : risques, contrôles permanents. Les effectifs de la Ligne Métier Risques s'élèvent à près de 11,4 personnes à fin 2023 (en équivalents temps plein) sur le périmètre de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par la Caisse Régionale peuvent être présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Cela offre au Groupe Crédit Agricole un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité, un *reporting* périodique en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, la Caisse Régionale a établi son plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles conformément aux normes du Groupe.

Couverture des différents scénarios de risques :

-Indisponibilité de l'Environnement de Travail Local (IETL) est couverte par l'utilisation régulièrement testée des deux sites administratifs pour le repli des utilisateurs (PRU).

-Indisponibilité Du Personnel (IDP) et l'Indisponibilité Massive des Postes de Travail (IMPT) sont couverts par des plans de secours adaptés.

-Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuie sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole S.A. régulièrement testé

Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées à la Caisse régionale : le MRSI, rattaché au RFG (Responsable de la Fonction Gestion des Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 4.3.10 "Risques de non-conformité" ci-après.

Contrôle périodique

L'Audit Interne, directement rattaché au Directeur Général, est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique au travers des missions qu'il mène.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest et des Entités liées.

Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes. Elles consistent notamment, au sein de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Audit Interne effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et le Service Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Le Service Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest assure un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations. Ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable de l'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité des Risques et du Conseil d'Administration en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

4.3.4 Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructuré" pendant une période a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1 des états financiers des comptes consolidés. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers des comptes consolidés.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest s'inscrit dans le cadre de l'appétit pour le risque et du cadre de risques validés par le Conseil d'administration et approuvés par le Comité des risques-présidé par le Directeur général. Le cadre de risques est adapté aux métiers de la Caisse régionales et à son plan de développement. Le cadre de risques est basé sur des politiques, dont la politique crédit, qui décrit les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de la politique Crédit qui est une composante du cadre de risque, relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par la Fonction Gestion Des Risques.

La Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel. Dans cet objectif, la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans le cadre de risques de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par le Comité des Engagements sur la base d'un avis risque indépendant du Responsable de Fonction gestion des Risques (RFGR), dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Conseil d'Administration constitue l'instance ultime de décision de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

La Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest utilise le système de notation interne Bâlois du Groupe Crédit Agricole aussi bien en matière de distribution du crédit que de pilotage du risque crédit. Le modèle de notation diffère selon la population concernée :

- Banque De Détail (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels, Associations)
 - Notations A à H : clients sains
 - Notations I à K : clients sensibles
 - Notation V : clients défaut
- Corporate (Entreprises, Collectivités Publiques, Promotion Immobilière)
 - Notations A+ à D- : clients sains
 - Notations E+ à E- : clients sensibles
 - Notations F et Z : clients défaut

En matière d'opérations de marché, les notations utilisées sont celles de Standard & Poor's mais leurs équivalents Moody's et Fitch peuvent aussi servir de référence.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC CCC- /CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/ A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/ Ca/C
PD de Référénc e	(0 % - 0.01 %)	(0.01 % - 0.02 %)	(0.02 % - 0.04 %)	(0.04 % - 0.10 %)	(0.10 % - 0.20 %)	(0.20 % - 0.30 %)	(0.30 % - 0.60 %)	(0.60 % - 1.00 %)	(1.00 % - 1.90 %)	(1.90 % - 4.90 %)	(4.90 % - 11.80 %)	(11.80 % - 19.80 %)	(19.80 % - 100 %)

La Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest utilise les méthodes de calcul du Groupe Crédit Agricole pour estimer le risque inhérent à ses opérations :

- L'Internal Rating Based-Avancé pour les opérations de crédit de la Banque De Détail
- L'Internal Rating Based -Fondation pour les opérations corporate de crédit (hors PIM/LBO) et de marché (titres et dérivés)
- L'Internal Rating Based -Forfaitaire pour les OPCVM et Actions
- Le SanDard détaillé pour les opérations de crédit PIM/LBO, les créances titrisées et les dérivés de la Banque De Détail
Le STanDard adapté pour les anomalies (opérations inéligibles au détaillé, pseudo-créances, pseudo-opérations)

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest utilise différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La surveillance et maîtrise du risque de crédit est supervisée par les Comités Risques (Comités de Pilotage des Risques présidé par la Direction Générale et Comité de Pilotage des Risques de Crédit présidé par la Direction Générale Adjointe) qui examinent, tous les trimestres, l'évolution des risques de la Caisse Régionale.

Un avis risque indépendant (ARI) est donné par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR) pour toutes les demandes d'octroi, quel que soit le segment de notation, dès lors que l'encours du groupe de risque après projet excède les limites suivantes :

- Dossiers > 5 M€ : Grades A à F pour le Retail et A+ à D+ pour le Corporate
- Dossiers > 4 M€ : Grades G à I pour le Retail et D à D- pour le Corporate
- Dossiers > 2 M€ : Grades J et K pour le Retail et E+, E et E- pour le Corporate
- Dossiers > 900 k€ : Grades V pour le Retail et F et Z pour le Corporate
- Financement PIM : tous les projets > 2 M€
- Financements ENR : projet > 1 M€ et structure ad hoc et encours après projet > 2 M€
- Financement CEL : projet > 3 M€ (seuil en lien avec la LJ 2022 094 sur les FEL)
- Dossier LBO-FSA ; Administrateurs de la CR ; Dirigeants effectifs de la CR : toute demande de financement dès le 1er €.

Les engagements sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part (groupe de risque). La mesure des expositions sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés. L'analyse du risque de contrepartie pris sur titres et dérivés est consolidée avec les éventuelles expositions de crédit déjà existantes. La syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit), constituent des solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi du cadre de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

La Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre organise des revues de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les services Recouvrement Amiable et Contentieux, en liaison avec les responsables de la fonction de Gestion des risques. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles.

3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Le profil de risque de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration à l'aide du « Tableau de bord de suivi des Risques » de la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest n'est pas exposée à ce risque.

3.6 Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (stress test 2021 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS 9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS 9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest réalise un ensemble de programme de stress test.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à trois ans (voire quatre ans pour le processus budgétaire 2021). Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Ils sont

examinés par la gouvernance exécutive et sont également communiqués au Conseil d'administration de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR2/CRD 5 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort de la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1.1 de l'annexe aux états financiers.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest applique le close out netting lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. La Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest recourt également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest n'utilise pas les dérivés de crédit (CDS).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2023, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du Groupe Crédit Agricole s'élève à 9.115 milliards d'euros (9.182 milliards d'euros au 31 décembre 2022), en baisse de -0,73 % par rapport à l'année 2022.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données), est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché)

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Les engagements commerciaux de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest (y compris sur contreparties bancaires), sont réalisés à plus de 99% en France.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

— Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest

	EAD en M€	EAD en M€	Variation
	202212	202312	
IMMOBILIER	810	823	2%
AGROALIMENTAIRE	1 239	1 262	2%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	387	341	-12%
DIVERS	238	236	-1%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	281	276	-2%
SANTE / PHARMACIE	111	104	-7%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	83	88	7%
BTP	106	106	0%
AUTOMOBILE	102	109	7%
ELECTRICITE	94	118	26%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	27	23	-13%
INDUSTRIE LOURDE	52	51	-2%
PETROLE & GAZ	42	73	71%
AUTRES TRANSPORTS	45	39	-14%
UTILITIES	35	32	-9%
AUTRES INDUSTRIES	43	36	-16%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	5	6	39%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	28	29	6%
MEDIA / EDITION	12	9	-25%
TELECOM	0	0	-30%
ASSURANCE	3	3	-6%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	20	13	-34%
MARITIME	1	1	-25%
BANQUES	0	0	-
TOTAL	3 761	3 779	0,47%

Le portefeuille d'activité économique crédit de la Caisse Régionale s'élève, au 31 décembre 2023, à 3 779 M€. Par filière d'activité économique, le portefeuille est assez diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2023.

Par secteur d'activité, le portefeuille est majoritairement localisé sur les secteurs AGRICULTURE et IMMOBILIER qui font l'objet, depuis le 31/12/17, de provisions filières basées sur un stress de dégradation massive (provision IFRS9 en Forward Looking Local).

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours bruts de prêts et créances (8.241 milliards d'euros au 31 décembre 2023 incluant les créances rattachées, contre 8.080 milliards d'euros au 31 décembre 2022) augmentent de 1,98 % en 2023. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 20,65 % et 71,56 %).

2.4 Exposition au risque pays

La Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest n'est pas exposée au risque pays et, conformément à sa politique crédit, les encours de la Caisse Régionale sont majoritairement portés sur le territoire : départements 36-87 et limitrophes avec 87% d'encours au 31 décembre 2023.

Le financement hors zone géographique résulte le plus souvent d'une participation en partage de risque.

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ni en souffrance, ni dépréciés	144 489	135 846
En souffrance, non dépréciés	35 818	32 471
Dépréciés	37 620	29 784
Total	217 927	198 101

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2023 est composé à 66,30% d'encours ni en souffrance, ni dépréciés contre 68,75 % à fin 2022.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 99 % des créances en souffrance non dépréciées (idem fin 2021).

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité porte sur un encours de 1,8 milliards. Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

— Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux hors clientèle de proximité du Groupe Crédit Agricole par équivalent indicatif S&P du *rating* interne

S&P	Grade	2023			2022		
		Encours en M€	Encours en M€	Poids	Encours en M€	Encours en M€	Poids
AAA	A+	129	129	7,26%	134	134	7,45%
AA	A	211	307	17,25%	258	362	20,16%
	B+	97			105		
A	B	55	55	3,07%	84	84	4,70%
BBB	C+	89	524	29,38%	100	496	27,58%
	C	168			159		
	C-	266			236		
BB	D+	260	725	40,67%	255	685	38,11%
	D	299			268		
	D-	166			162		
B	E+	22	32	1,80%	21	33	1,85%
	E	10			12		
Sous Surveillance	E-	10	10	0,57%	3	3	0,16%
TOTAL		1 783	1 783	100,00%	1 797	1 797	100,00%

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité. La part des engagements portés sur des emprunteurs notés Investment Grade (note supérieure ou égale à BBB) diminue légèrement en 2023 (57% au 31/12/2023 contre 60% au 31/12/2022).

3.3 Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 64 millions d'euros contre 58 millions au 31 décembre 2022. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse Régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 0,79 % des encours bruts comptables de la Caisse Régionale contre 0,73 % au 31 décembre 2022.

Les encours restructurés 27 s'élèvent à 2.5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année sont détaillés ci-après :

27 La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2023

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée dans la partie "Environnement économique et financier" du chapitre 3.1 "Examen de la situation financière et du résultat".

L'année 2023 a été marquée une nouvelle fois par des effets de tensions géopolitiques et par le changement de politique monétaire, avec une forte remontée des taux, une inflation restant marquée et des tensions sur les prix de l'énergie impactant le pouvoir d'achat des particuliers et les marges des entreprises / professionnels.

Pour rappel, après une année 2021 ayant connu un fort rebond de croissance du PIB en zone euro et aux États-Unis mais également le démarrage d'un choc inflation, l'année 2022 avait été fortement impactée par les effets de la crise géopolitique en Ukraine avec des répercussions directes sur des dossiers en BFI et BPI et indirectes élargies (inflation du coût de l'énergie et des matières premières, tension sur les chaînes d'approvisionnement...).

Les principaux points d'attention sectoriels portent sur les secteurs de l'immobilier commercial et de bureaux, la promotion immobilière, le secteur du textile, la distribution et le THR (Tourisme-Hôtellerie-Restauration).

4.2 Données chiffrées

Le coût du risque de la Caisse Régionale s'élève à 12 388 milliers d'euros au 31/12/2023 (contre 16 238 milliers d'euros au 31/12/2022)

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 4.8 des états financiers.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

IV. Application de la norme IFRS 9

1. Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2023

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2023 avec des projections allant jusqu'à 2026. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les prix énergétiques, l'évolution du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et le maintien du resserrement monétaire opéré par les banques centrales avec des pondérations distinctes affectées à chacun de ces scénarios.

Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 50%)

Le scénario central est un scénario de « lente normalisation » caractérisé par un net ralentissement économique, une inflation en repli mais encore élevée. La perspective de cet ajustement très graduel conduit à un maintien des taux durablement élevés. L'inflation sous-jacente est l'élément déterminant du scénario et conditionne, notamment, la trajectoire monétaire.

Scénario d'une activité résiliente malgré l'inflation et le resserrement monétaire

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a amorti les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a ainsi mieux résisté qu'il n'était anticipé mais l'inflation sous-jacente également. Le scénario de décélération sans effondrement suppose une décline lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Aux Etats-Unis, l'activité a bien résisté mais des fissures apparaissent (ajustement de l'investissement résidentiel, investissement productif léthargique et susceptible de se contracter, ménages probablement plus prudents et moins dépensiers : bonne tenue du marché du travail mais réserve d'épargne entamée, recours à l'endettement via les cartes de crédit, hausse des taux d'intérêt). Même si l'on retient une légère contraction au dernier trimestre, la croissance pourrait atteindre 2% en 2023 puis 0,6% en 2024 : un ralentissement, finalement naturel, fondé sur un repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui achèveraient l'année 2023 aux alentours de, respectivement, 4,2% et 4,7% avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Les risques sont majoritairement baissiers sur ce scénario : hausse du prix du pétrole, résistance de l'inflation et hausse supplémentaire des taux directeurs.

En Zone euro, le repli assez brutal du rythme de croissance n'est pas annonciateur d'une récession mais plutôt, d'une « normalisation » des comportements. Fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,6% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario se traduit par une croissance modeste, de 0,5% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel.

Les facteurs de soutien sont le nombre encore relativement faible de défaillances qui restent circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique), le contre-choc sur les prix qui limite l'affaiblissement de l'activité (consommation bénéficiant de la baisse de l'inflation, de l'amélioration des revenus réels et de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de celui-ci se soit déjà transformée en actifs immobiliers et financiers non liquides). Mais le redémarrage de la consommation sera toutefois très modéré, notamment en France (moindres mesures de soutien) où le marché du travail reste résilient. La rentabilité des entreprises reste acceptable (restauration de leurs marges grâce à la hausse des prix de production). L'investissement hors logement reste également un facteur de soutien à la croissance grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. Les risques majoritairement baissiers s'orienteraient vers une hausse du prix du pétrole, un durcissement des conditions de crédit (il peut faire basculer la normalisation de la croissance vers une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Réponses des banques centrales : resserrement déterminé et prudence avant de desserrer l'étou

Si l'inflation totale a déjà enregistré une baisse largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient s'engager lentement sur la voie du repli, timidement toutefois en zone euro).

La Réserve fédérale a opté en septembre 2023 pour le statu quo (fourchette des Fed Funds à 5,25% - 5,50%) tout en indiquant qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir et en livrant un dot plot suggérant un resserrement supplémentaire de 25 points de base. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb d'ici la fin de l'année. Les Fed Funds pourraient ainsi atteindre leur pic à l'hiver (borne haute à 5,75%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La BCE devrait conserver une politique monétaire restrictive au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est progressive et sa convergence vers la cible encore lointaine. La BCE a remonté ses taux en septembre, portant le taux de dépôt à 4% tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP (cela paraît peu compatible avec le resserrement par les taux ; d'où un risque de changement de stratégie et arrêt possible des réinvestissements en 2024) ; poursuite du remboursement des TLTRO jusque fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

Evolutions financières

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le « désancrage » des anticipations d'inflation et la « surréaction » des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des spreads souverains intra zone euro est limité.

Notre scénario retient des taux américain et allemand à dix ans proches, respectivement, de 4% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel. Notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025 seulement.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 35%)

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays OPEP+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

Scénario de fixation des prix par les cartels pétroliers

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole atteint 140\$ (contre 95\$ dans le scénario central et 160\$ dans le scénario adverse sévère ci-dessous). Ce regain de tensions sur les prix énergétiques génère une seconde vague d'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un « surplus d'inflation » de l'ordre de +1,1 point par rapport au scénario central soit une inflation headline à 4% en 2024 contre 2,9%. Aux Etats-Unis, le choc inflationniste est légèrement plus violent (+1,3 point) et fait monter l'inflation à 3,9% en 2024 contre 2,7% en l'absence de choc.

Répercussions sur la production : un coup de frein modéré

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes « discount »), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur à cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul du PIB en zone euro et aux Etats-Unis en moyenne annuelle en 2024 de l'ordre de 0,9 point de PIB comparativement au scénario central. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (+0,9% dans le scénario central) et celle des Etats-Unis -0,3% (au lieu de +0,6%).

Réponses des banques centrales et évolutions financières

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5% fin 2024 contre 3,5% dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3% à fin 2026. La FED relève également son taux Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024. Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3% en 2024), mais pas d'élargissement des spreads OAT/Bund et BTP/Bund.

Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 5%)

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de constructions et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipée dans le scénario central : +5,2% contre +4,5% sans le plan

de relance, soit un gain de +0,7 point de pourcentage. Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Scénario d'amélioration de la croissance en Asie dynamisant la demande adressée européenne

Hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7% des exportations de la zone euro et l'Asie du nord 11% des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. Légère amélioration du commerce mondial. Moindres défaillances d'entreprises et baisse du taux de chômage par rapport au scénario central. En Europe, le ralentissement de la croissance est donc moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permettrait un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,5 point de PIB en 2024. La croissance annuelle passerait de 0,9% à 1,4% en 2024. Aux Etats-Unis, le support additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +0,8% au lieu de +0,6% en 2024.

Réponses des banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne conduit pas à un abaissement plus rapide des taux directeurs en zone euro, l'inflation restant relativement soutenue (3% en 2024). On retient le même chiffrage qu'en central pour les taux BCE.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux des spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 10%)

Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024

On suppose, en amont, un regain de tensions (brutales et fortes) sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2023-2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence de l'Europe contre l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). On suppose, en outre, qu'il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays OPEP+ permettant d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés au sein le parc nucléaire français accompagne ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.

Le prix du baril de pétrole atteint 160\$ en 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette située entre 200€/MWh à 300€/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient de 101\$/baril et de 123 €/MWh.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de production) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5%.

Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient pas de mesures de soutien nationales. Après deux années de mesures extrêmement accommodantes pour les ménages et les entreprises afin de limiter la détérioration des finances publiques, il n'y a pas de réponse mutualisée des Etats européens. Les réponses sont contraintes par des ratios de dette publique, déjà très élevés (notamment en France et en Italie) et qui remontent significativement, sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique etc.).

Réponse des banques centrales.

Le scénario central suppose que les resserrements prennent fin en 2023. Dans ce scénario la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant les Fed Funds à 5,75% mi 2024, niveau auquel ils restent jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de refinancement à 5% mi-2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans - 10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund se situe à 3,85% et le swap 10 ans ZE à 4,20% (tous deux augmentent de 125 points de base par rapport au scénario central).

Récession en zone euro en 2024-2025.

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz...) et la remontée des taux.

Du côté des ménages, le choc inflationniste génère une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires (très limitées) ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production se traduisant par une dégradation de leur profitabilité même si dans certains secteurs, la hausse des coûts est en partie répercutée sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5% par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

Choc spécifique France

En France, le mécontentement lié à la réforme des retraites perdure. Les revendications salariales pour compenser la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique etc.) entraînant un conflit social (du type crise des « gilets jaunes »), un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux de l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publique. Le cumul de la crise sociale et des difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

Chocs financiers

La France est confrontée à une forte hausse du taux de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160bp en 2024 et 150 bp en 2025. Le taux de l'OAT 10 ans atteint 5,45% fin 2024. L'Italie souffre également d'une forte hausse du taux BTP 10 ans et du spread BTP/Bund qui avoisine 280bp en 2024 et 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment du CAC 40, -40% environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

Enfin, l'euro se déprécie face au dollar en 2024.

— Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

	Réf. 2022	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,5	0,9	1,3	1,0	0,5	0,0	0,8	1,3	0,5	1,3	1,7	1,4	0,6	-1,6	-1,3	0,9
Taux chômage – zone euro	6,8	6,7	6,9	6,8	6,7	6,7	7,0	7,1	6,9	6,7	6,9	6,7	6,6	6,8	7,6	7,9	7,7
Taux inflation – zone euro	8,4	5,6	2,9	2,4	2,2	5,6	4,0	3,0	2,5	5,6	3,0	2,5	2,2	5,5	8,0	5,0	3,5
PIB – France	2,5	0,9	1,0	1,4	1,4	0,9	0,1	0,7	1,6	0,9	1,2	1,6	1,4	0,6	-1,9	-1,5	1,3
Taux chômage – France	7,3	7,3	7,7	7,9	8,0	7,3	7,9	8,0	8,0	7,3	7,6	7,8	8,0	7,3	8,0	8,8	8,6
Taux inflation – France	5,2	5,0	2,9	2,6	2,3	5,0	3,9	3,3	2,5	5,0	3,0	2,7	2,3	5,5	7,5	4,5	3,5
OAT 10 ans	3,11	3,25	3,25	2,75	2,95	3,25	3,70	3,60	3,00	3,25	3,30	2,80	2,90	3,25	5,45	4,50	3,10

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), la Caisse Régionale a établi au niveau local (forward looking local) des compléments sectoriels, afin de compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

- 2 filières traditionnelles : l'Agriculture et l'Immobilier pour couvrir les risques potentiels liés à ces activités après analyse de risque menée entre la Direction Financière et la Direction Risques et Transformation étant précisé que ces 2 filières représentent plus de 50% de l'encours portés sur l'ensemble des codes NAF
- 1 autre filière à risque constituée à partir de codes NAF pour couvrir les risques potentiels faisant suite à la crise sanitaire (COVID 19) qui a particulièrement touché certains secteurs d'activité

Décomposition Stage 1-Stage 2 et Stage 3

À fin décembre 2023, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1/Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 48 % et 52 % des stocks de couverture de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.

À fin décembre 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1/Stage 2 ont représenté 39 % du coût du risque contre 61 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
- 5,2 %	+ 3,3 %	- 8,3 %	+ 18,6 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

2. Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2023.

Structure des encours bilan clientèle

L'année 2023 a connu une activité crédit moins dynamique : hausse des encours de 50 Millions d'euros après une progression de 436 Millions d'euros en 2022. La hausse est principalement marquée par les Crédit Habitat (+53M€ +1%) et les Autres Crédits (+59M€ +2%). On peut, en outre, noter une baisse sur les Crédits Trésorerie (-47 M€ -7%) et les OCCC (-8 M€ -3%).

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) a augmenté de 0,4% et représente donc 6 959 M€ des encours à fin décembre 2023.

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) a augmenté de 9,0%. A fin décembre, les encours clientèle en Stage 2 représentent 705.6 M€.

Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de 1,8% sur l'année avec un taux de créances défaillantes à 1,63% à fin décembre 2023. Les encours en Stage 3 représentent 141.7 M€.

Évolution des ECL

Globalement sur 2023, concernant le calcul des ECL sur les encours sains, les 2 mises à jour des macro-scénarios ECO IFRS9 ont été favorables, des reprises liées aux bascules de concours en défaut, compensées par des effets portefeuille (rating et volume) défavorables. Les évolutions méthodologiques de fin d'année 2023 (règle SICR mais surtout l'anticipation des impacts de l'inflation dans les futurs modèles IFRS9), ajouté à des compléments de stress locaux expliquent la hausse des ECL sur encours sains sur l'année de 2023 de l'ordre de 8,4%.

La part des bucket 2 est en légère augmentation (8,6% des expositions vs 7,1% en 2022)).

4.3.5 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et d'indices actions, les *spreads* de crédits, ainsi que leurs volatilités respectives.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Dans un contexte de marché incertain marqué par les tensions internationales et la hausse des taux/inflation, le Groupe Crédit Agricole a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Centre est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du Conseil) de l'exposition du Groupe aux risques de marché. Enfin, elle analyse, pour validation par la Direction générale de Crédit Agricole S.A., les cadres de risques de marché définis par les entités suivant une fréquence annuelle ;

- au niveau local, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Se distingue, comptablement, le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne détient pas de Trading book et son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Depuis le 1er janvier 2018, la norme IFRS9 a remplacé la norme IAS39. Cette nouvelle norme définit le traitement comptable des instruments financiers. Les principes de classification comptable ont été modifiés, ils tiennent désormais compte du modèle de gestion retenu et des caractéristiques des flux de trésorerie des titres.

L'objectif de la Caisse Régionale est de contribuer au PNB avec une gestion privilégiant la sécurité au rendement en limitant et en bornant ses classes d'actifs. La Caisse Régionale s'interdit de faire appel à des produits structurés ou à des dérivés spéculatifs faisant courir un risque aux Fonds Propres.

La politique financière de la Caisse Régionale (risque de marché inclus) est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui la valide chaque année. Elle définit le dispositif de limites globales et opérationnelles (révisées au moins une fois par an) auquel sont soumis les investissements (limites par indicateur de risque, limites de baisse de valorisation par ligne, par classe d'actifs, limites de prise de bénéfice).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Le Comité Financier composé de la Direction Générale, du Directeur Général Adjoint, Responsable Coopération Financière Carcentre, du Responsable Gestion Financière, du Responsable Contrôle Permanent et risques (sans pouvoir de décision) se réunit chaque mois. Il définit et optimise :

La gestion des excédents de fonds propres de la Caisse régionale

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG)
- La gestion de la liquidité de la CR
- La gestion des ratios prudentiels

Il analyse et suit :

- L'adéquation des produits achetés à la politique financière et au système d'information
- Le respect et/ou le dépassement des limites

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur les scénarios de stress du Groupe et des indicateurs complémentaires définis localement dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques.

1.1 Les *stress scenarios*

Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress sur 2 scénarii Riskmetrics Stress Groupe Scenario Stress Groupe 2023 :

- 1- Les chocs du Stress Groupe CA-SA ont été modifiés pour une prise d'effet au 30/06/2023, et notamment :
 - Hausse du risque Souverain France (140 bps vs 130) et Belgique (80 bps vs 60),
 - Mise en place d'un risque Souverain Allemagne et Pays-Bas (25 bps vs 0),
 - Légère baisse du risque Corporate, notamment sur les ratings AA (110 bps vs 120), rating A (170 bps vs 190), rating BBB (270 bps vs 300),
 - Baisse des chocs directionnels (30% sur le Private Equity, 20% sur l'immobilier) et hausse sur les actions (40%) (tous à 35% auparavant)
- 2- Stress adverse 1 an (historique 1 an) :
 - Reprend pour chaque facteur de risque la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique supérieur à 10 ans.
 - Les actions baissent de 50%.

Le choc de spread sur la dette française peut atteindre 370 bp dans certains cas.

La valorisation du portefeuille de la Caisse Régionale est réalisée, indépendamment du souscripteur, par le Middle-office Trésorerie, toutes les semaines et quotidiennement en cas de baisse significative du CAC40.

L'étude des décisions d'investissement sur des produits financiers pour compte propre est formalisée au travers d'une grille d'analyse définie par le Groupe Crédit Agricole qui permet d'appréhender toutes les composantes du produit, et donne, en synthèse, la complexité du produit et son adéquation avec le système de traitement de l'information de la Caisse Régionale. Cette grille d'analyse est complétée par le Front Office qui la diffuse au Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFG) afin que ce dernier puisse émettre un Avis Risque Indépendant.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires sont par ailleurs produits au sein de la Caisse Régionale du Centre Ouest et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision des risques fournie les *stress scenarios* globaux.

Pour encadrer les objectifs d'allocation de portefeuille d'actifs, qui sont définis dans la politique financière, la Caisse Régionale a établi des limites et seuils d'alerte :

- Une limite des fonds propres à 20% de titres non HQLA (Portefeuille détenu par les Caisses Régionales pour générer du PNB) ainsi que les montants des décotes des titres HQLA, en au 31/12/2023, elle est de 10,14%.

- Une structure du portefeuille de placement par catégorie d'actif, en 2023, la répartition des limites est la suivante :

- Le monétaire : pas de min - pas de max
- L'obligataire : pas de max
- L'obligations Convertible : un montant maximum de 10 M€
- L'action : un montant maximum de 20 M€
- L'alternatif : un montant maximum de 10 M€
- Le FCPR : un montant maximum de 10M€
- Autres (dont immobilier) : un montant maximum de 40M€.

- La Caisse régionale gère également sur son portefeuille de titres de placement un dispositif d'alerte pour encadrer le risque de plus et moins-values.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration au 27 janvier 2023 sont les suivants :

- Baisse de la valorisation mensuelle du portefeuille de placement, à périmètre constant (en neutralisant les achats/ventes depuis le début du mois) : baisse supérieure à 1% par rapport à M-1, avec une périodicité hebdomadaire ou quotidienne si le CAC40 > 5% sur 5 jours glissants
- Baisse de la valorisation d'une ligne du portefeuille de placement hors FCPR : baisse supérieure à 6% par rapport à M-1, avec une périodicité hebdomadaire ou quotidienne si CAC40 > 5% sur 5 jours glissants
- Prise de bénéfice sur le portefeuille de placement (uniquement pour les titres acquis depuis plus d'1 an), avec un nivellement adapté à la catégorie d'actif :

catégorie obligataire du titre à la date d'achat	hausse supérieure à 10%/an depuis la date d'acquisition
catégorie action du titre à la date d'achat	hausse supérieure à 25%/an depuis la date d'acquisition
catégorie alternatif du titre à la date d'achat	hausse supérieure à 10% /an depuis la date d'acquisition

En 2023, un dépassement a été constaté et concerne la baisse de valorisation d'une ligne du portefeuille de placement supérieure à 6%.

1.4 Indicateurs relatifs à la Directive CRD 4

Credit Value Adjustment (CVA)

La Directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Value Adjustment (CVA). La Caisse Régionale du Centre Ouest a adopté la méthode standard de calcul de leur CVA prudentielle.

Prudent Valuation (PVA)

Dans le cadre de la CRD 4, le Comité Bâle 3 requiert la mise en œuvre d'une mesure de prudence complémentaire (Prudent Valuation) à la valeur comptable de marché.

La PVA consiste à calculer des ajustements sur les positions à la Juste Valeur pour prendre en compte l'incertitude de l'évaluation de ces instruments financiers (risque potentiel). Ces ajustements sont déduits du CET1.

Le périmètre de calcul est axé sur les titres évalués à la JV.

Les ajustements de valeur doivent refléter le coût de cession dans des conditions normales de marché. Le calcul de ces ajustements de valeur (AVA) est effectué en central (selon une approche principale) sous validation de la CR.

Le calcul des ajustements donne un impact en fonds propres au 31 Décembre de 16.6 millions d'euros pour la Caisse Régionale du Centre Ouest.

IV. Expositions

VaR (Value at Risk)

La VaR réglementaire est mesurée à partir d'un modèle interne au Groupe Crédit Agricole validée par l'ACPR.

La Caisse Régionale du Centre Ouest n'a pas opté pour fixer une limite opérationnelle.

V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans le portefeuille de placement. Il regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

Les titres de capital, les parts ou actions d'OPC investis sur cette famille d'actifs.

A fin décembre 2023, la partie actions des titres de participation (652 M€) et de placement (FCP avec des parts en actions) représente 655 M€ en valeur comptable. Sur son seul portefeuille de titres de placement, la Caisse régionale est exposée aux marchés actions à hauteur de 2.61 M€ en juste valeur.

Le portefeuille actions en titres de placement de la Caisse Régionale est limité à un maximum de 20 M€.

La limites sur portefeuille de placement n'a pas été franchies en 2023 et le suivi de cette limite est mensuel. Le portefeuille actions de la Caisse Régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci dans un volume limité. Il ne s'agit pas d'une activité spéculative.

4.3.6 Gestion du bilan

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction Financière de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Centre Ouest définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application de la Caisse Régionale. Chaque année, elle détermine et propose à la validation du Conseil d'Administration de la Caisse régionale sa politique financière pour l'année à venir. Elle définit le dispositif de limites globales et opérationnelles (révisées au moins une fois par an) auquel sont soumis les investissements (limites par indicateur de risque, limites de baisse de valorisation par ligne, par classe d'actifs, limites de prise de bénéfice).

II. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit "CRR2") modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Centre Ouest n'a pas de position de change de cette nature.

IV. Risque de liquidité et de financement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre ouest en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre ouest s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en deux ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et chaque entité du Groupe qui précise les principes, les règles et les recommandations. La Caisse régionale se voit ainsi notifier des limites sur les indicateurs.

La politique financière de la Caisse Régionale (risque de liquidité inclus) est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui la valide chaque année. Elle repose sur un système de limites globales et opérationnelles, révisées au moins une fois par an (limites de stress scenarii, limites d'endettement Court Terme et Moyen Long Terme, limites de concentration des échéances à Court Terme et Moyen Long Terme, le ratio LCR « Liquidity Coverage Ratio », la PRS « Position en Ressource Stable » et le NSFR « Net Stable Funding Ratio »).

La surveillance du risque de liquidité est supervisée par le Comité Financier, présidé par la Direction Générale, qui examine, tous les mois, le niveau et l'évolution des risques portés par la Caisse Régionale. Si la Caisse Régionale dépasse les limites, un plan de mise en conformité est décidé. Les éléments de la politique (dont les limites) sont mis sous contrôle et les résultats sont présentés, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration.

3. Gestion de la liquidité

La gestion de la liquidité de la Caisse Régionale repose sur l'adossé global des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte auprès de la clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales ;
- ou sur le marché interbancaire. La Caisse régionale rédige un programme d'émission de titres de créances négociables déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des NEU CP (court terme) et ainsi à se refinancer sur le marché.

Gestion de la liquidité Court Terme

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de « cash » prévues :

- la composante «entrée de cash» intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- la composante «sortie de cash» intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme autorisé pour la Caisse régionale.

La Caisse régionale est autorisée à utiliser le refinancement court terme au-delà de la limite ferme en fonction de l'utilisation de l'ensemble des Caisses régionales :

- La LCT conditionnelle est de 120% de la LCT ferme tant que la consommation de LCT cumulée est inférieure à 80%.
- Si la consommation de LCT franchit le seuil de 80%, la LCT conditionnelle est abaissée à 110% de la LCT ferme.
- Si la consommation de LCT franchit le seuil de 90% de la LCT ferme, la LCT ferme est appliquée.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil interne New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en Comité financier. Un suivi est réalisé par la Gestion Financière (en collaboration avec la Coopération GFC Liquidité CARCENTRE) afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme. La Caisse régionale adapte le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA ;
- du profil de son endettement court terme ;
- des prévisions du niveau de consommation de sa limite court terme.

La Caisse régionale vise à lisser son échéancier d'emprunts de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à son refinancement dans son ratio LCR et dans les stress.

	31/01/2023	28/02/2023	31/03/2023	30/04/2023	31/05/2023	30/06/2023	31/07/2023	31/08/2023	30/09/2023	31/10/2023	30/11/2023	31/12/2023
Consommation CT	287	236	231	200	248	132	175	161	96	123	177	171
Limite Court Terme	336	336	336	336	336	336	333	333	333	333	409	409
% de conso	86%	70%	69%	59%	74%	39%	52%	48%	29%	37%	43%	42%
LCT disponible	48	100	105	136	88	204	159	172	238	211	232	237

Gestion de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de la Caisse Régionale est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration). Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à MLT) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale). Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, la limite de concentration des échéances long terme par semestre est actuellement de 1,8% des encours de crédits.

La Caisse régionale n'a constaté, en 2023, aucun dépassement « actif » de la limite de concentration des échéances Long Terme. Des dépassements sont constatés sur certains semestres du fait d'opérations non initiées par la Caisse régionale comme par exemple les refinancements TLTRO. Ces dépassements sont alors autorisés par Crédit Agricole S.A. puisque considérés comme « passifs », ils ont fait l'objet de présentations régulières en Comité financier.

Au 31 décembre 2023, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration.

4. Données quantitatives

4.1 Bilan cash au 31 décembre 2023

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse Régionale du Centre Ouest, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

BILAN SYNTHETIQUE			
Actifs	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Titres constitutifs de réserves	888	680	-208
Reverse repo			0
Replacements CT	100	17	-82
Replacements LT	1 173	983	-190
Actifs clientèle	7 564	7 718	153
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 150	1 222	72
Total	10 875	10 620	-255
Passifs	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Repo	79	0	-79
Ressources de marché CT	752	666	-86
Ressources de marché LT	1 855	1 698	-157
Passif de négoce nécessaire à l'activité	259	146	-112
Ressources clientèle	6 255	6 353	98
Autres Passifs (Ressources permanente)	1 675	1 756	81
Total	10 875	10 620	-255

Le différentiel ressources stables – actifs durables, appelé « position en ressources stables » (PRS), s'élève à 509 millions d'euros au 31/12/2023.

Le coefficient des ressources stables sur emplois stables s'établit à 106%.

4.2 Évolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest

	Réserves				Variations	
	31.12.2022		31.12.2023		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché		
Emission d'états de l'OCDE- garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	149	140	128	121	-21	-20
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	13	12	18	17	6	5
Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	225	188	239	206	13	18
Actions appartenant à un indice majeur	2	1	2	1	0	0
OPCVM à VL quotidienne	110	72	66	40	-44	-32
titres bancaires éligibles BC	5	3	0	0	-5	-3
OPCVM à VL non quotidienne	0		0	0	0	0
Autres titres non éligibles BC	1	1	1	0	-1	0
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	900	900	829	829	-71	-71
Total Réserves	1 406	1 317	1 283	1 214	-122	-104

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2023 diminuent de 122 millions d'euros en raison de la baisse des créances mobilisables auprès de la banque centrale et de la baisse de l'encours d'OPCVM en valeur de marché.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole SA et de chaque Caisse Régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves

4.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2023, le ratio LCR de la Caisse Régionale s'établit à 110,88%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Au 31 décembre 2023, le ratio NSFR de la Caisse Régionale s'établit à 105,34%.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2023

Le début d'année 2023 a été marqué par la persistance de tensions inflationnistes, dans la lignée de 2022, avec un resserrement monétaire rapide des banques centrales, et une hausse des taux long terme, qui a fragilisé des banques régionales aux Etats-Unis, dont certaines jusqu'à la faillite, et contribué à la déroute de Crédit Suisse. La deuxième partie d'année a été marquée, à partir de l'automne, par un reflux des chiffres d'inflation, ainsi que l'impact négatif du resserrement monétaire sur la croissance et l'emploi, qui ont fourni les conditions pour l'arrêt du cycle de hausse des taux directeurs par les banques centrales et incité le marché à prévoir une baisse anticipée de ces derniers, malgré les tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Au premier semestre, la hausse rapide des taux directeurs (passage de 2,5% à 4% par la BCE, de 4,5% à 5,25% pour la Fed) a eu un impact important sur les banques régionales américaines telles que la Silicon Valley Bank dont les actifs placés en bons du Trésor américain ont dû être liquidés à perte afin de répondre au mouvement de panique des déposants souhaitant effectuer des retraits de liquidité. Dans ce contexte de baisse de confiance, la faillite subséquente de Crédit Suisse a causé la fermeture temporaire du marché primaire en mars. Le rachat de cette dernière par sa rivale UBS a permis d'éviter la propagation d'une crise systémique, tandis que les publications rassurantes du secteur bancaire européen concernant sa liquidité ont permis un retour progressif à la normale du marché primaire. Les titres covered ont connu une offre primaire abondante avec 143 milliards d'euros de volume pour ce 1er semestre dans le marché des institutions financières. Ce flux primaire, couplé au retrait progressif des programmes d'achats d'actifs de la BCE a conduit à un écartement des spreads sur ce segment. Globalement, les volumes d'émissions obligataires sur le premier semestre ont été soutenus par les besoins de refinancement des banques, en hausse, ainsi que par la perspective des remboursements du TLTRO (508 milliards d'euros remboursés en juin 2023). Ainsi, un total de 323 milliards d'euros en formats covered, senior unsecured et subordonnés confondus a été émis au 1er semestre 2023 contre 258 milliards d'euros au 1er semestre 2022 sur le marché des institutions financières pour les transactions en euros.

Au second semestre, les banques centrales ont atteint leurs taux terminaux à ce stade, le taux de dépôt de la BCE s'est stabilisé à 4,5% en septembre et le taux de la Fed à 5,5%, dans un contexte de reflux de l'inflation en direction de la cible des banques centrales (de 9,2 % en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023 en zone euro, de 6,5% en décembre 2022 à 3,4% en décembre 2023 aux Etats-Unis) et de ralentissement de la croissance en

Europe. Ces indicateurs ont entraîné au 4ème trimestre des anticipations de baisses des taux directeurs dès le 2ème trimestre 2024. Alors que les flux restaient soutenus sur les produits sécurisés (195 milliards d'euros en format covered en 2023 contre 213 milliards en 2022), le marché primaire se rouvrait aux formats plus juniors avec notamment la réouverture du marché subordonné post Crédit Suisse. Ainsi, le marché primaire s'est montré résilient et malgré l'augmentation des programmes de refinancement des banques pour l'année 2023, avec une offre primaire sur le secteur des institutions financières pour les transactions en euros de 455 milliards d'euros en 2023 contre 450 milliards d'euros en 2022, les spreads étaient orientés en baisse au dernier trimestre et ce malgré le contexte géopolitique de tensions au Moyen-Orient.

V. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest, l'utilisation d'instruments dérivés répond à un objectif de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

L'ensemble des informations relatives à la politique de couverture du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3", dans le texte du paragraphe f) de la section 3.7.1 "Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire"

4.3.7 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris de nature informatique), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

II. Méthodologie

Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et les Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 77 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des Lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;

■ d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

■ la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;

■ les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :

– sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,

– aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

■ intégration dans la politique de risques ;

■ pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

■ caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;

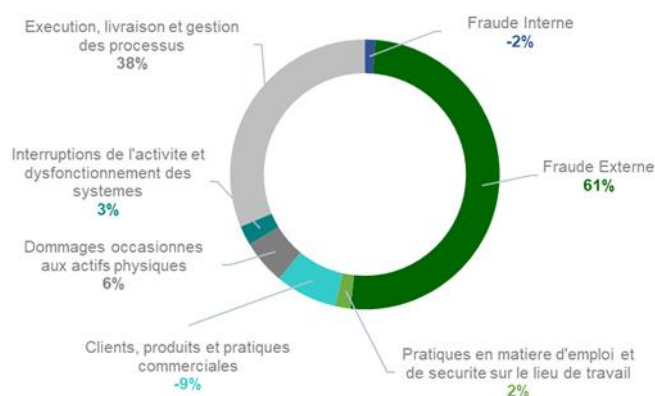
■ robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un Comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

III. Exposition

— Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2021 à 2023)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest :

■ une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel pur et plus particulièrement à la fraude aux moyens de paiement (fraude monétique, fraude relative aux virements notamment) et plus marginalement par le risque frontière crédit (Utilisation abusive CB, Fraude relatives aux chèques, Usurpation / Fausse identité (par un tiers)) ;

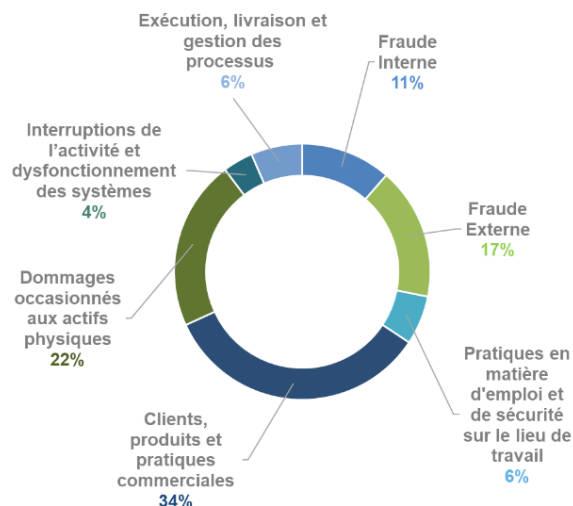
■ des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (Non-respect des délais, Défaut de formalisme des données, des contrats, des documents légaux, Défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties) ;

■ une exposition à la catégorie Dommages occasionnés aux actifs physiques marquée notamment par un incident en 2021 suite à une tentative de vol par effraction avec utilisation de gaz explosif contre l'une de nos agences bancaires ;

■ à noter, la catégorie Fraude interne ainsi que la catégorie Clients, produits et pratiques commerciales font l'objet de pertes négatives qui s'explique par le fait que le montant des reprises de provision et récupérations sont supérieurs aux pertes et dotations aux provisions sur la période. Par exemple, concernant la catégorie Clients, produits et pratiques commerciales, une décision de justice dans le cadre d'un litige a notamment entraîné une reprise de provision significative dans le cadre d'un dossier qui est désormais clos.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des risques Groupe.

— Répartition des emplois pondérés par catégorie de risques bâloise (2021-2023)



IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

4.3.9 Risques Juridiques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2023 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest ont fait l'objet de provisions qui s'établissent à 2 089 000 euros. Elles sont mentionnées note 6.13 des états financiers.

4.3.10 Risques de non-conformité

Au travers de son projet moyen terme Smart Compliance for Society, la Ligne métier Conformité réaffirme sa volonté d'implémenter la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir au sein du Groupe une culture éthique. Elle l'exprime et la met en œuvre au travers de trois axes d'utilité et de six ambitions qui s'intègrent pleinement dans la raison d'être et le projet du Groupe Crédit Agricole.

Utile à la société

- Prévenir et lutter contre la délinquance financière constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- Œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile à ses clients

- Contribuer à protéger nos clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- Favoriser la simplicité des relations avec nos clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- Renforcer l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- Responsabiliser encore plus fortement les équipes de la Ligne métier Conformité au travers d'une approche opérationnelle de la réglementation, en favorisant l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse Régionale. En complémentarité l'un de l'autre, le Comité de pilotage de la Conformité (mensuel) et le Comité de contrôle interne (trimestriel) présidés par la Direction générale, prennent les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à leur connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au Conseil d'administration de la Caisse Régionale et à son Comité des Risques.

La Caisse Régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs de l'entreprise (collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et outils pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que le cas échéant pour déterminer et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Un plan de contrôles dédié permet de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse Régionale et du Groupe.

La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie en particulier sur des indicateurs et des contrôles permanents déployés au sein des entités du Groupe dont la Caisse Régionale, et dont la Direction de la conformité Groupe assure la supervision de niveau Groupe (y.c. les analyses de dysfonctionnements de conformité). Ces indicateurs (dont les KPI, KRI, résultats de contrôle) et l'évaluation de la qualité du dispositif font l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de pilotage et de gouvernance de la Caisse Régionale et du Groupe.

Animé fonctionnellement par la Ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole, le dispositif est placé sous l'autorité du Directeur des Risques (« RFVC : Responsable de la Fonction Vérification de la Conformité »), lui-même rattaché directement au Directeur Général de la Caisse Régionale, en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent.

Les effectifs de la Ligne métier Conformité de la Caisse Régionale ont plus que doublé en sept ans pour atteindre 17 postes à fin 2023. 35% de ces postes sont dédiés à la Sécurité Financière, 35% à la Protection des données personnelles (dont 1,14 ETP pour la Caisse Régionale et ses filiales, le reste au profit d'autres entités du Groupe dans le cadre d'une coopération) et les 30% restant aux activités de supervision et de contrôle indépendant des dispositifs de conformité pour vérifier leur bonne diffusion et application. La Direction de la Conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) a enfin renforcé en 2022 l'animation Ressources humaines afin de faciliter les évolutions de carrière et développer l'attractivité de la Ligne métier Conformité au sein du Groupe.

La DDC élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et - via le relais des équipes Conformité des entités - s'assure de leur bonne diffusion et application par l'ensemble des entités du Groupe. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : intégrité et transparence des marchés financiers, sécurité financière, sanctions internationales et gel des avoirs, protection de la clientèle, prévention de la fraude et de la corruption.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement à la Directrice de la conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole. La Caisse Régionale a dupliqué cette organisation, avec le rattachement de l'équipe DPO au Responsable Conformité, dans les équipes du RFVC.

La DDC assure également l'animation et la supervision de la Ligne métier Conformité. Lancé en 2021 et renforcé en 2022, le dispositif Smart Supervision s'attache à renforcer la supervision des entités par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision par entités et à assurer un pilotage resserré des entités en fonction des écarts constatés. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés. Ainsi, de nombreuses actions de renforcement du dispositif de lutte contre la délinquance financière, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été menés en 2023. Par ailleurs, la DDC a poursuivi le renforcement du dispositif gel des avoirs avec une attention particulière portée sur la supervision du Périmètre de Surveillance Consolidée dans le cadre de l'applicabilité des normes en matière de gel des avoirs.

Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière au travers de la connaissance client, de la lutte contre le blanchiment et la prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente avec le déploiement au sein de l'ensemble du Groupe, et sur tous ses clients, des indicateurs de pilotage de la démarche de connaissance client. Cela concerne en particulier la révision périodique, tant d'un point de vue quantitatif (taux d'avancement) que d'un

point de vue qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2). En parallèle, la norme KYC Groupe a été complétée et précisée sur certains segments de clients avec une attention particulière portée sur les clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que sur le corpus de contrôle 2.2.c d'entrée en relation. Le Groupe est également pleinement mobilisé pour associer les clients à cette démarche, à travers notamment la généralisation de solutions de Selfcare.

Pour la Caisse Régionale, ce sont plus de 64 000 dossiers client qui ont été actualisés en 2023. Grâce à la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs (équipes commerciales, gestionnaire métier, fonction Conformité, équipe de Direction), la qualité des révisions progresse régulièrement. L'avancement et la qualité des révisions fait l'objet d'un pilotage de proximité par les équipes commerciales, et d'un suivi mensuel en Comité de Pilotage de la Conformité.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Conformément aux normes Groupe, le dispositif déployé par la Caisse Régionale repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leur déclaration auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

En 2022, des travaux ont été conduits visant à renforcer les outils de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle. En 2023, un nouvel outil a été mis en œuvre dans les entités banque de détail, devant permettre (i) une meilleure agilité et performance pour créer ou faire évoluer les scénarios de détection (capacités de simulation et de développement en cycle court), (ii) une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client, (iii) une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte d'aggravation du risque de financement du terrorisme.

Sanctions internationales

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a entraîné une avalanche de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Ce programme de sanctions, le plus large et complexe jamais publié, a mobilisé de nombreuses ressources au sein de la Direction de la conformité pour implémenter ces mesures dans l'ensemble du Groupe, accompagner les entités, mais aussi assurer le support des clients et des commerciaux. Au sein de la Caisse Régionale, le dispositif a été relayé par les équipes en charge de la Sécurité Financière, qui ont également assuré l'accompagnement des réseaux commerciaux notamment sur le segment de la clientèle Entreprises.

Face à des sanctions d'un caractère totalement nouveau, un dispositif de crise a été déployé, en particulier via la constitution d'une cellule de crise avec les entités du Groupe les plus impactées, la définition de guides opérationnels permettant de décliner la réglementation, et des échanges très réguliers avec les Autorités compétentes et des cabinets d'avocat spécialisés.

Ce dispositif a permis par exemple de préciser la définition des biens de luxe assujettis à l'interdiction d'exportation, l'identification des clients concernés par le plafonnement des dépôts et les restrictions sur les valeurs mobilières, l'application de la mesure de gel prononcée à l'encontre du Dépositaire central de Russie (NSD) et la mise en œuvre des mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers.

Lorsque de nouvelles sanctions sont communiquées par les autorités, le Groupe effectue, à l'aide d'outils de place, deux types de vérifications :

- l'identification des tiers soumis à des sanctions internationales figurant dans les bases de données des entités du Groupe Crédit Agricole ("criblage"). Il s'agit des clients et de leurs parties liées (notamment principaux actionnaires, dirigeants, bénéficiaires effectifs, mandataires), ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs) ;
- la vérification des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) ("filtrage") afin de détecter les transactions potentiellement prohibées par les Sanctions Internationales, afin de les annuler, rejeter, geler les fonds associés, signaler et/ou toute autre mesure prise conformément aux Sanctions Internationales.

L'efficacité de ces dispositifs repose ainsi sur une mise à jour des listes publiées par les autorités dans des délais rapprochés. Afin d'intégrer les listes le plus rapidement possible, des astreintes ont été organisées au sein des équipes dès le début du conflit.

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer, le cas échéant, tout franchissement de seuil dans les délais réglementaires.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, le Groupe participe d'une part à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. D'autre part, le Groupe veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont renforcé l'efficacité. Les procédures sont régulièrement révisées et le dernier chantier d'importance a porté sur la revue du dispositif d'encadrement permanent de l'information privilégiée au niveau Groupe, primordial pour la prévention et la détection des abus de marché. Pour la Caisse Régionale, le déploiement du dispositif revu a été finalisé en 2023.

Lutte contre la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude a été déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une unité dédiée de coordination de la lutte contre la fraude a été créée au niveau Groupe, au sein de la Direction de la conformité Groupe, ainsi que des unités équivalentes dans chaque entité du Groupe. Un responsable de la Coordination de la prévention de la fraude a été désigné dans la totalité des Caisses Régionales et des filiales françaises et internationales, et un Comité faitier de coordination de la prévention de la fraude, se réunit régulièrement associant les autres fonctions support concernées par les problématiques de fraude (IT, service des paiements...) ainsi que les principales entités du Groupe.

La gouvernance dans les entités est très présente avec une implication prégnante du management et la mise en place, dans de nombreuses entités, de services spécialisés dans le traitement des alertes Fraude (experts, outils spécifiques). C'est le cas pour la Caisse Régionale, qui a mis en place une cellule dédiée début 2022. Le dispositif de lutte contre la fraude et les plans d'actions appropriés sont décidés et suivis en Comité de pilotage de la conformité et en Comité de contrôle interne.

Des outils informatiques ont été déployés au niveau du Groupe pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux, ainsi que dans le domaine des prêts et des crédits. Un effort a également été conduit pour optimiser la détection des faux documents et un partenariat est en cours de finalisation avec les services du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés).

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, quelle que soit la nature de leurs activités (banque de détail, banque d'investissement, crédit à la consommation, assurance, immobilier...).

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la

mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2022, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole. La Caisse Régionale a elle-même obtenu cette certification en 2019, renouvelée en 2022.

Droit d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...). Cette plateforme a été déployée par la Caisse Régionale cette même année.

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, soit plus de 300 entités et près de 150 000 personnes. À ce stade, près de 400 alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif.

Ce dispositif lanceur d'alerte a immédiatement intégré les apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Échange Automatique d'Informations), QI (Qualified Intermediary) et DAC6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner au sein de ses entités ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent. L'ensemble de ces procédures sont déployées par la Caisse Régionale.

En 2022, au niveau des Caisses Régionales, plusieurs actions ont été entreprises dans l'objectif de se conformer, de manière native, aux réglementations FATCA et EAI (digitalisation de l'auto-certification pour les clients majeurs capables). Par ailleurs, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées en 2022 dans la banque de détail.

Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En 2022, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil avec l'intégration des préférences ESG des clients dans le cadre du développement de la finance durable et le renforcement du dispositif de libre choix de l'assurance emprunteur avec une mise en œuvre rapide de la loi Lemoine.

Dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière reste une priorité

forte avec notamment la mise en œuvre d'une solution d'intelligence artificielle permettant une détection précoce des signaux faibles de fragilité financière.

Qualité de service et transparence à l'égard du client, tarification

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations, l'amélioration de l'information contenue dans la documentation sur les produits d'épargne financière et du conseil au client. Le Crédit Agricole a amendé ses processus de conseil pour y intégrer les préférences ESG de ses clients. À ce titre, la Direction de la conformité Groupe participe au chantier de déploiement des règles de finance durable, en particulier sur le volet de la publication des informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans le conseil en investissement et dans le conseil en assurance. Enfin et concernant la tarification, la Direction de la conformité Groupe est étroitement associée aux travaux menés par le Groupe sur la transparence des frais et l'inclusion bancaire.

Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts a fait l'objet de mise à jour en 2023 afin d'intégrer les évolutions réglementaires. Par ailleurs, un nouvel outil de détection des conflits d'intérêts présentant des algorithmes de détection optimisés a été déployé au niveau du Groupe courant 2022.

Protection de la vie privée et des données personnelles

En matière de protection des données personnelles, le Groupe s'est doté dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles co-construite avec un panel de clients. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018 : minimisation de la collecte de données, politique de protection des données diffusée sur les sites du Groupe (exemple : Politique de protection des données), informations des tiers en cas de fuite de données les concernant, notification des incidents aux autorités, politique de sécurité informatique renforcée (exemple : authentification forte, SécuriPass), politique claire de conservation, notification de l'utilisation des données pour des obligations légales et de purge des données personnelles...

Depuis cette date, toutes les entités du Crédit Agricole se sont dotées d'un ensemble de procédures, d'outils et de contrôles afin d'améliorer la gestion et la protection des données personnelles, y compris celles de leurs collaborateurs et des tierces personnes (fournisseurs, mandataires...). Le corpus normatif a été totalement actualisé début 2023 pour intégrer les nouveautés réglementaires (par exemple la gestion des cookies), la jurisprudence des régulateurs et les cas d'usage rencontrés par le Groupe. Dans le même esprit, la formation obligatoire à la protection des données personnelles a été totalement renouvelée. Le document d'information traitant de la collecte et des usages des données personnelles, mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes via le site Internet des Caisses régionales, a été largement enrichi afin de mieux répondre à notre devoir de transparence. Enfin, des diagnostics et des simulations de contrôle se généralisent dans les entités afin de mesurer la maturité du dispositif de maîtrise de la protection des données personnelles et élaborer le cas échéant des plans d'action de renforcement du dispositif.

Plus largement, la protection des données personnelles est une priorité portée par les plus hautes instances du Groupe comme le Comité de coordination data et le Comité sécurité Groupe. Une attention particulière est portée au bon usage des données personnelles des clients et à la minimisation de leur collecte, à leur sécurisation, et au bon exercice des droits des personnes (accès, effacement...) en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles. Pour la Caisse Régionale, ces enjeux sont portés par le Comité Data présidé par la Direction Générale.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- i) de la Charte éthique diffusée en 2017, commune à l'ensemble des entités du Groupe, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe ;
- ii) d'un Code de conduite propre à chaque entité qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- iii) du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- iv) d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement...) viennent matérialiser les engagements du Groupe en matière d'éthique.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs.

En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

En 2022, dans un souci de prévention du risque de conduite, les actions de sensibilisation à l'éthique se sont structurées avec la création d'une communauté de référents éthique Groupe et se sont intensifiées avec la diffusion de communications (newsletter, bandes dessinées, un parcours hybride incluant des vidéos et des podcasts, interviews de collaborateurs de Crédit Agricole S.A.) et par le renouvellement du quiz "L'éthique et vous". La Caisse Régionale a engagé en 2023 la démultiplication de ces actions de sensibilisation.

Dispositif de formation

Cinq formations incontournables "La conformité au quotidien", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LAB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Au 31 décembre 2023, 98% des collaborateurs de la Caisse Régionale ont été formés sur le module "Conformité au quotidien". Cette formation a été enrichie en 2023 afin d'accompagner le projet Éthique visant à sensibiliser et acculturer l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux comportements éthiques. Dans ce même cadre, une formation de sensibilisation est mise à disposition de l'ensemble des entités du Groupe. Les deux premières thématiques, "Éthique et médias sociaux" et "Éthique et diversité", ont été diffusées aux collaborateurs en 2022, les deux suivantes, en 2023.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste. Au-delà de la conformité des activités du Groupe avec la réglementation, la diffusion de la culture éthique et de la lutte contre la corruption auprès des administrateurs et des collaborateurs constitue un levier puissant de croissance de l'entreprise.

Innovation et technologie

Au sein de la Direction de la conformité, l'équipe Conformité Native est en charge de l'accompagnement des entités sur leurs projets innovants et les nouveaux parcours clients afin d'intégrer nativement les exigences réglementaires de conformité et des solutions innovantes proposées par des fintech.

Par ailleurs, la Conformité Native représente le Groupe Crédit Agricole sur des travaux de place tel que le wallet d'identité numérique porté par le nouveau projet de réglementation européenne eIDAS2, l'euro-digital ou encore les actifs numériques. La Conformité Native est en charge d'accompagner les entités du Groupe sur ces évolutions réglementaires et technologiques majeures.

À cela, s'ajoute le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley", créé en 2019, qui s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs, issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. En 2023, des événements ont par exemple été organisés par la Compliance Valley autour des thématiques et cas d'usage suivants : KYC, ESG, Métavers, permettant de réunir et acculturer les collaborateurs sur ces sujets